

Université de Sherbrooke



31156008842935

UNIVERSITE DE SHERBROOKE

H1)
3557
A4S36
2002
G
THÈSES

Mémoire présenté au

Programme de maîtrise en gestion
et développement des coopératives.

Le coopératisme : Un atout pour le développement de l'Afrique rurale subsaharienne à
l'ère de la mondialisation ?

Par Hachimi Sanni Yaya

Le 09 Janvier 2002.

VII - 544

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Institut de Recherche et d'Enseignement
Pour les Coopératives
de l'Université de Sherbrooke
(IRECUS)

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	5
AVANT-PROPOS.....	7
RÉSUMÉ	10
INTRODUCTION	13
FINALITÉ DE LA RECHERCHE	18
CHAPITRE PREMIER : ÉTAT DES CONNAISSANCES.....	21
1.1 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT RURAL : RÉALITÉS, CONTRAINTES ET ILLUSIONS	22
1.1.2 Émergence du concept.....	22
1.2 DU MACRO AU MICRO	24
1.3 LES NOUVELLES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE	28
1.4 LE PROBLÈME	29
1.4.1 QUESTION DE RECHERCHE.....	30
1.5 POTENTIELS DES COOPÉRATIVES	31
1.5.1 Généralités.....	31
1.5.2 Définition	31
CHAPITRE DEUXIÈME : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	44
2.1 LE CHOIX MÉTHODOLOGIQUE	5
2.2 LES MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES	49
2.3 LE CHOIX D'UNE ÉTUDE QUALITATIVE PAR QUESTIONNAIRE	52
2.4 OBJECTIF ET STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE	52
2.4.1 Les acteurs enquêtés.....	54

2.4.2	La méthode d'analyse des données	55
2.4.3	Le point de vue du chercheur, comme opération de subjectivation.	55
2.4.4	Segmentation de la population interviewée.....	57
2.4.4.1	Les questionnaires	57
	Buts.....	59
	Outils	59
	Procédures	59
	Entrevue	59
2.5	L'AFRIQUE RURALE SUBSAHARIENNE COMME CADRE D'ÉTUDE	61
CHAPITRE TROISIÈME : ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS..		65
3.1	LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES ET ENTREVUES.....	65
3.2	LES PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE PAR LES COOPÉRATIVES.....	68
3.3	LA PAUVRETÉ RURALE	80
3.4	PERSPECTIVES POLITIQUES DANS LES ZONES RURALES: SOUTENIR LES PETITES EXPLOITATIONS.....	84
3.5	LES TERRES AGRICOLES : LA TRANSITION VERS LE MARCHÉ	85
3.6	OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS DANS LES ZONES RURALES.....	86
3.6.1	Les marchés du crédit agricole dans les zones rurales	91
3.6.2	La nécessité d'un cadre institutionnel de soutien.....	93
3.6.3	Obstacles à la participation au marché	96
CHAPITRE QUATRIÈME : RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES.....		99
4.1	DES TALENTS D'ENTREPRENEUR ET DES COMPÉTENCES	98
4.2	LA NÉCESSITÉ D'OPÉRER DES RESTRUCTURATIONS POLITIQUES À GRANDE ÉCHELLE	99
4.3	L'ADOPTION D'UNE BONNE POLITIQUE DES POUVOIRS PUBLICS À L'ÉGARD DES COOPÉRATIVES	102
4.3.1	Les Attentes des coopératives.....	102
4.4	Encourager l'intérêt public à l'égard des coopératives	103
4.5	L'importance de l'éducation et de la formation coopératives	105
4.6	L'impérieuse nécessité pour les coopératives de trouver leur équilibre entre mission sociale et profits	107

4.7 Dispositions transitoires pour assurer le développement des coopératives.....	108
4.8 Créer des services d'appui aux coopératives	109
4.9 Principaux types de services d'appui	112
4.9.1 Éducation, formation et information.....	112
4.9.2 Éducation féminine et développement	114
4.9.3 Vulgarisation et formation agricoles	116
4.9.4 Vulgarisation agricole: nouvelles approches.....	117
4.9.5 Services consultatifs.....	125
4.9.6 Services centraux.....	125
4.9.7 Instituts de recherche.....	126
4.9.8 Pratiques optimales à respecter	128
 CHAPITRE CINQUIÈME : APPORTS DE LA RECHERCHE.....	 133
5.1 RÉSULTATS DE LA RECHERCHE	132
5.2 PISTES DE RECHERCHE.....	134
5.3 LIMITES DE LA RECHERCHE	134
 CONCLUSION.....	 136
ANNEXES.....	141
APPENDICE A.....	142
APPENDICE B.....	147
BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES	161

REMERCIEMENTS

En dépit du fait que j'en sois le principal rédacteur, ce mémoire n'aurait probablement pu voir le jour sans les prévenances et les efforts soutenus de bien de personnes. C'est pourquoi, je voudrais saisir ici cette ultime occasion pour exprimer mes sincères remerciements à toutes les personnes qui y ont collaboré, de près ou de loin. En particulier, le Conseil de la Coopération de l'Ontario qui m'a accueilli dans ses locaux lors de mon stage à Ottawa. Je voudrais aussi remercier du fond du cœur, Monsieur Michel Lafleur, mon superviseur et directeur de mémoire, avec une profonde gratitude pour son infinie gentillesse, sa générosité, de même que pour l'inspiration et l'amitié qu'il m'a apportées. Au cours de cet apprentissage sur le chemin de la coopération, j'ai fait la découverte d'un être exceptionnel, doté d'une intelligence pénétrante, mais dénuée d'artifice, d'une bienveillance dépourvue d'une sentimentalité excessive, d'un grand sens de l'humour sans frivolité aucune et j'ai grandement apprécié la faculté qu'il a d'inspirer plutôt que d'intimider. Au cours de ces derniers mois, il n'a ménagé aucun effort dans la tâche qui était la sienne de m'accompagner dans ma démarche de rédaction. Son apport fut indispensable, précieux et chaleureux. J'en suis encore étonné et reconnaissant. A mes parents, ma famille et en particulier à mon frère Mohamed et à ma chère Cynthia qui ont toujours cru en moi et qui m'ont encouragé tout au long de ma démarche, je dis un grand

merci, avec tout mon amour, mon souvenir car ils m'ont donné les bases du cheminement vers la réussite.

Mes remerciements vont également à l'endroit d'autres personnes : Au professeur Marcel Laflamme, pour ses conseils et son rôle de primordial dans mes recherches et en particulier pour son assistance lors de mon stage au Conseil de la Coopération de l'Ontario et au professeur Tremblay de l'École des Hautes Études Commerciales, à Madame Nicole St-Martin de l'Université de Sherbrooke et à Monsieur Michel Arcand de l'Université du Québec à Trois-Rivières qui ont accepté d'être mes lecteurs et qui de par leurs conseils et recommandations m'ont grandement aidé à améliorer mon travail. Je ne puis ici également m'empêcher d'exprimer ma profonde gratitude au professeur Denis Martel pour le rôle qu'il a joué dans la concrétisation de cette recherche ; il eut la tâche ingrate et difficile de négocier la méthodologie, le style et la prose hésitants, presque toujours habituels à tous les premiers jets.

A toutes celles et ceux qui, de près ou de loin m'ont apporté leur soutien, leur expérience et leur œil extérieur durant ce long processus d'écriture, à d'autres personnes et amis que je ne peux mentionner ici nommément, mais à qui je voue dans mon cœur un amour, une sympathie, une gratitude et un respect indéfectibles, j'exprime toute ma reconnaissance.

AVANT-PROPOS

«Ce superbe mouvement coopératif possède en lui-même une irrésistible force conquérante qu'il ne manquera pas d'être un grand facteur de l'évolution qui s'accomplit dans le monde économique, et dont la tendance frappante est d'assurer aux masses populaires plus de connaissances économiques et plus d'aisance »

Alphonse Desjardins

Au-delà des frontières, des balises et des limites, la coopération est un style de vie pour des milliers et des millions de gens. Elle est un mode de fonctionnement qui permet aux gens de réfléchir et de travailler ensemble pour réaliser leurs rêves et aspirations les plus chers. Quand il y a un défi à relever, c'est collectivement qu'ils le relèvent. Plus de 750 millions de personnes provenant de 101 pays à travers le globe sont membres de coopératives. Le développement des pays africains passe aujourd'hui par la coopération : c'est un défi pour l'ensemble de la société. Sa finalité, c'est l'intégration sociale globale de toutes les couches de la population : intégration systémique, c'est-à-dire à la fois

politique, économique, sociale, culturelle et identitaire. Dans cette perspective, les objectifs à atteindre apparaissent clairement : d'abord la sécurité économique et sociale des individus. Autrement dit, il faut donner des moyens aux actions civiques de solidarité pour faire face à l'anomie croissante, à la mutation individualiste des liens familiaux, à la disparition des projets collectifs. Sans restauration de l'espoir dans la collectivité et dans le destin des peuples, ainsi que de la confiance dans les États, l'Afrique pâtira longtemps encore d'un sort qui la contrarie.

Pourtant, de nouveaux modes de socialisation émergent. Face aux situations de pauvreté et d'exclusion, des formes de participation dynamiques et structurées se mettent en place, révélant les énormes potentialités des sociétés : mouvements associatifs au Mali, organisations paysannes au Sénégal, coopératives au Bénin ou en Côte d'Ivoire, etc. De fait, la démocratisation des relations sociales, axée non plus sur de grands projets collectifs abstraits mais sur la volonté de répondre aux problèmes concrets et immédiats, rend inéluctable la nécessité de bâtir dans les pays africains un nouveau projet de société qui repose sur un seul principe : La coopération .

Ce dont on a besoin aujourd'hui en Afrique rurale subsaharienne, c'est une vision d'ensemble qui permette d'appréhender les besoins futurs des différentes parties intéressées au développement rural; et aussi, de la détermination à apporter le nécessaire pour que l'institution puisse éduquer, former, faire de la recherche et servir la communauté rurale. La présente étude, tout en suggérant que le temps du changement est venu, identifie un certain nombre de stratégies, de mécanismes et de solutions qui

pourraient être utiles à ceux qui sont préoccupés par la problématique du développement en Afrique. L'heure du changement a donc sonné ; tout changement est un impératif biologique et si on ne se conforme pas à cet impératif, cela peut être fatal. L'opinion populaire est entrain de prendre conscience de la nécessité d'opérer de grandes restructurations à tous les niveaux, et pour ce faire, il est impérieux de faire des choix critiques et porteurs d'avenir. Par conséquent, les communautés rurales africaines se doivent de cesser d'être un vaste espace livré à l'incertitude, à la misère, aux pandémies et aux désordres. Elles représentent en effet, la frange de la population africaine dont le redressement exige le plus grand soutien et la plus grande concertation pour optimiser la mobilisation de toutes ses énergies. Au moment précisément où s'achève le siècle qui a vu l'Afrique imposer sa résurrection ainsi que sa réhabilitation par une histoire si cruellement ingrate pour le berceau originel de l'humanité, les africains sont en droit d'être partie prenante aux prodigieuses promesses du troisième millénaire. Ce serait la meilleure manière de placer la nouvelle ère sous le signe de la promotion et du respect de la dignité de la personne humaine, et de toutes les personnes humaines.

RÉSUMÉ

Cette recherche exploratoire et qualitative a pour objectif d'analyser et de présenter à travers une étude socio-économique, les réponses que les coopératives peuvent apporter au mieux-être des communautés de l'Afrique rurale subsaharienne. Plusieurs variables relevées dans la littérature sur le coopératisme et le développement rural en Afrique sont intégrées dans un cadre original dont l'axe principal tourne autour des alternatives et des solutions capables de permettre aux communautés rurales africaines de sortir de l'impasse multiséculaire dans laquelle elles se trouvent longtemps engourdies. Notre recherche repose sur la prémisse suivante: l'entreprise coopérative est l'un des mécanismes de développement les plus appropriés dans l'économie de marché actuelle, car elle établit un équilibre unique entre les impératifs de développement économique et social. Cette nouvelle réalité émergente, qui prévaut dans nombre de pays industrialisés est aussi valable pour les pays en voie de développement en général, et ceux de l'Afrique en particulier.

Nous nous attendons donc tout particulièrement à ce que cette recherche offre des outils et élabore des stratégies à mettre en avant pour permettre aux coopératives d'accentuer leurs contributions sociales et économiques dans la lutte contre la pauvreté. Les résultats de cette recherche devront donc enrichir la réflexion sur l'atteinte, par les coopératives, d'objectifs reliés au développement socio-économique des communautés rurales

africaines afin de rejoindre les plus pauvres du continent. Les investigations permettront ainsi de préciser les rôles que pourraient jouer les coopératives dans une optique de développement plus durable et plus équitable.

La méthode utilisée est celle de l'étude exploratoire et qualitative, particulièrement appropriée pour rendre compte des spécificités des pays en voie de développement. Des entrevues, enquêtes, des analyses de contenus de textes, des rapports et de documents législatifs seront menées, de même qu'un traitement analytique des données statistiques, quantitatives et qualitatives. Le terrain est celui de l'Afrique rurale subsaharienne, situé en Afrique occidentale, dans la zone intertropicale entre l'équateur et le tropique du cancer. Cette partie de l'Afrique qui regroupe essentiellement près de deux poignées de pays a été choisie dans le but de présenter un aperçu global et une vision panoramique de la réalité coopérative en Afrique rurale subsaharienne. Il est clair que ces divers pays ont chacun leur spécificité ; ce fait est indéniable. Toutefois, il est important de souligner qu'ils ont pour l'immense majorité d'entre eux subi les mêmes transformations et influences tant sur les plans politique, idéologique que socio-économique depuis les indépendances africaines. Par ailleurs, d'un point de vue macroscopique, l'économie et la structure sociale de ces pays présentent les mêmes caractéristiques à quelques exceptions près. En définitive, lorsqu'il est question de coopératives et de ruralité, de mondialisation et de développement en Afrique, la secousse est, partout, la même, qu'il s'agisse du Bénin, du Mali, du Burkina, de la Côte d'Ivoire ou de tous ces autres pays qui s'inscrivent dans la même dynamique.

Ce mémoire s'adresse donc à trois groupes :

1. d'abord aux africains eux-mêmes, qu'ils soient politiciens, agriculteurs, paysans, professionnels, étudiants, chercheurs ... à qui il me paraît fondamental et capital de rappeler que leur responsabilité est immense dans la voie et l'orientation que choisiront leurs communautés respectives en vue de bâtir un véritable projet de société, et que leur développement passe d'abord par leur propre initiative.
2. Ensuite aux sociologues, tiers-mondistes, aux experts et développementalistes qui perçoivent comme nous le coopératisme comme une possible alternative viable et efficace de développement rural en Afrique. J'ose espérer qu'ils auront souvent à l'esprit, cette célèbre boutade qui allègue avec flegme que « *The Big Issues Aren't Technical*¹ ».
3. Enfin, aux experts en gestion des coopératives (notre domaine de spécialité) et des entreprises de l'économie sociale et à tous ceux-là qui s'intéressent au mouvement coopératif, pour qui, ce travail je l'espère sera une occasion de dire que le contexte global, la mondialisation et le développement des pays du Sud par le coopératisme sont en interrelation.

¹ Pour reprendre l'expression de Drucker, Peter, La pratique de la direction des entreprises. Les Éditions d'Organisation, Paris, 1957.

INTRODUCTION

En matière économique, l'Afrique fait figure de continent pauvre et de marginalisé². Depuis la fin de la guerre froide, elle apparaît comme une zone déclassée qui ne représente plus un enjeu géopolitique et diplomatique pour les grandes puissances. En dehors des situations d'urgence qui exigent des interventions humanitaires, plus personne ne s'intéresse véritablement au sort des quelques 700 millions d'hommes et de femmes qui vivent dans cette partie du monde³.

Peu d'études⁴ sur le continent laissent réellement place à l'espoir : on ne cesse d'y répéter que l'Afrique s'enfoncé et devient «un conservatoire des maux de l'humanité »⁵. L'image d'un continent naufragé, mille fois ressassée, paraît résumer l'ensemble des perceptions d'une Afrique qui tendrait à se confondre avec la misère, la corruption et la fraude et qui serait la patrie de la violence, des conflits et des génocides. Des images d'apocalypse sont projetées sur «une Afrique appauvrie dans la spirale des conflits »⁶. En cette fin de siècle, « (...) aucun continent n'offre un tel spectacle de désolation, de guerres et de famines que l'Afrique. (...) Lentement, le continent noir s'en va à la dérive »⁷. Le paradigme de la

² Langlois, R., Pour en finir avec l'économisme. Éditions Bordas, 1982.

³ Samir, Amin, La faillite du développement en Afrique et dans le tiers-monde. Éditions l'Harmattan, Paris 1989.

⁴ Rapport du Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD) Novembre 2000.
Rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), Genève, Suisse Juillet 1999.

⁵ Passat, René, L'Afrique à la dérive. Éditions du Renouveau, Paris Juin 1996.

⁶ Leymarie, Philippe, « Une Afrique appauvrie dans une spirale de conflits ». in *Manière de voir*, no 25 Février 1995.

⁷ Legrand, Alfred, L'illusion néo-libérale. Éditions Fayard, Paris, 2000.

«faillite» constitue même le cadre d'analyse de l'histoire économique et sociale de l'Afrique contemporaine, avec un accent mis sur les impasses de ce qu'il est convenu d'appeler le développement. Comme l'observe Catherine Coquery-Vidrovitch, « (...) nous sommes dans une période de crise cumulative »⁸ définie à la fois comme crise des processus de développement au Sud, mais aussi et surtout dans un monde dont les interdépendances sont multiples et devenues incontournables.

Ce constat général est aussi celui de Samir Amin : «Si les années 60 avaient été marquées par un grand espoir de voir amorcer un processus irréversible de développement à travers l'ensemble de ce que l'on appelait le tiers-monde et singulièrement l'Afrique, notre époque est celle de la désillusion. Le développement est en panne, sa théorie en crise, son idéologie l'objet de doute. L'accord pour constater la faillite du développement en Afrique est hélas général »⁹. Et pourtant, la décolonisation des années 60 n'allait-elle pas apporter le progrès ? La révolution verte ne devait-elle pas mettre un terme à la famine ? Les organismes d'aide et d'intervention, de par le globe n'avaient-ils par pour objectif de promouvoir le développement «intégré», «autocentré», «endogène», «participatif», «communautaire», etc. Combien de régions démunies, aujourd'hui grands cimetières de projets et de programmes qui auront coûté des milliards de dollars ont vu défiler des vagues de coopérants, d'experts et d'assistants techniques, le conseil à l'Afrique y étant devenu une véritable industrie ? Grande laissée pour-compte de la mondialisation, l'Afrique ne bénéficie pas de l'essor économique tant annoncé par les institutions

⁸ Coquery-vidrovitch, Catherine, Pour une histoire du développement : États, sociétés et développement. Éditions L'Harmattan, Paris, 1983.

⁹ Samir, Amin, La faillite du développement en Afrique et dans le tiers-monde. Éditions Harmattan, Paris, 1986.

financières internationales. Les recettes qu'elles lui imposent (Programmes d'ajustement structurel des institutions financières de Bretton Woods), trop souvent univoques ne sont en effet pas adaptées aux réalités du vieux continent¹⁰. Les chocs reçus par le continent africain depuis trois siècles ont été fondamentalement dévastateurs et potentiellement néfastes¹¹. L'Afrique est mal partie, disait-on déjà il y a presque quarante ans. C'était pourtant l'époque des grands espoirs, l'époque des indépendances nationales, l'époque où le continent noir voulait rejoindre le progrès social pour ses populations meurtries par des siècles d'oppression. Que reste-il aujourd'hui de ce rêve ? Aujourd'hui, c'est le temps de la mondialisation, le temps des comptes, le temps des dures vérités, et l'Afrique est pour une fois encore poussée hors du temps du monde. La récession sociale et économique y est le sort commun, le modèle d'ajustement structurel, partout à l'œuvre est devenu une contrainte d'adaptation imposée à tous¹². Dans la tourmente d'une globalisation qui la disloque et la marginalise, l'Afrique a besoin de s'appuyer sur elle-même car elle a longtemps été martyrisée par son passé colonial et est de ce fait en réalité exclue de la croissance mondiale¹³.

Au moment des indépendances, « (...) les coopératives ont jadis suscité beaucoup d'espérances et ont été l'objet de multiples déclarations officielles. Plusieurs années plus tard, après bien d'échecs et de déboires, les déclarations se font plus prudentes mais les différents pays africains n'ont généralement pas renoncé à considérer la coopérative

¹⁰ Elungu P., Tradition africaine et rationalité moderne. Éditions L' Harmattan, Paris, 1987.

¹¹ Le Rapport conjoint du Fonds Monétaire International, du PNUD et de l'Université Harvard (Avr.95) chiffrent à plusieurs milliards de dollars les pertes imputables à la colonisation et à l'esclavagisme en Afrique noire.

¹² Cf Étude de l'Institut Nord-Sud sur les programmes d'ajustement structurel en Afrique francophone, Ottawa, Automne 1998.

comme un instrument privilégié de leur politique de développement. Au départ, les coopératives furent considérées comme des instruments privilégiés du socialisme africain, un moyen de réconcilier les solidarités traditionnelles et la modernité technique »¹⁴. L'Afrique par sa structure sociale communautaire a une vocation naturelle pour les coopératives. C'était une société d'entraide mutuelle dans laquelle on travaillait coopérativement et collectivement, sans perdre l'identité de l'individu au nom duquel le travail était fait. C'est pourquoi, le coopératisme, au-delà de tous les clichés a toujours été perçu comme un outil de développement, un moyen d'atteindre en Afrique la majorité des petits paysans, par exemple, pour les approvisionner en intrants agricoles, leur distribuer des crédits ou assurer la commercialisation primaire des produits dans de très bonnes conditions.

L'importance et le rôle prépondérant des coopératives sur le plan socio-économique n'est plus aujourd'hui à démontrer. L'histoire nous enseigne que de nombreux pays de par le monde ont grâce aux coopératives bâtis d'immenses empires économiques (crédit agricole en France, Norinchuki au Japon, la Senscoop en Italie et la Robobank au Pays-bas) au point où cette forme d'organisation n'a plus grand chose à envier à celles traditionnelles que nous connaissons. L'Afrique ne peut-elle aussi s'inspirer d'un tel modèle de développement réussi ? Les coopératives ne sont-elles pas à même d'atténuer les conséquences négatives de la libéralisation, de la mondialisation et du progrès technologique en réduisant la marginalisation qui en résulte ? Ne peuvent-elles pas, de

¹³ Petrella, Ricardo, Limites à la compétitivité : vers un nouveau contrat mondial. Le Groupe de Lisbonne, Éditions Boréal, Montréal 1995.

¹⁴ Laidlaw, A. F., « Les coopératives en l'an 2000 » . Document présenté au Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale à Moscou , Juin 1980.

par leur nature et leur vocation aider à atténuer la pauvreté et à soulager, du moins dans l'immédiat les difficultés qui vont surgir ou qui se posent déjà en raison du passage d'une économie planifiée à une économie de marché et du fait des ajustements structurels opérés ? En résumé, les coopératives ne peuvent-elles pas apporter une contribution originale à l'édification d'une société rurale africaine de développement, en se substituant par exemple aux institutions publiques de crédit, aux sociétés et comités de gestion pour assurer des fonctions dans des domaines aussi critiques que l'accès au crédit, l'approvisionnement, l'entreposage, la distribution des intrants agricoles et la commercialisation des produits de l'agriculture, ou encore générer des emplois, en particulier dans les zones rurales, et offrir aux divers groupes désavantagés les moyens de se prendre en charge pour retirer de ce mode d'organisation des bénéfices socio-économiques ?

Telles sont autant de questions et d'interrogations qui constitueront le long de cette recherche la problématique autour de laquelle gravitera notre étude. Elles constituent le socle autour duquel s'enracinent les fondements et la finalité de cette recherche. Nous nous attellerons, par conséquent, à ce que notre recherche porte sur la façon dont les coopératives peuvent apporter une solution efficace aux divers problèmes sociaux et économiques de l'Afrique rurale. Une analyse des résultats des coopératives existantes et un rapprochement entre les valeurs et modèles d'opération des coopératives avec le contexte de l'Afrique rurale devront être également abordés dans cette recherche.

FINALITÉ DE LA RECHERCHE

Aux moments où les questions de la crise, de la pauvreté, de la misère, bref du sous-développement dans les pays en voie de développement, et surtout celles des moyens d'en sortir sont aujourd'hui des questions d'actualité¹⁵, l'originalité et la quintessence de nos propos résident dans leur radicalité, celle-ci étant entendue au sens premier du terme d'une démarche qui va à la racine des choses. Le but de cette recherche vise à démontrer à travers une démarche logique et rationnelle basée sur une analyse de la réalité sociale africaine que la formule coopérative peut grandement, de par sa nature et sa vocation, jouer un rôle socio-économique prépondérant dans l'Afrique rurale subsaharienne en s'attaquant à des problèmes pressants et cruciaux (amélioration des conditions de vie et de travail dans les zones rurales).

Aujourd'hui il ne s'agit pas seulement d'une « crise » qui se vit en Afrique rurale subsaharienne, mais d'un processus de décomposition sociale dont l'origine est à rechercher dans le mode développement, les stratégies et les mentalités africaines¹⁶. Nous sommes aujourd'hui dans une période de grande mutation : l'allongement et la massification des études ont porté à un point inégalé sur l'importance des organisations coopératives dans le développement rural, au point de déstabiliser bien des formes anciennes de conceptions et d'idées qu'on avait jadis eu sur les coopératives. Et pourtant, la démocratisation des études est encore à véritablement conquérir. Et en même temps le sens même de ces études, leurs finalités et leur nature, sont à refonder, dans une société

¹⁵ Verna, Gérard, Légalité ou légitimité : les pièges du tiers-monde. Economica, Paris, 1961.

où tout est en train de changer sous la pression d'une formidable réorganisation du monde économique¹⁷.

Toute question de développement, même lorsqu'elle est apparemment matérielle et prosaïque, relève d'orientations générales plus fondamentales¹⁸. Or, c'est ce cadre général qui s'est comme délité. Personne ne peut dire honnêtement aujourd'hui qu'il détient la clé universelle de ce qu'il convient de faire afin que les pays du Sud puissent sortir du cercle vicieux de la misère et de la dépendance. L'incertitude au niveau même des principes d'action est mal dissimulée par le ton tranchant des polémiques. Penser globalement, agir localement nous disait-on il y a quelques années déjà. Or, par ailleurs, il y a un accroissement vertigineux de la masse de la recherche sur les coopératives. Le risque d'atomisation de la recherche, par une ultra spécialisation qui accumule des résultats sans les lier entre eux, est réel et déjà, tout à fait perceptible. Le résultat est un décrochage complet du débat public d'avec la recherche savante, et une difficulté à mettre au service des acteurs de terrain, des responsables et des citoyens, les éléments théoriques qui pourraient éclairer leurs choix¹⁹. Il faut relier les apports forcément partiels de chaque recherche aux grandes options et aux principaux choix de développement, eux-mêmes dépendants de conceptions philosophiques, anthropologiques et éthiques. Il y a à reconstituer les enjeux et déployer en un débat de fond les diverses questions liées aux coopératives et au développement rural en Afrique, dans un esprit pluraliste²⁰.

¹⁶ Donnat, Véronique, « rude combat pour l'autonomie céréalière au Sahel ». Paris, HEC 1995.

¹⁷ Hugon, Philippe, L'économie de l'Afrique. Éditions La Découverte/Repères, Paris, 1993.

¹⁸ Penoul, Marc, Pays en développement : les activités informelles, réalités méconnues, espérances illusives. Éditions Anthropos, Paris, 1990.

¹⁹ Lattre (de) Anne ; Nouveaux regards sur l'économisme ? Afrique contemporaine, Zoarst, Paris 1980.

²⁰ Henry, Alain, Le développement coopératif face aux valeurs sacrées de l'Afrique. Afrique industriel, Paris, Huin 1979.

Le point de vue adopté est celui d'un observateur vigilant, quelque peu philosophe et résolument généraliste : compte tenu des difficultés à résoudre dans le système socio-économique et politique des pays du Sud, nous verrons ce que nous enseigne la réalité elle-même qui nous permettra sans nul doute de nous orienter dans un espace actuellement dénué de certitudes dogmatiques ? Relier le présent au passé, les faits aux problèmes, la recherche aux défis pratiques : tel est notre but.

Comme toute recherche s'inscrivant dans une approche positiviste, celle-ci se doit de considérer son objet comme une limite, c'est-à-dire pour reprendre les termes de Jean Piaget, comme « existant indépendamment de nous, mais jamais complètement atteint²¹ ». Les apports d'une recherche scientifique ne peuvent donc permettre qu'une appréhension toujours plus fine et plus objective du réel.

²¹ Piaget, Jean, Science et positivisme. Éditions Bordas, Paris 1982.

CHAPITRE PREMIER

ÉTAT DES CONNAISSANCES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE ET A LA PROBLÉMATIQUE DES COOPÉRATIVES : UNE APPROCHE DIACHRONIQUE ET SYNCHRONIQUE DE LA QUESTION

Cette partie vise à faire le point sur l'état de la littérature sur les questions qui constitueront la trame même de cette recherche : développement rural et coopératives. A l'aide d'écrits et de recherches antérieures, nous tâcheront de faire le point sur les véritables enjeux de la question depuis quelques années, et aussi sur la façon dont la situation évolue de nos jours. Nous verrons qu'en dépit du paysage tourmenté et contrasté que les communautés rurales présentent, malgré les tumultes par lesquels s'expriment nombre de développements qui parcourent les sociétés civiles, malgré toutes les hypothèques qui pèsent sur leur capacité à assurer la direction de leur trajectoire dans un environnement contrariant, elles ont bien pris la voie coûteuse et exigeante d'un renouveau si indispensable à la maîtrise de leur propre devenir et si nécessaire à l'équilibre de la configuration du monde de demain. Mais avant d'entrer dans le vif même du sujet, nous proposons ici de définir les concepts de développement rural, de coopératives afin de permettre au lecteur de mieux comprendre le sens et la portée de nos propos.

1.1 Développement local et développement rural : réalités, contraintes et illusions

1.1.2 Émergence du concept

« C'est en termes humains essentiellement que se définit le développement : il consiste à donner à chaque être humain la possibilité de se réaliser pleinement.²² » Il est à vrai dire bien difficile de définir précisément ce qu'on entend par développement. Qui n'a pas sa propre définition de ce terme ou encore de ce qui devrait ou non être inclus dans le développement. Certains préfèrent se concentrer sur les facteurs économiques, d'autres sur l'autonomie ou les rapports hommes/femmes dans le développement, ou bien encore sur divers autres aspects, comme l'éducation, les infrastructures routières, de transport ou de télécommunications. Les partisans de l'économisme et les fiers croyants de la théorie néolibérale nous parlerons volontiers de Produit Intérieur Brut, du Produit National Brut, du revenu per capita, de l'indice et du seuil de pauvreté, de l'indice de développement humain et j'en oublie. Qui fait du développement, qui a besoin du développement, et comment faisons-nous cette distinction? Les questions sont tout aussi nombreuses que les réponses!

Pourquoi avons-nous des définitions différentes du développement? Cette question va bien au-delà des simples divergences d'opinions ou des affiliations politiques ou même idéologiques. Il existe en effet des différences entre les cultures et au sein des cultures elles-mêmes. Qu'il s'agisse des gouvernements, des multinationales, des agriculteurs, des professionnels de la santé ou encore des sans-abri, tous ont des notions différentes du

développement et de la façon dont il faudrait le mettre en œuvre. Les ressortissants des différents pays ont eux aussi leurs propres interprétations, lesquelles reposent sur la perception qu'ils ont de leurs besoins et du meilleur moyen d'assurer ces besoins. On sait aujourd'hui avec quelle imprécision le concept de développement est utilisé dans le vocabulaire politique et économique²³. Quel que soit l'usage que l'on en fait, personne ne peut nier qu'il implique nécessairement des transformations quantitatives et des modifications des structures sociales et économiques. L'idée de développement s'est affirmée dans le Tiers monde et plus particulièrement en Afrique principalement avec les indépendances politiques, en se fondant d'abord sur la notion de progrès et de modernisation formulée de la manière suivante, essentiellement issue de la croyance occidentale : les populations du tiers-monde en général, les populations africaines en particulier et surtout celles de milieux ruraux, sont arriérées, sous-développées parce que les moyens financiers, techniques et humaines dont elles disposent sont très faibles. Il faut pour le développer, les moderniser, avec beaucoup de capitaux et une assistance technique et humaines accrue de la part des pays développés²⁴.

La différence d'opinion est également évidente dans les diverses catégories de «développement». Ainsi, le développement durable, terme rendu populaire par le rapport Brundtland de 1987, a été adopté par divers groupes tels que les grandes entreprises. Shell International a pour sa part défini le développement durable comme suit «(...) équilibre et intégration. Intégrer les volets économique, social et environnemental de tout ce que nous faisons et équilibrer nos besoins à court et à long terme » (The Globe and

²² ACIDI et la Coopération Internationale, ACIDI, Novembre 1998.

²³ Galbraith, J. K., L'économie en perspective. Éditions du Seuil, Paris, 1989.

Mail, édition du 24 avril 1999, Section B2). Autrement dit, la définition que vous donnez au mot développement est influencée par la façon dont vous considérez ce terme. C'est vers la fin des années 1950 que prend forme la théorie du développement endogène, par John Friedmann et Walter Stöhr.

C'est une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes. Elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives. Le développement local possède une référence politique et économique qui prend son essor avec les politiques de décentralisation des années 80.

1.2 Du macro au micro

Les profondes modifications de l'économie mondiale et notamment les formes que prend la compétitivité renversent les modes de production: c'est désormais la demande du marché qui est à l'origine de l'organisation de la chaîne productive. Le maître-mot n'est plus la programmation mais la flexibilité, que les réseaux souples de petites unités de production ou les pôles de développement intégré semblent mieux à même de porter que les macro unités²⁵. Quand la crise touche des régions dont l'économie est caractérisée par la mono activité, c'est tout le tissu social qui s'effondre. En réaction à ces données économiques, le développement local, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre local par le

²⁴ M. Beaud et G. Dostaler, La pensée économique moderne depuis Keynes. Éditions du Seuil, Paris, 1973.

²⁵ Fritjof, Capra, Le temps du monde : économie, société, culture Éditions BED, Paris, 1980.

biais d'une certaine autosuffisance qui s'appuie sur la diversification et l'intégration des activités, peut être vu comme une réponse efficace.

La crise amène à privilégier le plan local par rapport au plan national et rencontre sur le terrain des poussées sociales, culturelles et identitaires. Le local s'approprie en quelque sorte le développement pour en faire un concept et une pratique globale, une stratégie territoriale intégrée, solidaire, durable²⁶. Le développement rural est entendu essentiellement au sens économique de processus assurant l'amélioration progressive de la sécurité économique des populations des zones rurales. En tant que principale utilisatrice des terres et activité jouant un rôle essentiel dans la viabilité des zones rurales, l'agriculture occupe une position centrale dans le développement rural, tant dans les pays développés que dans les pays en développement bien que sa contribution varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans un certain nombre de pays où la grande majorité des pauvres vit et travaille dans les zones rurales, le développement rural est indissociablement lié à la lutte contre la pauvreté²⁷.

Depuis les années 1970, l'échec ou la réussite plus que médiocre des projets de développement rural en Afrique de l'ouest ont suscité d'importants changements dans les discours et les pratiques des agents de développement et des bailleurs de fonds. Quelques traits de l'évolution du contexte intellectuel et institutionnel doivent être rappelés.

²⁶ Jacquard, Albert, *J'accuse l'économie triomphante*. Éditions du Seuil, Paris, 1996.

²⁷ Maris, Bernard, *Des économistes au-dessus de tout soupçon ou la grande mascarade des prédictions*. Éditions Albin Michel, Paris, 1990.

a) Le changement le plus profond concerne l'imputation des causes de l'écart entre les objectifs des projets (les propositions d'innovations) et leurs résultats effectifs.

Au lieu d'imputer cet écart à la rigidité des comportements "traditionnels" des bénéficiaires des projets (c'est-à-dire, en définitive, à leur irrationalité), on est progressivement venu à considérer que les comportements des paysans et des populations rurales face aux projets étaient parfaitement compréhensibles et logiques pour peu que l'on prenne en compte leurs propres intérêts et leurs contraintes spécifiques²⁸. Par exemple, les comportements des agriculteurs face aux innovations techniques ou organisationnelles proposées par les projets, loin d'être irrationnels, manifestent leur capacité, dans un contexte de forte incertitude, de prendre des décisions cohérentes en fonction d'objectifs et de contraintes qui leur sont propres, tant dans le domaine de la production que dans ceux de la reproduction sociale, politique, identitaire etc. Ce point de vue a permis aux agronomes et aux spécialistes des sciences sociales de comprendre les mécanismes par lesquels les populations locales "s'approprièrent" les projets soit en sélectionnant certains thèmes au sein du "paquet" d'innovations proposés, soit en détournant le projet de ses objectifs, soit en s'y dérochant et en le rejetant consciemment. Les opérateurs et agences de développement, tels que la FAO ou la Banque Mondiale, ont généralement aussi tiré les leçons de l'expérience en affirmant que la Participation des populations aux projets et à ses bénéfices est une condition nécessaire à leur réussite²⁹.

²⁸ Business Week de la semaine du 12 Octobre 1998 et le quotidien français le monde du 18 oct. 98.

²⁹ Voir dans le dossier incendiaire du Magazine Times sur le FAO, Oct. 98.

b) Un deuxième changement important dans les conceptions du développement rural depuis les années 1970 est la prise en compte des inégalités au sein des populations bénéficiaires des projets de développement³⁰.

Les dynamiques sociales et économiques qui préexistent aux projets ou qui sont induits par eux sélectionnent les groupes sociaux susceptibles de bénéficier réellement des projets et d'entrer dans un processus de changement. Les recherches en sciences sociales ont notamment montré que la vision égalitariste et communautariste des sociétés rurales africaines était un mythe, d'ailleurs souvent utilisé par les couches plus favorisées de la population. De leur côté, les agences de développement ont réorienté progressivement leurs efforts vers les groupes les plus pauvres afin d'assurer aux populations les plus vulnérables la couverture de leurs "besoins fondamentaux".

c) Un troisième changement concerne la remise en cause de l'approche en termes de projets. Les projets d'aide sont progressivement remis en cause pour leur lourdeur, leurs objectifs et leurs moyens prédéfinis qui les rendent peu adaptés aux contextes locaux, insuffisamment flexibles et incontrôlables par les populations bénéficiaires. Sous l'influence des approches participatives orientées vers les plus pauvres, les stratégies de développement s'orientent vers l'appui aux initiatives locales et aux capacités de gestion des producteurs. Parallèlement, les administrations nationales et les pouvoirs publics sont fortement invités, par des mesures de conditionnalité et d'aide au développement

³⁰ Gourde, Jean-Christophe, Nouvelles perspectives de développement. Éditions du Seuil, Paris, 1995.

institutionnel (*capacity building*), à réorienter leurs politiques de développement afin de promouvoir les organisations populaires rurales³¹.

On constate depuis une quinzaine d'années en Afrique une effervescence organisationnelle dans un contexte de crise de l'État. Même s'il est difficile de généraliser, en raison de la diversité des situations, il est clair que cette dynamique associative est en connexion avec le désengagement des États, pressés par les principaux bailleurs de fonds et par les contraintes des politiques d'ajustement structurel de se retirer des secteurs où son intervention entre en concurrence avec les initiatives de la société civile. Les bailleurs de fonds et les organisations internationales rejoignent les ONG pour encenser les organisations paysannes et pour engager un dialogue direct avec les représentants de la société civile. Une conséquence importante est le développement d'ONG africaines et l'émergence d'une catégorie importante et nouvelle d'acteurs locaux qui occupent progressivement le rôle, jusqu'alors dévolu à l'État, d'intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les populations bénéficiaires locales (dont ils sont en général originaires).

1.3 Les nouvelles stratégies de développement rural en Afrique

La conséquence de ces changements dans les approches actuelles du développement rural est l'affirmation d'une stratégie nouvelle et ambitieuse qui s'efforce de conjuguer la participation populaire et le renforcement du pouvoir (*empowerment*) des groupes les plus vulnérables en synergie avec la décentralisation des décisions des pouvoirs publics et

³¹ McCloskey, D., Bourgeois Virtue. American scholar, Vol.63 (2), printemps 1994.

en association avec les ONG du Nord et du Sud³². La participation populaire et la prise en compte des groupes les plus vulnérables ne relèvent plus du domaine réservé aux projets locaux ou sectoriels. Elles constituent un élément fondamental de la conception, de la mise en œuvre et de la réussite des nouvelles politiques nationales de développement et des nouvelles politiques internationales d'aide et de coopération. C'est en particulier l'orientation de la FAO et de son Plan d'action pour la Participation populaire au développement rural (FAO 1992).

1.4 Le problème

Dans les faits, toutefois, ni l'ajustement des stratégies de développement rural aux problèmes réels des populations ni la dynamique de l'auto-promotion dans les pays africains ne suffisent à transformer rapidement les réalités socio-économiques et les pratiques réelles du développement. Ils peuvent même avoir des effets contre-productifs.

- La notion de participation des populations recouvre des dimensions très différentes, ne constitue pas une fin en soi et demeure chroniquement ambiguë.

- L'aide orientée sur les groupes les plus pauvres apparaît également ambiguë.

Dans le contexte actuel, caractérisé par un consensus des principaux bailleurs de fonds sur l'ajustement structurel comme seule politique d'aide possible, l'aide orientée sur les pauvres apparaît plus souvent comme une mesure d'accompagnement de l'ajustement structurel et comme un moyen d'alléger ponctuellement la pauvreté que comme un moyen de la combattre à long terme.

³² Société pour la Coopération et le Développement International, (SOCODEVI) Bulletin no 8, 1997.

- Le style d'intervention des ONG possède ses propres limites pour atteindre effectivement les plus pauvres et pour influencer les pratiques anciennes de développement.
- L'effervescence associative des organisations paysannes et rurales, pour encourageante qu'elle soit, ne peut être considérée comme la seule réponse à la crise. Les organisations paysannes ne se renforcent pas du simple fait du retrait de l'État par un effet mécanique de vases communicants³³. Elles peuvent être largement récupérées par les secteurs traditionnels de la société ou par tout autre groupe et souffrir du mélange en leur sein de fonctions sociales, économiques et politiques tant au niveau local que dans leur insertion régionale et nationale. La participation financière peut couvrir un simple transfert de coûts aux organisations paysannes sans garantir pour autant la durabilité des projets.

1.4.1 Question de recherche

Alors que les questions de sous-développement et les moyens d'en sortir se posent avec acuité depuis plusieurs décennies en Afrique et suite aux échecs des solutions proposées pour pallier à la situation, nous pensons que la formule coopérative peut s'avérer une alternative viable et efficace de développement rural dans les pays du Sud. En effet, depuis leur conception initiale en tant qu'entreprises privées autogérées et contrôlées de façon démocratique par leurs membres, les coopératives ont connu diverses variantes partout dans le monde et ont contribué, notamment dans plusieurs pays d'Europe, d'Asie

³³ Albertini, Jean-Marie, Mécanismes et développement et sous-développement. Éditions Ouv. Paris, 1967.

et d'Amérique à l'amélioration des conditions de vie de milliers de personnes. La question que nous posons ici dans le cadre de notre recherche est de déterminer, dans quelles mesures, cette alternative pourrait aussi être d'une quelconque utilité au développement de l'Afrique rurale subsaharienne à l'ère de la mondialisation.

1.5 Potentiels des coopératives

1.5.1 Généralités

1.5.2 Définition

«Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement »³⁴.

Valeurs

Les coopératives reposent sur les notions d'initiatives personnelles, de responsabilités de la personne, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Dans la tradition de leurs fondateurs, les membres des coopératives croient dans les valeurs morales que sont l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et le respect des autres³⁵.

³⁴ Alliance Coopérative Internationale, Rapport sur le développement des coopératives. Genève, Juin 96.

³⁵ Conseil Canadien de la Coopération, La coopération. Bulletin, Juin 1995

Principes

Les principes de la coopérative sont les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique.

Bénévolat et adhésion libre

Les coopératives sont des organisations bénévoles, ouvertes à toutes les personnes qui peuvent utiliser leurs services et qui sont prêtes à accepter les responsabilités des membres, sans distinction de sexe, de situation sociale, de race, d'appartenance politique ou religieuse.

Contrôle démocratique des membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques contrôlées par leurs membres qui participent activement à l'élaboration de leurs politiques et aux prises de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants sont responsables envers les membres. Dans les coopératives de base, les membres ont tous le même droit de vote (un membre = un vote) et les coopératives plus sophistiquées sont également structurées de façon démocratique.

Participation des membres aux aspects économiques

Les membres participent de façon équitable à la constitution du capital de leur coopérative et le contrôlent de façon démocratique. Au moins une partie de ce capital est en général la propriété commune de la coopérative. Les membres, s'ils sont rémunérés, ne

reçoivent qu'une petite allocation prélevée sur le capital souscrit pour devenir membres. Ils peuvent répartir les surplus à n'importe laquelle des fins suivantes : développer leur coopérative, éventuellement en constituant des réserves, dont une partie au moins sera indivise; faire profiter les membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative; et appuyer d'autres activités approuvées par les membres³⁶.

Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations d'entraide autonomes, contrôlées par leurs membres. Si elles concluent des ententes avec d'autres organisations, y compris avec les gouvernements, ou recueillent des capitaux auprès de sources extérieures, elles le font à condition de conserver le contrôle démocratique de leurs membres et leur autonomie.

Éducation, formation et information

Les coopératives font l'éducation et la formation de leurs membres, des représentants élus, des gestionnaires et des employés afin que ceux-ci puissent participer efficacement au développement des coopératives. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion, de la nature et des avantages de la coopération.

La coopération entre les coopératives

Les coopératives rendent des services plus efficaces à leurs membres et renforcent le mouvement coopératif en collaborant avec d'autres coopératives par l'intermédiaire de structures locales, nationales, régionales et internationales.

³⁶ Conseil Canadien de la Coopération, La coopération. Bulletin, Juin 1995.

Intérêt pour la collectivité

Les coopératives travaillent au développement durable de leur collectivité en mettant en œuvre des politiques approuvées par leurs membres. La contribution que les coopératives en Afrique sont en mesure d'apporter au développement économique, social et collectif global a été étudiée de manière approfondie dans le rapport à la 49e session de la Conférence internationale du Travail (Le rôle des coopératives dans le développement économique et social des pays en voie de développement) établi lors de la phase initiale du processus d'adoption de la recommandation no 127 en 1966. Depuis cette époque, les coopératives n'ont pas cessé de jouer un rôle important dans la création d'emplois salariés ou indépendants et dans l'amélioration des conditions de travail et de vie de millions de personnes auxquelles elles ont permis d'avoir accès à des infrastructures et à des services essentiels dans des domaines où ni l'État ni les entreprises financées par des investisseurs privés ne souhaitaient s'aventurer.

Les coopératives ont également beaucoup contribué à l'intégration et à la démarginalisation économiques des populations pauvres, indigènes et tribales ainsi que des femmes³⁷. Aujourd'hui, la contribution qu'elles apportent à l'allègement des pressions migratoires et à la création d'emplois pour les jeunes, les catégories de population désavantagées ou les handicapés qui, sans cela, seraient au chômage, est de plus en plus importante³⁸. Les efforts qu'elles font pour mettre en place des réseaux internationaux d'échanges commerciaux et d'informations, pour tirer le meilleur parti des ressources

³⁷ Alliance Coopérative Internationale, Les coopératives comme outil de développement rural. Genève, Mai 1998.

locales et naturelles et pour diffuser l'enseignement et le progrès technologique dans des régions reculées attestent de l'aptitude particulière des coopératives à tirer avantage des progrès économique, social, écologique et culturel. Elles ont toutefois connu des évolutions différentes suivant les pays³⁹. Dans certains pays en développement, le soutien qu'elle recevaient de l'État était tel qu'elles étaient sous son contrôle parce que l'on considérait qu'elles permettraient de réaliser des économies d'échelle, de briser la mainmise des monopoles et d'aider leurs membres à s'intégrer dans l'économie formelle. Dans les pays communistes, le mouvement coopératif a fini par s'inscrire dans le cadre du concept de la propriété collective des moyens de production, les coopératives ayant pour vocation d'aider à résoudre le problème de l'aliénation des travailleurs. Dans les pays industrialisés, elles étaient considérées comme des organisations appartenant au secteur privé mais elles recevaient néanmoins fréquemment le soutien de l'État quand leurs fonctions étaient jugées socialement utiles.

Le soutien apporté par l'État aux coopératives ne s'est pas révélé véritablement satisfaisant pour les raisons susmentionnées. Pour beaucoup de mouvements coopératifs nationaux en effet, l'ingérence de l'État est apparue non pas comme une aide mais comme un obstacle à leur capacité intrinsèque de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie et de travail⁴⁰. Les coopératives n'ont donc pas été en mesure de jouer un rôle aussi important en matière de développement social que l'on aurait pu l'espérer au début du siècle. Depuis quelque temps, toutefois, la plupart des gouvernements se montrent favorables aux organisations de type coopératif dans la mesure où leurs membres créent

³⁸ Gosselin, Gabriel, Développement et tradition dans les sociétés rurales africaines. Éd. Seuil, Paris 1982.

³⁹ Alliance Coopérative Internationale, Rapport sur les coopératives dans les pays industrialisés. Mars 95.

des organismes autonomes et indépendants et se prennent en charge eux-mêmes pour atteindre des objectifs économiques et sociaux ou peuvent réorganiser les coopératives existantes suivant ce modèle⁴¹. Il n'existe cependant pas de recette toute faite pour y parvenir; seules quelques idées (voir ci-après) peuvent être dégagées de la théorie économique et de l'analyse scientifique des réussites et des échecs passés.

De nos jours, les coopératives ont beaucoup contribué à la croissance économique dans le monde entier. L'Organisation des Nations Unies estimait en 1994 que le revenu de près de 3 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, était assuré grâce à des entreprises coopératives. Près de 800 millions d'individus sont à l'heure actuelle, membres d'une coopérative alors qu'ils n'étaient que 184 millions en 1960. Elles représentent une centaine de millions d'emplois et sont économiquement importantes dans un grand nombre de pays pour la fourniture de denrées alimentaires, de logements, de services financiers, ainsi que de toute une gamme de services au consommateur. L'importance macro-économique des coopératives peut se vérifier au nombre de parts de marché qu'elles détiennent. Au Burkina Faso par exemple (Afrique Occidentale), les coopératives agricoles sont les plus importants producteurs de fruits et de légumes alimentant le marché national et, en Côte d'Ivoire, elles assurent 77 pour cent de la production de coton. Un autre fait remarquable sur le plan macroéconomique est la contribution que les coopératives apportent au maintien des emplois non salariés et à la création directe d'emplois dans le monde entier. Dans les pays en transition, les coopératives de travailleurs comptent traditionnellement parmi les employeurs les plus

⁴⁰ Saint-Marc, P., L'économie barbare. Frison Roche, Paris, 1994.

⁴¹ Malabre, R., Coopératives, économie et société. Éditions du Seuil, Paris 1979.

importants du marché. Dans un certain nombre de pays africains, les coopératives sont devenues le deuxième employeur le plus important immédiatement après le gouvernement⁴². Dans cette région, la majorité des emplois salariés ont été créés grâce à des activités dans le secteur agricole – commercialisation, production, conditionnement, etc.

L'importance économique directe qu'ont les coopératives au niveau microéconomique réside indéniablement dans le complément de revenus qu'elles génèrent pour leurs membres. Elles parviennent à ce résultat en : leur garantissant des prix plus élevés pour leurs produits (dans le cas des coopératives de commercialisation); en abaissant le coût des intrants – ce qui permet aux membres soit d'en utiliser davantage, soit d'augmenter les niveaux de production et/ou d'avoir des marges de profit plus importantes (dans le cas des coopératives de fournitures aux agriculteurs et aux artisans); en faisant travailler leurs membres (coopératives de production); en introduisant des innovations; en offrant des assurances (coopératives et sociétés mutuelles d'assurances) et des crédits à des taux globalement plus favorables; et en versant à leurs membres un intérêt raisonnable sur leur épargne tout en leur faisant économiser des coûts de transaction du fait de leur implantation locale (dans le cas des coopératives d'épargne et de crédit). Les coopératives de services au consommateur aident leurs membres à se procurer des biens de consommation (coopératives de consommateurs) à des prix inférieurs; elles fournissent des services éducatifs (coopératives universitaires) ou permettent d'avoir accès à des logements (coopératives de logements), des voyages (coopératives de tourisme), des

⁴² Kourouma, Hamadou, L'économisme. Collection Deroy, NEA 1971.

soins médicaux ou des soins aux personnes âgées (coopératives sanitaires) moins onéreux.

Les coopératives peuvent efficacement contribuer à l'intégration et à la démarginalisation économiques des populations rurales, indigènes et tribales qui vivent dans un état de pauvreté prononcé. Aujourd'hui, la contribution qu'elles apportent à l'allègement des pressions migratoires et à la création d'emplois pour les jeunes, les catégories de population désavantagées ou les handicapés qui, sans cela, seraient au chômage, est de plus en plus importante. Les efforts qu'elles font pour mettre en place des réseaux d'échanges commerciaux et d'informations, pour tirer le meilleur parti des ressources locales et naturelles et pour diffuser de nouvelles façons de faire et de penser dans des régions reculées attestent de l'aptitude particulière des coopératives à tirer avantage des progrès économique, social, écologique et culturel en Afrique rurale subsaharienne.

La contribution que les coopératives sont en mesure d'apporter au développement économique et social a été soulignée dans le rapport à la 49e session de la conférence internationale du travail⁴³ établie lors de la phase initiale du processus d'adoption de la recommandation no 127 en 1966. Depuis cette époque, les coopératives n'ont cessé de jouer un rôle de plus en plus croissant et déterminant dans la création d'emplois salariés ou indépendants et dans l'amélioration des conditions de travail et de vie de millions de personnes auxquelles elles ont permis d'avoir accès à des infrastructures et à des services essentiels dans les domaines où l'État ni les entreprises financées par des investisseurs

⁴³ Organisation internationale du travail, Le rôle des coopératives dans le développement économique et social des pays en voie de développement. Genève, Suisse, Avril 1998.

privés ne souhaitent s'aventurer. Même la théorie économique moderne explique cependant bien les avantages comparatifs que possèdent les coopératives par rapport à d'autres types d'organisation⁴⁴. Dans la plupart des secteurs, que ce soient des coopératives de production, de travailleurs et en particulier des coopératives agricoles qui émergent dans les milieux ruraux africains, les avantages qui sont tirés tant sur le plan économique que social sont immenses. En effet :

- Elles présentent un avantage en termes de coûts de transaction dans la mesure où elles mobilisent l'initiative et les ressources de leurs membres⁴⁵ ;
- Elles se révèlent particulièrement souples et facilement adaptables à l'évolution du marché;
- Elles peuvent avec succès satisfaire ou créer une demande dans de petits créneaux commerciaux en raison de leur taille réduite;
- Elles peuvent accumuler leurs propres ressources (par exemple grâce à leur capital indivisible qui, dans certains cas, est la source de financement la moins onéreuse), ce qui les rend véritablement autonomes et leur permet de survivre indépendamment de tout soutien extérieur tout en étant concurrentielles sur les marchés où elles se positionnent;
- Elles peuvent devenir des institutions financières importantes sur le plan local, répondant à la fois à une demande locale de protection des fonds et à celle des entreprises ayant besoin d'effectuer des emprunts⁴⁶;

⁴⁴ Gueslin, André, L'invention de l'économie sociale : idées pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes de la France du 19e siècle. Coll. Economica 1998, 2e Édition,.

⁴⁵ Alliance Coopérative Internationale, Promotion des coopératives, Recommandations no 127, Rapport V

⁴⁶ Braudel, Fernand, La dynamique capitaliste. Éditions Champs/Flammarion, Paris 1985.

- Elles encouragent l'innovation, la diversification et la spécialisation des entreprises de leurs membres;
- Elles créent des systèmes fédératifs autofinancés (par exemple des coopératives régionales ou des mutuelles nationales) pour mener à bien des activités de consultation, de formation, de marketing et de représentation politique; et
- Elles ont une influence positive sur les institutions et la législation aux niveaux local et national ainsi que sur les marchés internationaux⁴⁷.
- Leurs adhérents sont en majeure partie des personnes physiques et, par conséquent, en règle générale, elles ont des attaches locales et appartiennent, sont dirigées et contrôlées par des personnes locales;
- Elles sont en première ligne pour répondre aux besoins de la population locale, vis-à-vis de laquelle elles sont responsables (et à laquelle, espère-t-on, elles doivent rendre des comptes), et elles peuvent s'appuyer sur leur connaissance du milieu local et de ses potentialités de développement pour programmer leurs activités. C'est là, semble-t-il, l'une des raisons principales pour lesquelles elles sont tout particulièrement bien qualifiées dans le contexte de la privatisation des services publics et pour la fourniture d'infrastructures.
- Elles encouragent leurs membres à s'identifier fortement avec les buts et objectifs de l'organisation; elles encouragent la connaissance du milieu local et l'apprentissage des processus démocratiques;
- Elles évitent que leurs membres n'acquièrent une mentalité d'assistés;

⁴⁷ Gentil, Dominique, Les pratiques coopératives en milieu rural africain, Sherbrooke, CEDEC, 1979.

- Ce sont des institutions en mesure de gérer des biens communs sans soit creuser l'écart entre droit de propriété et droit de contrôle, soit gaspiller de précieuses ressources en se contentant de gérer ce qui devrait être judicieusement utilisé tant pour des raisons d'économie locale que d'écologie;
- Elles ne sont pas en mesure de se délocaliser au simple prétexte que le capital utilisé pourrait être plus rémunérateur ailleurs, ce qui donne aux citoyens locaux une large mesure de sécurité quant à leur propre planification économique;
- Elles rapprochent leurs membres de leurs objectifs même si, voire particulièrement lorsque, la conjoncture a évolué à leur désavantage.

Le concept d'importance socio-économique déterminante

Avant d'aller plus loin dans le cadre de notre recherche, nous nous proposons de procéder à une définition opératoire du concept d'«importance socio-économique déterminante» des coopératives en Afrique rurale subsaharienne car ceci constituera la trame même de notre problématique centrale. Le concept d'«importance socio-économique déterminante» a été utilisé pour la première fois par l'Alliance Coopérative Internationale dans son manifeste pour la promotion des coopératives en Afrique. Cette notion en réalité fait référence au rôle indéniable que les coopératives pouvaient jouer dans le développement des communautés rurales africaines et plus précisément, sur leur capacité à répondre aux besoins fondamentaux de la population dans les domaines de l'emploi, de la santé, du logement, de l'alimentation ... En ce sens, elle apparaît (la formule coopérative) comme un instrument dont l'objectif serait en premier lieu d'alléger la pauvreté dans les milieux ruraux, en s'appuyant sur des besoins fondamentaux tels la

sécurité et l'autosuffisance alimentaires, l'accès au crédit dans les communautés rurales, à la protection sociale, à la gestion des ressources naturelles

Pour André Gueslin (1998), une chose peut revêtir une « importance socio-économique déterminante » dans la mesure où elle « joue un rôle fondamental et capital dans la survie d'un groupe et dans la capacité de celui-ci à se prendre en main, tant sur le plan économique que social ». En effet, les coopératives répondent aujourd'hui à un besoin fondamental presque vital : Alors que la société par actions fait du profit la finalité de l'activité économique, la coopérative vise un objectif principal : améliorer, dans sa double dimension économique et sociale, le mieux vivre des membres, à la fois propriétaires et usagers, à la fois propriétaires et salariés. Cela se traduit par une limitation volontaire des dividendes distribués au bénéfice de réserves impartageables qui permettent l'investissement et le développement. Cela se manifeste également par l'implication dans le développement local, par le refus de la délocalisation et l'approche globale des problèmes de l'emploi, de santé, de chômage, d'exode rural et de tous ces maux que nous connaissons et qui minent la ruralité africaine. Les coopératives sont nécessaires pour assurer l'emploi des agriculteurs chassés de leurs terres par les progrès même de l'agriculture. Elles sont nécessaires aussi pour valoriser les produits du sol et du sous-sol, nécessaires enfin pour éveiller l'action et la conscience collective des populations africaines, indispensables de par leur nature pour résorber les problèmes du chômage et du sous-emploi dans les zones rurales de plus en plus en pleine explosion démographique, tandis que les campagnes se vident d'une main-d'œuvre jeune, dynamique et active.

C'est pourquoi, lorsque nous parlons de l'«importance socio-économique déterminante » des coopératives en Afrique rurale subsaharienne, nous mettons particulièrement en relief les retombées économiques (développement de l'agriculture, accès au crédit, réduction du chômage et de l'exode rural ...) et sociales (développement d'un sentiment d'appartenance à l'égard de la collectivités).

CHAPITRE DEUXIÈME

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

2.1 Le choix méthodologique

« Toute méthode d'analyse et d'interprétation de la réalité rurale et coopérative doit respecter la complexité et la diversité considérable des cultures, des modes de fonctionnement et des problèmes à résoudre, sous peine de passer à côté des problèmes fondamentaux et d'imposer des changements intellectuellement séduisants, mais sans grand rapport avec les problèmes réels »⁴⁸. Compte tenu de la complexité de l'organisation rurale africaine, de la difficulté à y introduire des changements et du manque de recul des acteurs sociaux sur leurs propres situations, nous avons préféré des approches déductives aux approches inductives et privilégié l'étude exploratoire comme source de connaissance.

L'approche inductive repose essentiellement sur l'« (...) observation des faits et leurs interrelations. Elle trouve sa source dans l'expérience, l'intuition, le raisonnement du chercheur. Par sa vérification, il peut dégager des phénomènes généralisables qui seront la source de théories ou lois »⁴⁹.

⁴⁸ Shevenell, Raymond Henri, Une méthodologie de la recherche scientifique. Éditions La découverte, Paris, 1986.

⁴⁹ Fortin, Marie Fabienne, Guide d'apprentissage du processus de recherche. FWI 1997.

L'approche déductive est quant à elle « caractérisée par son approche qui fait d'emblée appel aux lois et théories pour expliquer le cas particulier. Cette hypothèse peut être déduite de théories connues déjà formulées ou de travaux reconnus ayant une certaine notoriété. Sa vérification permet de théoriser le cas particulier et d'enrichir la théorie générale »⁵⁰.

Le paradigme positiviste en question

Comme nous l'avons déjà annoncé, les investigations entretenues dans le cadre de cette recherche se fondent sur des hypothèses permettant d'asseoir un raisonnement particulier dont la confirmation ou l'infirmité est obtenue par l'expérimentation. On peut assimiler notre démarche à ce que d'autres appellent la recherche empirico-formelle, issue essentiellement du paradigme positiviste.

À la lumière des pratiques établies au sein des Sciences Humaines et Sociales, nous avons jugé souhaitable de rappeler, dès à présent, le caractère conventionnel de l'association de la démarche hypothético-déductive avec le paradigme positiviste. De même la mise en relation de l'approche empirico-formelle avec le paradigme constructiviste et des méthodes qualitatives ne relève pas de la nécessité mais de l'habitude (Thiéart, 1999). Nous tenons ainsi à faire la part des choses entre les champs d'opportunités et de contraintes respectivement ouverts par les options paradigmatiques, les choix méthodologiques et par la chronologie de recherche adoptée.

⁵⁰ Ibid

Les questions de méthodes sont secondaires aux questions de paradigmes, que nous définissons comme le système de croyances de base ou une façon de voir le monde qui guide l'investigateur, non seulement au niveau du choix des méthodes mais aussi aux niveaux fondamentaux de l'ontologie et de l'épistémologie (Thiétart, 1999)

Nous considérons, à l'instar de Raymond-Alain Thiétart (1999) le caractère structurant des choix paradigmatiques ; ils définissent un champ d'opportunités et de contraintes dans le cadre duquel la problématique spécifie un projet de recherche précis. Partant de là, la procédure de recherche et les méthodes de recueil et de traitement des données constituent des voies possibles pour le mener à bien.

Le choix d'une démarche empirico-formelle répond à un projet de recherche visant à produire des connaissances relativement fouillées concernant les organisations étudiées et certaines des expériences dont elles sont le théâtre. Cette démarche nous permet, par ailleurs, de compenser des hypothèses qui, compte tenu du peu de connaissances existant à ce sujet, se fondent, pour la plupart, sur des connaissances premières, elle nous donne accès à certaines données sans que nous ayons nécessairement à les anticiper. Son association avec des méthodes qualitatives est, quant à elle, liée à une approche compréhensive des phénomènes relatifs au concept.

Paradigme dominant des sciences de l'organisation, l'approche positiviste contrairement aux deux autres majeures que sont le constructivisme et l'interprétativisme, suppose qu'il y a une indépendance entre l'objet et le sujet qui observe ou expérimente la réalité

(Thiétart, 1999). Dès lors, la connaissance serait objective en ce sens qu'elle correspond à une certaine vérification et mise à jour des lois, d'une quelconque réalité intangible, toujours indépendante du contexte d'interaction des acteurs. L'idéal positiviste vise donc l'atteinte d'une loi ou d'un principe universel permettant d'appréhender la réalité avec le maximum d'exactitude possible (Thiétart, 1999). Les figures ci-après nous permettrons de mieux cerner les différences fondamentales qui existent entre les divers paradigmes (positivisme, interprétativisme et constructivisme) tant pour ce qui est de leurs positions épistémologiques, de leurs approches de la réalité que de leurs objets de recherche.

Le champ autonome de la pratique scientifique peut être conçu du point de vue méthodologique comme l'articulation de différentes instances, de différents pôles déterminant un espace à partir duquel la recherche se présente comme prise dans un champ de forces, soumise à certains flux et à certaines exigences externes. De Bruyne et al. (1974) distingue quatre pôles méthodologiques dans le champ de la pratique scientifique : le pôle épistémologique, méthodologique, morphologique et technique.

Brièvement :

- Le pôle méthodologique exerce une fonction de vigilance critique. Tout au long de la recherche, il est garant de l'objectivation de l'objet scientifique, de l'explication des problématiques de la recherche. Il a dans son orbite une gamme de « processus discursifs », de « méthodes » fort généralisables qui imprègnent de leur logique la démarche du chercheur. Ce sont notamment, la dialectique, la phénoménologie, la logique déductive et la quantification.

- Le pôle théorique quant à lui, est le lieu de la formulation systématique des objets scientifiques. Il propose des règles d'interprétation des faits, de spécification et de définition des solutions provisoirement données aux problématiques;
- Le pôle morphologique est l'instance qui énonce les règles de structuration, de formation de l'objet scientifique. Il permet de poser un espace de causation en réseau, ou se construisent les objets scientifiques;
- Enfin, le pôle technique, lui, contrôle le recueil des données, s'efforce de les constater pour pouvoir les confronter à la théorie qui les a suscitées. Il a dans son voisinage des modes d'investigation particuliers : expérimentations, études de cas, simulations, études comparatives.

Les paradigmes			
Les questions épistémologiques	Positivisme	Interprétativisme	Constructivisme
Statut de la connaissance	Hypothèse ontologique Il existe une essence propre à l'objet de la connaissance	Hypothèse hénoménologique	L'essence de l'objet ne peut être atteinte.
Nature de la réalité	Indépendance du sujet et de l'objet Hypothèse déterministe Le monde est fait de nécessités	Dépendance du sujet de l'objet. Hypothèse intentionnaliste	Le monde est fait de possibilités
Comment la connaissance est-elle engendrée	La découverte Recherche formulée en termes de « pour quelles causes » Statut privilégié de l'explication	L'interprétation Recherche formulée en termes de « pour quelles motivations des acteurs » Statut privilégié de la compréhension	La construction Recherche formulée en termes de « pour quelles finalités » Statut privilégié de la construction
La valeur de la connaissance	Vérifiabilité Confirmabilité	Idiographie Empathie (révélatrice de l'expérience vécue par les acteurs)	Adéquation Enseignabilité
Les critères de validité	Réfutabilité		

Tableau inspiré de Raymond-Alain Thiéart, Méthodes de recherches en Management, Dunod, 1999, Pages 14-15.

2.2 Les méthodes de collecte de données

Notre cueillette de données a consisté à recueillir des faits qui permettront de confirmer ou d'infirmer ses hypothèses de travail. Cette cueillette s'est faite avec des instruments précis et selon une procédure rigoureuse. Elle utilise différentes sources d'information. La recherche a été conçue suivant un certain nombre de phases afin de maximiser l'interprétation des données recueillies. Les phases ont été établies afin d'utiliser les

conclusions d'une étape pour élaborer une meilleure compréhension au cours des stades ultérieurs.

- Phase 1 : Recueil de statistiques externes et de données sur le rôle et l'apport des coopératives dans le développement des communautés rurales africaines : La première phase de l'étude nous a permis de recueillir les dernières statistiques sur l'apport des coopératives en Afrique et les conclusions d'autres études sur la question, notamment celles effectuées par l'Alliance Coopérative Internationale et la section coopérative du Bureau International du Travail. Bien que ces statistiques ne constitueront pas le point central de la recherche, elles contribueront à former la toile de fond des phases subséquentes de l'analyse.
- Phase 2 : Préparation, élaboration et tenue des entretiens semi-directifs auprès de divers chercheurs universitaires, acteurs et experts du développement rural et du coopératisme en Afrique. Cette phase a été conçue afin de mettre à l'épreuve les conclusions au regard de l'expérience vécue des diverses personnes impliquées, de près ou de loin dans les questions du développement de l'Afrique rurale par la formule coopérative.

Tout comme les autres sciences, les sciences de la gestion travaillent sur des données produites. Identifier des hypothèses de recherche en adéquation avec l'objet étudié, constitue une première étape assez difficile à franchir. La seconde vise, de fait, à les confirmer et s'avère tout aussi complexe, voire plus. C'est alors qu'intervient le choix de

la méthodologie d'exploration, c'est-à-dire, le choix du meilleur processus possible de production de données, source d'élaboration d'un savoir.

L'observation, l'interview et le questionnaire forment trois techniques d'enquête complémentaires comportant chacune des spécificités.

« Chacun de ces processus institue une situation d'interaction, entre l'observateur et l'observé, entre l'interviewer et l'interviewé, entre l'enquêteur et l'enquêté. Il n'est pas de processus de production des données qui n'interfère avec l'événement qu'il est conçu pour saisir. La pertinence d'un tel processus est donc une relation entre des contextes relativement à un objectif »⁵¹.

Compte tenu de la nature de la recherche et surtout des contraintes spatiales et temporelles auxquelles il nous faut faire face, la technique d'observation stricte n'a pas été retenue. La nécessité d'immersion de l'observateur dans la situation observée demande une grande disponibilité quelle que soit la pratique retenue. En revanche, on ne peut nier l'existence et l'intérêt de l'observation spontanée, simultanée, lorsqu'il s'agit de réaliser des entretiens sur le terrain même de recherche. L'entretien de recherche vise, à travers la construction du discours, la connaissance objectivante d'un problème, fut-il subjectif : c'est une des opérations de l'élaboration d'un savoir socialement communicable et disputable.

⁵¹ Lemieux, André, Comment présenter un projet de recherche, Montréal 1981

Les discours produits par entretien sont essentiellement composés d'énoncés assertifs, c'est-à-dire dont le but vise à faire connaître à l'auditeur un état de chose ou une conception tenue pour être vraie.

- Nous avons utilisé le guide d'entretien comme une liste de contrôle, l'essentiel étant qu'aucun point n'ait été oublié. Les entretiens ont été semi-directifs et ont nécessité une prise de notes aussi exhaustive que possible, car indispensables à l'exploitation des données, qui sera obligatoirement faite en temps différé.

3.3 Le choix d'une étude qualitative par questionnaire, comme première opération d'objectivation.

« L'objectivation ne consiste pas à construire par l'enquête une image du réel qui serait la plus exacte possible. Même le chiffre descriptif, souvent comparé à une photographie, ne peut y parvenir, étant donné le filtre des définitions. L'objectivité est impossible à atteindre pour deux raisons : le réel est inépuisable, le réel ne peut être décrit que par la médiation de catégories de perception »⁵².

2.4 Objectif et structure du questionnaire

L'application d'un questionnaire à un échantillon permettra une inférence statistique au cours de laquelle nous allons vérifier les hypothèses élaborées et recherchées durant la première phase intensive et qualitative. Outre l'obtention d'informations quantitatives

⁵² SELTZ, Claire, Les méthodes de recherche en sciences sociales, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1977, 606 pages.

complémentaires, nous aurons le souci d'utiliser le questionnaire comme outil d'investigation extensive mais aussi qualitative.

« Les objectifs d'un questionnaire peuvent se ramener à un petit nombre :

- Estimer certaines grandeurs absolues : dépenses au cours d'une période donnée...
- Estimer des grandeurs relatives : par exemple, lorsqu'on a élaboré une typologie, estimer la population de chaque type dans la population étudiée.
- Décrire une population ou des sous-populations : par exemple, donner les caractéristiques des acheteurs d'un produit, des lecteurs d'un journal, etc.
- Vérifier des hypothèses : sous la forme de relations entre deux ou plusieurs variables : par exemple, vérifier si la nature ou la fréquence d'un comportement varie selon l'âge »⁵³.

En ce qui nous concerne, notre questionnaire s'est attachée à mettre en exergue les caractéristiques de la polyvalence au travers des acteurs concernés et de leurs pratiques, à décrire une typologie de polyvalence avec une « estimation » en grandeurs relatives des différents cas, et enfin à vérifier les hypothèses de la recherche. Évidemment, cette démarche est indubitablement un exercice difficile, voire périlleux. Mais la bonne connaissance du milieu rural africain et de la formule coopérative nous a encouragé à poursuivre dans cette voie. La complexité résidait notamment dans l'inévitable risque d'approximation lexicale. « Lorsqu'il s'agit d'attitudes ou d'opinions, on sait que, dans certaines limites, la distribution des réponses dépendra de la formulation des questions. Cela n'a donc guère de sens de chercher à estimer avec une grande précision la population de personnes répondant « oui » à une question, alors que la formulation de celle-ci comporte toujours une part inévitable

⁵³ Tremblay, Marc A., Initiation à la recherche dans les sciences humaines, Montréal, McGraw-Hill 1968, 425 pages.

d'arbitraire. En revanche, comparer la proportion des réponses « oui » des différents groupes sociaux, ou étudier l'évolution de cette proportion dans le temps est beaucoup plus justifié. On se trouve, de ce fait, renvoyé à un problème de mise en évidence de relation, donc de vérification d'hypothèse, plutôt que d'estimation »⁵⁴.

2.4.1 Les acteurs enquêtés

Ce premier travail de sélection nous a permis de délimiter le plus objectivement possible l'objet et ses frontières. Nous avons, à ce stade, défini les notions qui seront au centre de l'enquête, afin d'en trouver ultérieurement les bons indicateurs. Si la base était fixée, l'édifice n'était pas, pour autant, construit. Le second travail de sélection consistait maintenant à définir la population et l'échantillon de l'enquête : qui questionner ? La population et l'échantillon sont, en effet, inséparables de la construction théorique de l'objet. Les personnes interviewées sont essentiellement des experts, des chercheurs, des universitaires et des acteurs qui se sont intéressés aux questions liées à la problématique des coopératives en Afrique. Nous préférons les appeler ici acteurs parce que ce sont eux qui élaborent des politiques, formulent des stratégies et des recommandations, aux grandes organisations comme le PNUD, l'OIT, l'ACI, la FAO et autres dans la mise en œuvre des plusieurs programmes de développement rural.

⁵⁴ Ibid.

2.4.2 La méthode d'analyse des données

Dans le cas d'une recherche qualitative utilisant des questionnaires comme technique de collecte des données, la technique d'analyse des données la plus appropriée serait celle de l'analyse déductive (Deslauriers,1991) comme nous l'avons indiqué un peu plus haut. Pour Loubert Del Bayle (1989), cette technique comporte deux étapes : le codage et la comptabilisation des réponses. Dans le cas d'une recherche qualitative, le codage des réponses obtenues est la plupart du temps l'opération par laquelle le chercheur classe les réponses selon des dimensions préconçues.

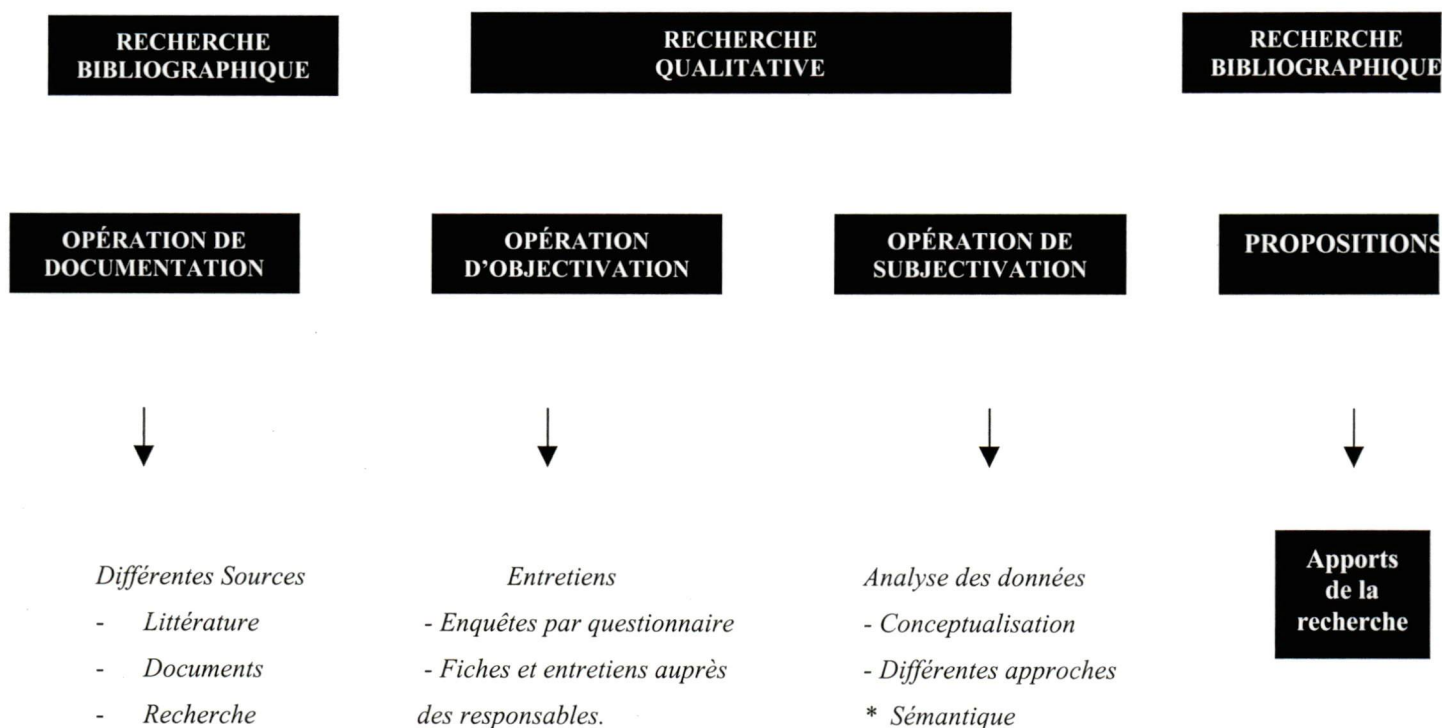
2.4.3 Le point de vue du chercheur, comme seconde opération de subjectivation.

Cette opération « (...) marque le point de vue spécifique de l'observateur sur l'objet, son positionnement dans la situation perçue, sa manière d'organiser la lecture et parfois le retentissement qu'a eu l'objet sur sa personne. Cette opération permet à l'observateur de témoigner de son expérience personnelle ou collective à travers des formes, des impressions et des jugements qui lui sont propres.⁵⁵ » Cette étape de la recherche constitue une analyse au second degré, s'appuyant, aussi bien, sur les informations collectées, que sur les expériences professionnelles de l'auteur. De notre point de vue, la « subjectivation » donne une autre lecture des données recueillies. Elle donne du sens à la

⁵⁵ MYRDAL, Gunnar, Objectivity in social research, New York, Pantheon Books, 1969 Wimmer lecture, 1967, 111 pages.

globalité, de par les liens qui sont opérés entre les parties. On pourrait dire que c'est un travail de cohérence sur le fond, la forme et les interfaces.

En conclusion, nous pouvons dire que les opérations d'«objectivation» et de «subjectivation» sont complémentaires, en sachant toutefois que leur délimitation rationnelle reste difficile et sujette à controverses. Notre choix méthodologique de production de données s'est appuyé sur notre volonté d'apporter une clarification sur l'exercice de la polyvalence en milieu hospitalier et conjointement sur notre souci de tenter une conceptualisation de ce qu'elle représente et nécessite, et ce, dans une double perspective, de performance économique et sociale. Le tableau ci-après permet de visualiser et de synthétiser la logique de progression de notre recherche, au travers de ses différentes étapes méthodologiques.



3.4.4 Segmentation de la population interviewée

Outre l'analyse de documents et de la littérature, les entretiens qualitatifs ont constitué l'une des techniques privilégiées pour recueillir les informations relatives à l'apport des coopératives au développement rural en Afrique. Les entretiens individuels ont été retenus pour quelques chercheurs⁵⁶ et experts du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à New-York, ceux des Universités Harvard, Columbia aux Usa. Leur durée aura oscillé entre une heure trente et deux heures. Cette durée s'explique par le fait que ce sont des entretiens semi-directifs : le chercheur qui conduit l'entretien est soumis à un flux désordonné d'informations de la part de son interlocuteur. Face à cela, il doit adopter une stratégie de conduite de l'entretien afin de maximiser la part des informations utiles.

2.4.4.1 Les questionnaires

L'élaboration du questionnaire a été une opération judicieuse, compte tenu de l'objet de l'enquête, les questions souhaitées portent à la fois sur des faits et des opinions. Les questions ouvertes présentent bien des avantages : tout d'abord le fait de privilégier les catégories dans lesquelles les individus perçoivent le monde social, plutôt que de les imposer par les modalités des réponses fermées. L'inconvénient réside dans le fait que les informations recueillies peuvent être trop dispersées, ou inutilisables en référence aux préoccupations de la recherche. Nous avons privilégié, pour les questions d'opinion ou

⁵⁶ Dans le cadre de cette démarche, une centaine (100) personnes ont été questionnées.

d'attitude, un continuum incluant des réponses extrêmes et des réponses centristes (et non une réponse centriste pouvant servir de position refuge). Dans quelques cas, des explicitations des réponses formulées seront néanmoins sollicitées, sous forme de questions ouvertes totalement libres. (« Expliquez votre réponse »..., « Pourquoi ? »...)

Les questions fermées plus particulièrement ont porté sur les interrogations relatives à la situation individuelle et au contexte institutionnel. Notre principal souci aura été de limiter l'effet d'imposition de notre problématique sur l'acteur enquêté, en essayant, autant que faire se peut, de respecter la cohérence et la liberté d'expression des personnes interrogées, malgré les contraintes de l'instrument.

Par ailleurs, plusieurs éléments devront conférer une certaine validité à notre recherche, de même que la fidélité des instruments utilisés. Afin de nous assurer que notre recherche ne comporte pas de biais scientifiques, de partis pris ou de préjugés, nous nous assurerons de ce qui suit : une adéquation entre la méthodologie utilisée et la problématique abordée, la représentativité de notre échantillon (population questionnée). La validité interne du notre recherche, découlant entre autres du design de la démarche, la validité de la construction découlant de notre raisonnement théorique, et enfin, la validité de contenu (dans quelles mesures notre instrument mesure bien les dimensions des variables étudiées) nous permettront d'asseoir la qualité scientifique de notre travail.

Méthodes de recherche	Buts	Sources d'information	Outils	Procédures
<p>Méthode historique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête dans le temps • Reconstitution du passé 	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer • Découvrir • Analyser 	<ul style="list-style-type: none"> • (témoignages humains, lettres, archives, etc.) • Sources secondaires (journaux, articles de revues, livres, thèses, etc.) • Sources tertiaires (catalogues, bibliographies, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches de lecture 	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des sources • Dépouillement des sources • Classement des informations • Critique des sources
<p>Analyse de contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse de productions à l'aide d'une grille 	<ul style="list-style-type: none"> • Décomposer une production • Dénombrer des éléments de contenu inclus dans une production • Tracer un portrait 	<ul style="list-style-type: none"> • Productions écrites, audiovisuelles, images, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Grille d'analyse 	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture ou visionnement des productions avec une grille • Opération visant à isoler les unités de contenu et faire ressortir les mécanismes cachés grâce au calcul des occurrences • Classement par catégorie et dégagement du sens
<p>Entrevue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tracer un portrait • Recueillir des informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires • Grille d'entrevue • Enregistrement 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevue structurée • Entrevue semi-structurée • Entrevue non structurée
<p>Analyse de données chiffrées (statistiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des informations • Consulter et regrouper des données disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Données chiffrées de sources publiques ou privées • Données chiffrées recueillies par soi-même 	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffriers (<i>Excel</i>, <i>Statistical Package for Social Sciences</i>) • Recueils de statistiques (Recensements) • Tableaux, graphiques, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données • Lecture de données • Évaluation des données • Présentation des données

Tableau inspiré de Dionne, Bernard *Pour réussir : guide méthodologique pour les études et la recherche*, 3^{ème} édition, Laval, Études vivantes, 1998. PP 198-199.

À la lumière de ce tableau, deux méthodes de collecte de données ont été utilisées dans le cadre de notre recherche.

- 1) Méthode historique : Nous avons utilisé cette méthode afin de faire une sorte de diagnostic de la situation qui a prévalu d'une part et qui prévaut actuellement d'autre part dans l'Afrique rurale subsaharienne. Une enquête dans le temps a donc eu lieu et a consisté en une reconstitution du passé dans le but d'analyser, de découvrir et d'explorer le contexte socio-économique, politique, culturel et idéologique dans lequel les coopératives en jadis été installés en Afrique durant l'époque coloniale. Nous nous sommes inspirés par conséquent de certains témoignages de personnes qui ont vécu l'époque coloniale et qui ont même participé à l'implantation des premières organisations coopératives en Afrique subsaharienne. L'examen de certaines archives contenues dans les musées et centre de documentation, de revues, de livres, thèses et autres nous a permis de compléter cette démarche.

- 2) Les entrevues par questionnaire : Nous avons réalisé notre étude exploratoire à l'aide d'un certain nombre d'entrevues. Notre travail a donc consisté ici à tracer un portail et recueillir des informations assez précises auprès des personnes. Des questionnaires élaborés à cette fin, des enregistrements audio de même que des grilles d'entrevues nous ont permis de réunir des informations nécessaires pour la poursuite de notre recherche.

2.5 L'Afrique rurale subsaharienne comme cadre d'étude

Le choix de l'Afrique rurale subsaharienne comme terrain de recherche trouve sa justification dans deux considérations : 1) La première d'ordre pratique tient au fait que j'avais déjà préalablement mené toute une série de recherches au sujet du phénomène de la ruralité et du développement en Afrique alors que j'étais en sociologie. Dans ce contexte, ma recherche se trouvait donc facilitée en ce que j'avais à l'intérieur de ces études antérieures, des éléments et des pistes de réflexion que je pouvais approfondir. Par ailleurs, mon insertion au sein d'une équipe de recherche dédiée à cette problématique constituait pour moi un argument sérieux ; 2) L'Afrique rurale subsaharienne, en dépit de ses ressources naturelles abondantes, est l'une des régions les moins avancées de l'Afrique et ce, pour diverses raisons, d'ordre plus historiques. Un tel terrain nous semblait donc des plus fertiles et pertinents dans le cadre de notre recherche car il nous permettait d'inclure et d'intégrer une multitude de facteurs que nous n'aurions pu observer dans des pays plus développés. Comme choix de terrain, l'Afrique rurale subsaharienne confère donc à notre recherche un caractère original et intéressant.

CHAPITRE TROISIÈME

QUINTESSENCE DE LA RECHERCHE : ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS OBTENUS

Cette partie vise à exposer d'une façon succincte les conclusions auxquelles nous sommes parvenus suite à notre travail. Elle englobe de façon générale et systématique les résultats des enquêtes, des interviews, et par conséquent, les conclusions et déductions auxquelles, en tant que chercheur, nous aboutissons.

4.1 Les résultats des enquêtes et entrevues

L'échantillon retenu se compose d'un total de cent (100) répondants répartis à travers plusieurs institutions et organisations œuvrant dans le domaine des questions liées au développement rural en Afrique, ainsi qu'à la problématique des coopératives. La plupart des personnes interviewées sont soit des responsables de projets, soit des chercheurs associés à l'un ou l'autre des centres de recherches des Nations Unies, soit tout simplement des experts et consultants chargés d'élaborer des politiques de développement, ou encore des personnes ayant eu l'opportunité, de par leurs fonctions de séjourner en Afrique rurale subsaharienne et qui disposent par conséquent d'une expérience certaine dans le domaine qui nous intéresse en question. Il est important de mentionner à ce stade-ci que les questionnaires qui ont été soumises aux personnes ci-dessus mentionnées ont subi un pré-test effectué auprès de vingt-huit (28) personnes qui travaillent dans des centres de recherche (voués pour la plupart aux questions de

développement dans les pays du tiers-monde et qui œuvrent de concert avec les Nations unies) de l'Université Harvard. Le but de ce pré-test visait à valider notre questionnaire et à ainsi apporter certaines améliorations. Avant de procéder à l'analyse et à la présentation des résultats obtenus, mentionnons qu'en conformité avec les recommandations de Gauthier (1992) et de Deslauriers (1991) à propos de la recherche qualitative, nous préconisons, dans ce qui suit, l'emploi des termes ou des expressions tels que la plupart, certains, la majorité etc., plutôt que l'emploi de nombres ou de pourcentages à l'appui de nos dires. Spécifions également que les résultats du pré-test ont été exclus de notre analyse.

L'échantillon retenu se compose comme annoncé un peu plus haut d'une centaine de personnes œuvrant toutes dans des organisations internationales. La majorité des personnes ayant répondu à nos questionnaires ont pilotés des projets de développement en Afrique et occupent soit des postes de directeur de recherche, directeur de la planification et de la prospective.

La première section, avec huit questions fermées vise à dresser un portrait socio-démographique des répondants. Les deux autres sections, composées de questions semi-ouvertes réfèrent au développement rural et aux coopératives en Afrique et visent essentiellement à prendre l'avis sinon le pouls des répondants sur ces deux problématiques de façon à vérifier dans quelles mesures la promotion et l'adoption de la formule coopérative en Afrique peut éventuellement contribuer au développement socio-économique des communautés rurales.

Les caractéristiques socio-démographiques des répondants

Parmi les soixante dix-huit personnes ayant répondu à notre questionnaire, 71% sont des hommes et 29% des femmes. Pour ces deux groupes confondus, l'âge moyen oscille autour de 46 ans et la scolarité moyenne est de 16 ans. Notons finalement que leur ancienneté dans leurs postes respectifs est en moyenne de l'ordre de 09 années. Pour ce qui a trait aux caractéristiques des dites organisations, soulignons que celles-ci peuvent être classées sous trois secteurs ou groupes car l'ensemble des répondants proviennent pour l'immense majorité d'entre eux de ces institutions-là : le Programmes des Nations Unies pour le Développement, la FAO et la section coopérative de l'Organisation Internationale du Travail.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre de répondants	56	22	78
Âge moyen	48	44	46
Scolarité (années)	18	14	16
Ancienneté au poste	11,5	5,8	8,6

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUETE

Tableau 1 : Portrait socio-démographique des répondants

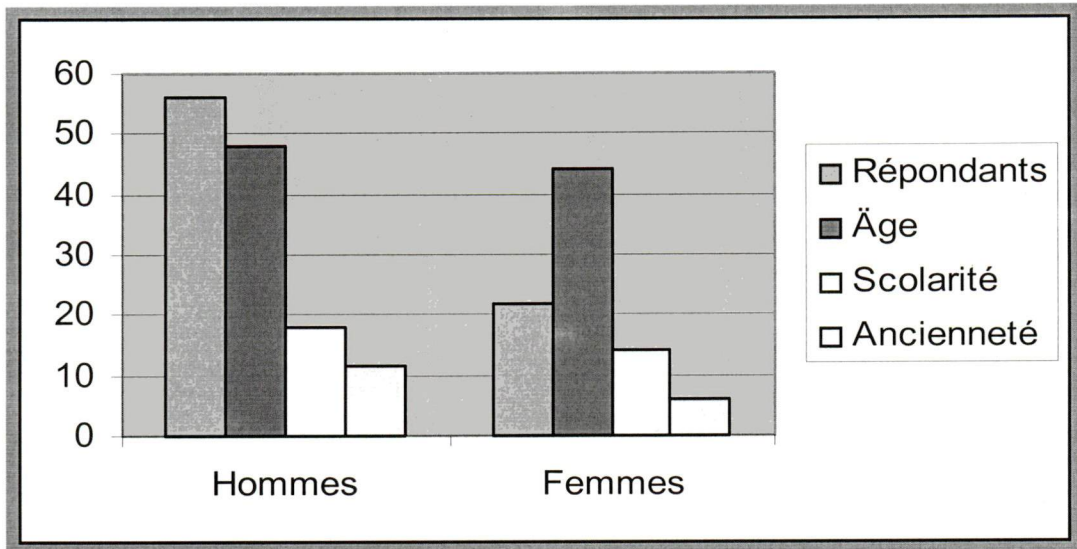


Tableau 2 : Provenance des répondants

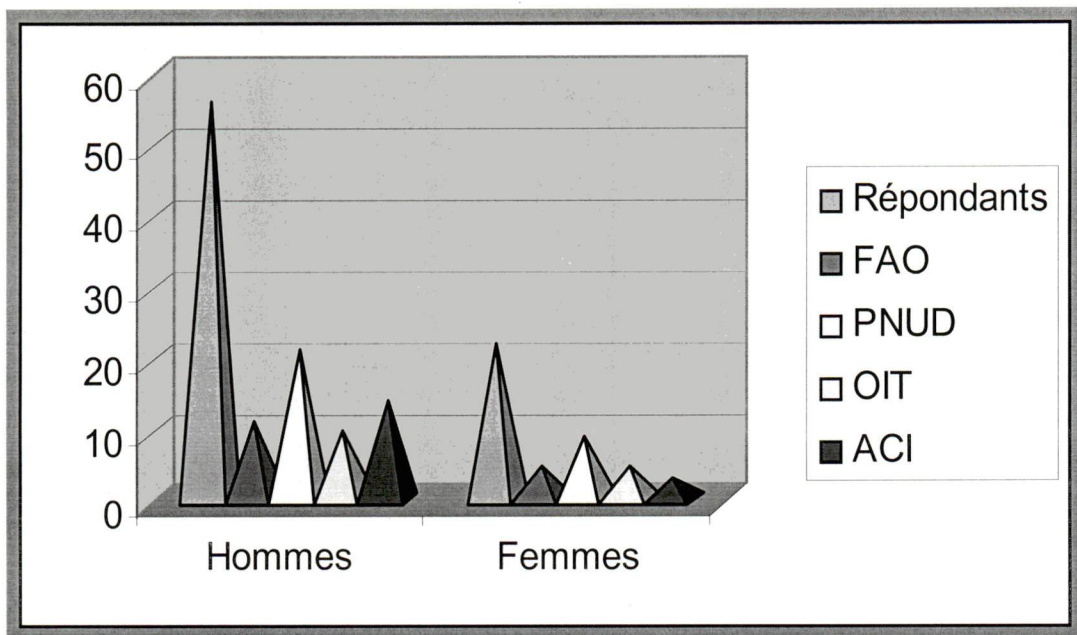


Tableau 3 : Facteurs faisant obstacle à l'aboutissement des projets de développement en Afrique rurale subsaharienne et points sur lesquels les efforts doivent se concentrer.

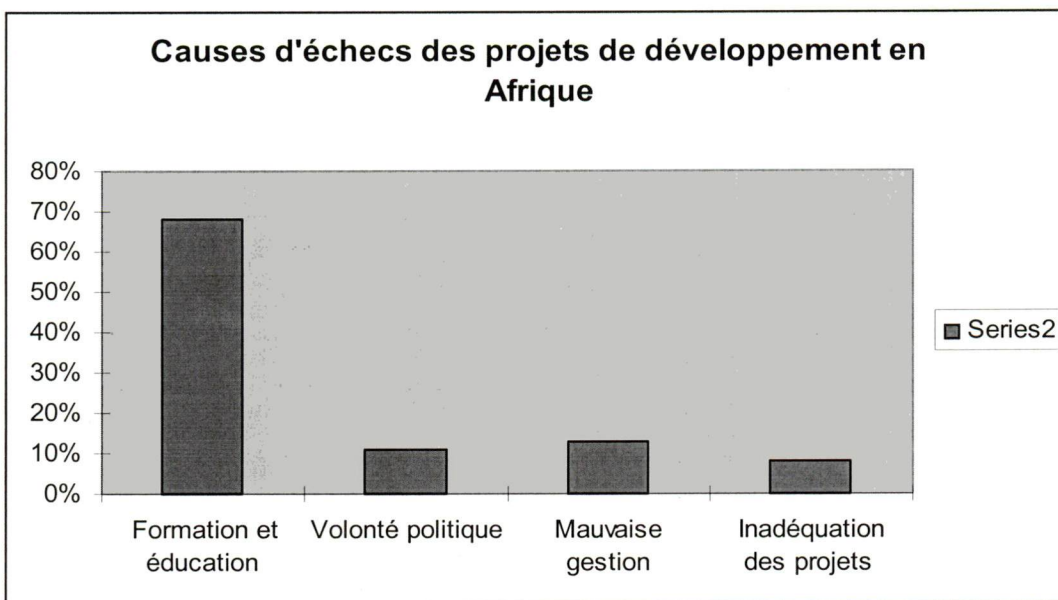
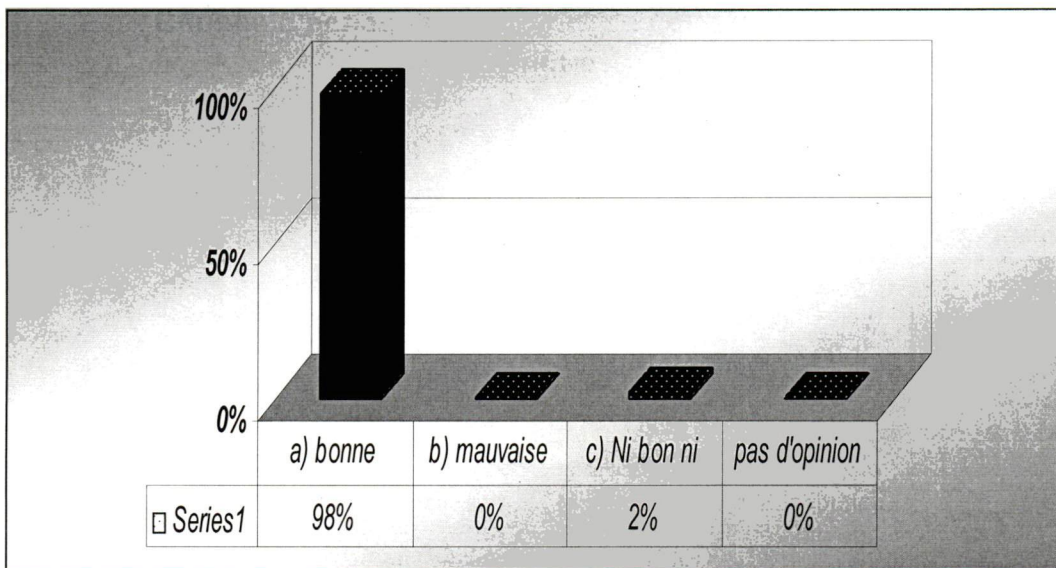
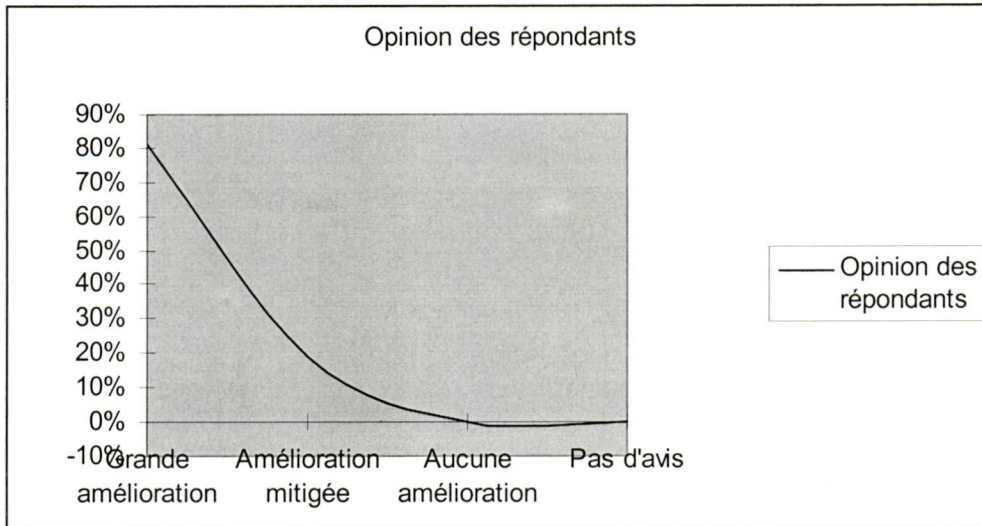


Tableau 4 : Opinion au sujet de la formule coopérative comme instrument efficace de développement en Afrique rurale subsaharienne ?



- a) Bonne chose
- b) Mauvaise chose
- c) Ni bon ni mauvais
- d) Pas d'opinion

Tableau 4 : Aviez-vous noté une évolution ou un changement quantitatif et qualitatif dans le vécu des communautés rurales depuis que des projets de développement coopératifs y sont initiés ?



4.2 Les perspectives du développement rural par les coopératives en Afrique

La plupart des personnes questionnées sont au moins unanimes sur un point fondamental : la formule coopérative peut s'avérer une solution efficace et un formidable instrument de développement des communautés rurales dans les pays du sud. Au cours de ces enquêtes, les spécialistes de la question ont beaucoup insisté sur la spécificité et l'unicité de la formule coopérative, en ce sens qu'elle se veut à la fois participative, implicative tout en revêtant un caractère fortement endogène et en développant un immense sentiment d'appartenance capable de rallier tous les membres de la communauté.

Les questions se rapportant aux coopératives et au développement rural en Afrique découlent en partie de notre question de recherche à savoir dans quelles mesures la formule coopérative peut s'avérer un outil et un instrument efficace de développement socio-économiques des communautés rurales en Afrique au sud du Sahara. À ce titre, notre objectif est double. D'abord, il est question d'évaluer auprès d'un échantillon d'experts du développement, le rôle que les coopératives peuvent jouer en Afrique rurale, mais aussi et surtout, à l'affirmative, de formuler des recommandations concrètes afin de promouvoir ces formes d'organisations. Face aux mutations qui traversent l'économie mondiale, le modèle coopératif peut fortement se donner en recours pour explorer de nouveaux horizons. De nos jours, 760 millions de personnes dans le monde ont choisi la forme coopérative et les avantages qu'elle confère⁵⁷. Nous renvoyant au caractère novateur et original des coopératives, l'une des personnes enquêtées estime que de nos

jours, « (...) cet engouement s'explique par le fait que les coopératives ont d'abord pour mission de répondre aux besoins exprimés par les hommes avant la recherche du profit. Elles sont la propriété de leurs membres et sont régies par des principes démocratiques (...)»⁵⁸. Et en dépit de l'extrême concurrence qui règne sur le marché, l'audience des coopératives s'accroît de plus en plus. A côté des valeurs, principes et compétence professionnelle, la souplesse de fonctionnement des coopératives constitue un atout fondamental face aux besoins d'adaptation des populations aux mutations culturelles, sociales et économiques imposées par la mondialisation⁵⁹. Par la définition de règles de fonctionnement propres, la hiérarchisation des priorités et la mise en œuvre d'une véritable culture d'entreprise, le modèle coopératif rend possible l'objectif de créer toujours plus d'emplois pour les jeunes et les femmes, notamment dans le domaine social et dans le secteur de l'agriculture. Un autre de nos répondants estime à la question de savoir ce qu'il pense de la formule coopérative que « (...) les avantages offerts par l'action coopérative ne se limitent pas seulement à ses usagers. De façon verticale, les collectivités tirent profit de l'établissement des coopératives dans leurs zones territoriales »⁶⁰.

⁵⁷ Alliance Coopérative Internationale, Un monde de coopération, Genève, Suisse 1995.

⁵⁸ Propos d'un des répondants travaillant au Programmes des Nations Unies pour le Développement.

⁵⁹ Omar, Aktouf, La stratégie de l'autruche rationnelle, Manuscrit, École des Hautes Études Commerciales de Montréal, Automne 2001.

⁶⁰ Propos d'un des répondants à la FAO.

En plus du rôle non négligeable qu'elles peuvent jouer dans la consolidation du tissu social, nos répondants estiment pour leur part que « (...) *Les entreprises et organisations coopératives font office de structures au sein desquelles on peut se familiariser à la gestion d'entreprise. En d'autres termes, il s'agit d'écoles de formation à la gestion (et à l'esprit d'entreprise), où l'on apprend les secrets des méthodes modernes d'organisation et le fonctionnement de l'économie de marché, et ce de manière progressive, ce qui est encore plus important. Ainsi, les organisations coopératives facilitent l'adaptation des ressources humaines au capitalisme* »⁶¹. On voit nettement ici toute l'importance et la place qui sont accordées aux programmes de formation, d'éducation et d'information qui constituent sans doute l'un des principaux services d'appui aux coopératives.

À la question de savoir si, à la lumière de la structure même des communautés rurales et de l'environnement socio-économiques dans lequel elles vivent, la formule coopérative paraît indiquée comme alternative possible de réussite, 82% des répondants répondent par l'affirmative car pour eux, « (...) *Les coopératives sont généralement des PME (petites et moyennes entreprises) locales qui créent richesse et emplois dans les régions où elles sont implantées. Plus important encore pour l'économie, elles tissent des réseaux de PME, ce qui est essentiel pour le processus de développement économique et qui permet aux entreprises de contribuer à la*

⁶¹ Propos d'un des répondants au Programme des Nations Unies pour le Développement.

modernisation et au système économique actuel dans le cadre d'un processus partant de la base »⁶². Elles peuvent (les coopératives) également contribuer à la reconstruction économique des communautés de l'Afrique rurale subsaharienne, en favorisant la création d'emplois et en mettant à la disposition de la population des biens et des services à moindre coût, leur objectif premier étant de maintenir le niveau de l'emploi plutôt que la réalisation de profits maximaux. En leur qualité d'entreprises, elles ont besoin de produire et de vendre. La libéralisation économique et politique est devenue le thème dominant de la théorie et de la pratique du développement rural⁶³. Cependant, la répartition des dépenses publiques reflète encore des distorsions, et la restructuration économique s'est révélée problématique.

Un nombre accru de pays reconnaissent qu'un marché bien conçu, débarrassé des distorsions et des privilèges, représente le moyen le plus efficace de répartir droits et richesses dans la société⁶⁴. En outre, ils sont d'accord pour penser que seules la liberté politique et la démocratie de participation permettent d'intégrer les besoins des individus et des groupes dans le processus décisionnel. Cependant, la libéralisation économique et politique exige un engagement intense et des réformes systémiques en profondeur si l'on veut qu'elle devienne une source de progrès. Lorsqu'on demande si la formule coopérative pourrait apporter un plus au mieux être des communautés rurales, près de 92% des répondants estiment sans hésiter que « (...) *Le coopératisme peut faciliter le développement rural. Elle peut aider à distribuer les terres, à améliorer les services*

⁶² Propos d'un des répondants de l'Organisation Internationale du Travail.

⁶³ Karl, Marx ; Introduction à une critique de l'économie politique, Paris, Giard & Bricke, 1909.

⁶⁴ Corm, G. ; Le nouveau désordre économique mondial : aux racines des échecs du développement, Paris, La découverte, 1993.

éducatifs, à faire participer directement les ruraux pauvres à l'élaboration de la politique et à réduire les inégalités entre hommes et femmes. C'est pourquoi elle représente un instrument de base pour atténuer la pauvreté et obtenir sa disparition complète »⁶⁵. Jadis, l'économie dans les pays en voie de développement reposait presque uniquement sur des coopératives. Elles faisaient partie intégrante du système économique de l'époque. « Après la disparition des régimes communistes, la mauvaise image qu'avaient acquise les coopératives, comme instruments de l'économie collectiviste, s'est renforcée. Le nouveau concept de « marché libre » était dorénavant considéré comme une panacée et il n'y avait plus de place pour les concepts traditionnels tels que la solidarité et le collectivisme »⁶⁶ nous fait remarquer un des cadres questionnés à la FAO. En conséquence, le nombre des coopératives a chuté, ainsi que leur part dans le PNB. Les grandes coopératives ont été divisées en petites unités et ont été privatisées. Sur le plan législatif, aucun statut spécial n'a été accordé et aucune facilité de subvention ou d'exemption d'impôt n'a été préconisée. Les coopératives qui forment un « tiers secteur » en Afrique à côté du secteur privé à but lucratif et du secteur public, pourraient apporter une solution aux problèmes économiques des communautés rurales. De manière générale, les pays en voie de développement sont désormais engagés dans un processus de transition vers une économie de marché, mais le chemin qui les y mène est semé d'embûches économiques et de conséquences sociales dramatiques pour la population; il est donc important de trouver les moyens de remédier à cette situation.

⁶⁵ Propos d'un des répondants de l'Alliance Coopérative Internationale.

⁶⁶ Ibid.

En ce sens, un autre répondant ajoute que « la stagnation économique, l'inflation, le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale sont des problèmes difficiles à résoudre, puisque leur règlement passe souvent par le conflit social. Les coopératives ne sauraient, à elles seules, contribuer comme par magie à résoudre ces difficultés, mais elles pourraient tout de même y contribuer de manière significative, pour autant qu'elles bénéficient du soutien dont elles ont besoin et dans la mesure où elles constituent le lien entre la micro-économie et les politiques macroéconomiques, assorties d'objectifs à la fois économiques et sociaux »⁶⁷. Par la manière dont elles associent mission commerciale et préoccupations sociales, « (...) elles représentent une solution très intéressante pour le développement économique et social des communautés rurales en Afrique subsaharienne, de même que pour la consolidation démocratique dans la région » renchérit un autre de la direction des coopératives à l'Organisation Internationale du Travail.

Au niveau gouvernemental, les programmes d'ajustement instaurés depuis quelques années se proposent de restaurer les équilibres intérieurs et extérieurs entre la demande globale et les ressources disponibles par le biais d'un resserrement de la politique financière intérieure. Les programmes comportent souvent la dévaluation de la monnaie, afin d'équilibrer le marché des devises. Ce sont là des étapes essentielles pour stabiliser l'économie, pour retrouver une croissance durable et réduire la pauvreté, ainsi que pour agir sur les prix qui servent de base au mouvement des

⁶⁷ Propos d'un des répondants du Programme des Nations Unies pour le Développement.

ressources, passant de la production de biens non échangeables à celle de biens échangeables.

Ces réformes économiques ont eu des effets sur tous les secteurs. Cependant, d'après des études effectuées⁶⁸, il apparaît que beaucoup d'ajustements structurels, avec les initiatives de libéralisation économique qui y sont liées, ont eu une incidence négative sur les ruraux pauvres. Les conséquences peuvent dépendre de facteurs liés à la production, selon, par exemple, que les pauvres sont producteurs nets de produits échangeables ou de produits non échangeables. La libéralisation économique et politique entraîne souvent une diminution des salaires et de l'emploi, une hausse des prix des produits, l'augmentation des coûts de production et une diminution des dépenses compensatoires, à caractère social, du secteur public. *« A court terme, donc, ces changements ont des répercussions négatives sur les pauvres »*⁶⁹. On pourrait donc supposer que, bien que le but visé soit théoriquement de faire progresser l'investissement infrastructurel, les nouvelles contraintes fiscales obligent beaucoup de gouvernements à réduire, voire à abandonner tout à fait de tels plans. Par conséquent, un autre répondant sur un ton plutôt amer soutien que, *« (...) les exploitants ruraux pauvres ont tendance à supporter des coûts de production plus élevés et des prix à la consommation plus chers; en même temps, bon nombre de gouvernements ont choisi de réduire les initiatives de soutien à l'acquisition de terres, à la production et au logement dans les milieux ruraux »*⁷⁰.

⁶⁸ Référence est faite ici aux études conjointes faites par la Banque mondiale et le IMF dans leur rapport annuel de 1998

⁶⁹ Propos d'un des répondants de l'Alliance Coopérative Internationale.

⁷⁰ Propos d'un des répondants de la FAO.

Pour faire face à ces problèmes à court terme, de plus en plus de voix⁷¹ se sont élevées en faveur de "filets de sécurité" sociaux, destinés à protéger les pauvres des répercussions négatives immédiates des réformes économiques et politiques. A la question de savoir quelles recommandations pourrait-on formuler afin d'endiguer un tant soit peu le phénomène, en essayant de résumer leur pensée, 83% de nos répondants pensent qu'« (...) il faudrait prêter la plus grande attention à l'élaboration de politiques et de programmes annexes qui visent à assurer la participation des ruraux pauvres au nouveau contexte économique et aux nouveaux marchés. Ces initiatives vont des interventions spécifiques, comme le soutien direct aux systèmes productifs des petits exploitants (en améliorant les canaux de commercialisation, l'accès aux technologies appropriées, etc.), aux décisions politiques qui tiennent compte de la nécessité d'assurer la mise en valeur des ressources humaines (enseignement et vulgarisation, nutrition et santé, etc.) »⁷².

Généralement, il n'existe aucune solution claire et nette aux problèmes de libéralisation. La relation existant entre les réformes économiques, la production alimentaire et la pauvreté rurale reste prise dans un tissu d'éléments apparemment contradictoires. Les gains d'efficacité dans la production des cultures d'exportations, indispensables pour atteindre les buts de l'ajustement, ont rendu certains pays incapables de satisfaire leurs besoins alimentaires par leur seule production intérieure. En même temps, les niveaux de pauvreté rurale relatifs et absolus ont augmenté dans de nombreuses régions. Les récentes estimations⁷³ de la FAO indiquent en effet que, même si le nombre total d'individus en

⁷¹ Le Groupe de Lisbonne, *Limites à la compétitivité*, Éditions Bordas, Paris 1995.

⁷² Propos d'un des répondants du Programmes des Nations Unies pour le Développement.

⁷³ Un recul partiel du nombre de personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire, de l'ordre de 800 à 650 millions d'ici 2010.

conditions d'insécurité alimentaire quotidienne a des chances de diminuer, passant de l'actuel niveau global de 800 millions à environ 650 millions en l'an 2010, ce progrès attendu à l'échelle mondiale ne rend pas compte des variations régionales. En effet, cette amélioration de la sécurité alimentaire se produira essentiellement au Proche-Orient, en Extrême-Orient et en Amérique latine. Malheureusement, en l'an 2010, selon les prévisions de la FAO, près de 30 pour cent des habitants de l'Afrique subsaharienne auront faim tous les jours. Et comme pour signifier l'ampleur du travail qu'il reste à faire au regard de tout ceci, un autre de nos répondants, directeur de la prospective et de la planification lance : « (...) *La pauvreté rurale signifie encore la négation d'un droit humain fondamental et restreint les possibilités de croissance économique* »⁷⁴ dans les pays en Afrique au Sud du Sahara.

Il est évident que la conception des mesures de réforme nationales doit tenir compte des circonstances particulières au pays, des contraintes et des domaines de croissance potentielle. Ainsi, l'expérience récente en Amérique latine par exemple montre avec quelle rapidité les capitaux étrangers peuvent quitter une région et comme leur engagement sur les nouveaux marchés des capitaux peut être incertain. Les pays ne doivent pas compter exclusivement sur les investissements à long terme des capitaux étrangers pour soutenir et financer la croissance de leur économie. « (...) *Ils doivent plutôt renforcer en priorité les capacités économiques locales, l'agriculture restant, dans beaucoup de pays, le principal secteur économique* »⁷⁵ allègue un autre. Même si l'urbanisation constitue la tendance dominante en matière d'habitat, elle est liée

⁷⁴ Tiré des propos d'un des répondants de l'Organisation Internationale du Travail sur le questionnaire.

⁷⁵ Ibid.

dynamiquement aux secteurs ruraux et agricoles. « *La plupart des pauvres de la planète sont des ruraux et la majorité des citadins vivent dans de petites villes plutôt que dans de grandes agglomérations ; la situation est particulièrement alarmante en Afrique* »⁷⁶. Les centres urbains plus petits ont tendance à entretenir des liens fonctionnels et économiques plus forts avec les zones rurales qui les entourent. En même temps, la mise en œuvre d'un programme qui ne tient pas bien compte de la situation géographique peut constituer un facteur dissuasif pour les exploitants ruraux et déboucher sur des migrations et/ou sur le recul des niveaux de production. Un trop grand nombre de pays ont supprimé les subventions destinées aux producteurs ruraux, mais pas celles qui favorisent les consommateurs urbains. Cette situation a entraîné des termes de l'échange inéquitables entre producteurs et consommateurs et peut contribuer à aggraver la pauvreté rurale, à faire baisser la production et/ou à l'adoption de pratiques culturelles non durables.

Des initiatives simples mais bien ciblées peuvent produire des améliorations substantielles. Par exemple, on estime, dans l'optique des solutions et possibilités envisageables, que « (...) *la suppression du contrôle des prix peut faire augmenter considérablement la production et réduire la pauvreté rurale* »⁷⁷. Lorsque le Gouvernement du Guyana, par exemple, a libéré les prix du riz, les prix au départ de l'exploitation sont montés de plus de 300 pour cent. Aussitôt, les petits agriculteurs ont augmenté la superficie ensemencée en riz. Avant, beaucoup de ces petits agriculteurs affermaient leur terre à des exploitants moyens et grands qui réalisaient des économies d'échelle grâce à des loyers des terres maintenus artificiellement bas. Le changement du

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Propos d'un de nos répondants du Programme des Nations Unies pour le Développement.

prix du riz a ramené les petits agriculteurs à leurs terres, a augmenté leurs revenus et a fourni des incitations pour des investissements importants dans la terre et dans les systèmes de gestion des eaux. En outre, avec l'aide de donateurs internationaux et d'organisations de développement, le Gouvernement du Guyana a lancé une réforme foncière radicale, tout en s'efforçant de restructurer les systèmes de drainage et d'irrigation. Un tel engagement démontre que le pays a compris qu'il faut associer aux réformes macro-économiques les changements et les réformes agraires nécessaires.

La libéralisation n'est pas facile et elle ne peut pas aller tout droit au but. Elle nécessite de profondes réformes et des interventions multisectorielles. C'est pourquoi, « (...) *les gouvernements doivent avoir conscience de la nécessité de fournir un soutien approprié et des incitations au secteur agricole. Sans ce soutien, la population rurale ne pourra pas recueillir les fruits de la libéralisation économique et politique*»⁷⁸. Et les carences du secteur agricole peuvent étouffer la croissance des autres secteurs. La dernière vague de libéralisation a attiré l'attention sur la difficulté de concilier bénéfices productifs et économiques à court terme et sauvegarde et gestion à long terme des ressources naturelles. On cherche souvent à obtenir des gains de production par le biais de l'innovation et du développement technologique. Toute technologie agricole, cependant, a une incidence sur la base de ressources⁷⁹. Même si la "révolution verte" des années 70 a prouvé que des systèmes à forte intensité d'intrants permettent d'obtenir des rendements nettement supérieurs, l'expérience récente de l'Asie du Sud démontre qu'à long terme l'emploi de ces technologies et l'utilisation exclusive de méthodes à forte intensité

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Dans une étude réalisée par la FAO sur le monde rural en 1997.

d'intrants, peuvent aussi conduire à la dégradation de la base de ressources naturelles. Dans ces régions et là où les ressources naturelles sont déjà gravement atteintes, les coûts économiques de ces conséquences se sont avérés exorbitants.

La concurrence, en théorie, favorise les producteurs bénéficiant d'avantages comparatifs et pénalise les secteurs non compétitifs⁸⁰. Mais, pour ce qui est de l'agriculture, les ruraux pauvres et les petits exploitants ne sont pas en mesure bien souvent d'accéder aux secteurs compétitifs, à cause de l'insécurité des statuts d'occupation des terres, du faible volume des investissements et de beaucoup d'autres raisons. Souvent, ces agriculteurs se voient obligés de continuer des pratiques culturelles qui sont à la fois peu compétitives et nuisibles pour l'environnement, mais qui assurent quand même leur survie. La plupart de nos répondants estiment que bon nombre d'initiatives politiques « (...) ignorent le potentiel économique et productif de ces groupes défavorisés, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté et de la dégradation des sols »⁸¹.

4.3 La pauvreté rurale

Les dépenses militaires élevées et la poursuite des affrontements armés continuent d'avoir des incidences négatives sur l'agriculture et les ruraux pauvres⁸². « (...) *La reprise des guerres ethniques, et même des génocides, dans certaines zones de l'Afrique* », rappellent brutalement les conséquences de ce type de conflits, soutiennent nos répondants, comme l'une des causes profondes de la pauvreté rurale.

⁸⁰ Référence fait ici aux secteurs non marchands.

⁸¹ Propos d'un des répondants de la FAO.

Ces conflits sont ceux qui captent l'attention des médias internationaux et de la communauté politique, mais il y en a beaucoup d'autres. Le PNUD a estimé que de 1989 à 1992 il y a eu 82 conflits (dont 3 seulement de niveau international) et que le nombre de guerres civiles augmente au lieu de diminuer⁸³. Les ONG internationales ne cessent de nous rappeler que davantage de personnes sont tuées ou blessées par les forces armées de leur pays que par une intervention militaire étrangère. Il est important de souligner que, de nos jours, 90 pour cent des victimes de guerre sont des civils (alors qu'au début du siècle 90 pour cent des victimes étaient des militaires - autrement dit la guerre du XXe siècle est devenue guerre civile, mais certes pas civilisée). En outre, la majorité des pertes civiles sont des ruraux. Le maintien d'importantes forces armées se fait souvent aux dépens des investissements sociaux et agricoles et de l'approvisionnement en vivres et en d'autres produits essentiels sur les marchés intérieurs.

Les gouvernements des pays en développement font de plus en plus confiance au marché pour déterminer l'accès à la terre, aux ressources naturelles, aux facteurs de production et aux services⁸⁴. La libéralisation économique et les réformes du marché qui l'accompagnent se poursuivent, et la réglementation institutionnelle des transactions foncières et autres bénéficient d'un regain d'intérêt. Cependant, les réformes du marché de la terre progressent plus lentement que les autres réformes concernant les facteurs de

⁸² Rapport de la FAO, 1999.

⁸³ Programme des Nations Unies pour le Développement, 1993.

⁸⁴ Omar, Aktouf ; « Adhésion et pouvoir partagé », in Gérer et comprendre, Annales des mines, Juin 1991.

production. Ainsi, « *la croissance dans l'équité reste un vœu pieux* »⁸⁵ de conclure un autre.

La tendance dominante est la compétitivité accrue des marchés des intrants et des extrants. C'est là le résultat de la poursuite des programmes de libéralisation économique et des accords généraux sur le commerce, comme ceux du GATT de l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces initiatives ont entraîné le démantèlement d'un nombre considérable d'organismes semi-publics, l'abolition des subventions et l'élimination d'autres distorsions du marché⁸⁶. La croissance économique a progressé dans de nombreuses régions du monde, grâce à la libéralisation des échanges plus libres, à la privatisation des entreprises nationalisées inefficaces et au passage de la planification centralisée à l'économie de marché. Dans l'ensemble, « (...) *un accès plus facile aux marchés des intrants et des extrants a fait augmenter plus vite que prévu le revenu individuel de centaines de millions de personnes à faible revenu* »⁸⁷.

Le tableau d'ensemble est certes positif, mais les bénéfices de la libéralisation économique et des réformes des marchés se sont répartis de manière inégale⁸⁸. Les petits exploitants et les producteurs marginaux sont souvent plus vulnérables lorsqu'il se produit des changements dans le domaine des subventions. Avant d'adopter la libéralisation économique, les gouvernements subventionnaient souvent, de manière directe ou indirecte, les facteurs de production et la production. Dans beaucoup de cas, ces

⁸⁵ Propos d'un de nos répondants de l'Alliance Coopérative Internationale.

⁸⁶ Linhart, D., Le torticolis de l'autruche : l'éternelle modernisation des entreprises françaises, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

⁸⁷ Propos d'un de nos répondants du Programme des Nations Unies pour le Développement.

subventions allaient aux grands exploitants mais les petits agriculteurs et les ruraux pauvres profitaient également de leurs retombées. Les subventions permettaient de soutenir artificiellement tant les petites que les grandes exploitations non rentables et/ou non viables. Celles qui, avant la transformation de l'économie, étaient proches ou au-dessous de la ligne de pauvreté, sont devenues, dans la période qui a suivi immédiatement la réforme, de moins en moins capables d'atteindre des seuils de production minimaux. Ces problèmes sont assez bien illustrés par l'expérience de beaucoup d'agriculteurs de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale: les prix des intrants, des services et des machines correspondent désormais aux prix mondiaux, mais ils ne peuvent pas vendre leurs produits à des prix équivalents sur des marchés locaux déprimés⁸⁹.

Cela ne veut pas dire que la réforme de l'économie est mal orientée. Les fondements économiques d'un système agraire basé sur des prix subventionnés et sur les distorsions du marché n'étaient pas viables. Sans des changements structurels et des transformations radicales, la régression des conditions de vie de la plupart des ruraux était irréversible. Or, on sait désormais qu'une croissance agricole durable a besoin d'un marché concurrentiel des intrants et de la production et d'un système financier équilibré. Il est évident, toutefois, que les réformes ne doivent pas se limiter à passer de l'État au marché. Une répartition réussie de tous les bénéfices des réformes économiques et politiques, parmi tous les secteurs de la société rurale, exige une stratégie intégrée d'ajustements multisectoriels et d'actions compensatoires. Par conséquent, « *Les changements doivent porter sur les marchés du crédit et de la terre, les systèmes d'information, la législation*

⁸⁸ Georgescu-Roegen, N. ; *La décroissance*, Éditions sang de la Terre, Genève, 1995.

⁸⁹ Passet, René ; « Le conflit des logiques » in *l'économie et le vivant*, Paris, Fayol, 1979.

foncière et complémentaires et les politiques et perspectives de l'ensemble du secteur agricole»⁹⁰.

4.4 Perspectives politiques dans les zones rurales: soutenir les petites exploitations

Dans beaucoup de pays, le passage vers l'économie de marchés est accompagné d'un changement d'attitude en faveur des petites exploitations et de l'agriculture familiale⁹¹. Cette tendance va à l'encontre de la quête traditionnelle d'économies d'échelles, toujours plus importantes grâce à l'extension continue des opérations agricoles. Des études⁹² ont constaté que les économies d'échelle sont rares, sinon inexistantes, au-delà de l'agriculture familiale. L'agriculture ne peut être "industrialisée" que dans des circonstances exceptionnelles (cultures de plantations par exemple) et, même dans ce cas, elle pourrait ne pas être écologiquement viable. Dans l'agriculture familiale, on peut compter sur des économies d'échelle évidentes, grâce au faible coût de la supervision et à la forte densité d'apports de main-d'œuvre familiale.

La rationalisation des travaux agricoles à l'aide de la technologie disponible dans le cadre de l'agriculture familiale a suscité un nouvel intérêt pour le remembrement des terres. Certains pays, notamment la France, les Pays-Bas et la Turquie, font état du développement de systèmes basés sur le marché pour aider les exploitants à regrouper leurs activités agricoles, condition nécessaire à leur survie et à leur progrès économique.

⁹⁰ Propos d'un de nos répondants de la FAO.

⁹¹ Ansin, Robert, *La nouvelle économie du développement*. Presses RTA, Juin 1975

⁹² Études publiées dans le Rapport de L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Genève, Suisse, 1995.

Ce processus a été rendu plus accessible économiquement, grâce à l'amélioration récente des systèmes d'information sur les terres. Dans d'autres pays, on a graduellement pris conscience de la nécessité d'encourager et d'aider financièrement le secteur des petites exploitations. La libéralisation et la conviction de plus en plus répandue que le système le plus efficace de distribuer la terre est le marché, ont amené les gouvernements à voir dans le marché l'un des moyens d'étendre le secteur des petites exploitations.

4.5 Les terres agricoles : la transition vers le marché

La majorité des gouvernements ont reconnu que le marché ("libre" ou intermédiaire) est le mécanisme de distribution des terres le plus efficace⁹³. Il est considéré en effet comme un moyen propre à réduire les inégalités de la distribution, le morcellement et l'utilisation inefficace des sols. Ainsi, en présence d'un régime de propriété foncière tout à fait inéquitable, des pays comme l'Afrique du Sud ont adopté des solutions inspirées par le marché, comme seul moyen d'assurer une participation et une distribution équitables des ressources en terre, en évitant d'une part la désorganisation et l'effondrement du secteur agricole et, de l'autre, une crise sociale et politique. Une fois encore, cependant, l'expérience montre que des interventions et des réformes politiques, fondées sur la participation et la démocratie sont nécessaires⁹⁴.

En même temps, d'autres pays, comme les Philippines, qui ont davantage progressé que beaucoup d'autres pays dans le processus de réforme foncière ont découvert que la

⁹³ Berret, Alain *Terres, compagnes et villes*, Éditions Ouvrières, Économisme, Paris, 1980.

⁹⁴ Chossudovsky, M. ; « De la spirale de la dette », *Le monde diplomatique*, Juillet 1995.

durabilité productive et économique ne dépend pas uniquement de l'accès à la terre⁹⁵. L'expérience⁹⁶ a montré que le système qui consiste à dédommager entièrement les grands propriétaires terriens et à imposer des hypothèques aux bénéficiaires de terres ne suffit pas à couvrir le coût de la réforme et tend même à accentuer les distorsions et les inégalités⁹⁷. Il faut prévoir également des réformes complémentaires: la durabilité économique, sociale et écologique exige que les nouveaux propriétaires terriens soient à même de participer pleinement aux marchés de tous les autres facteurs. Or, ce n'est pas le cas si le paiement des hypothèques interdit tout autre investissement. Par conséquent, ceux qui reçoivent la terre ont besoin de moyens pour soutenir son achat. Il faudra trouver aussi des mécanismes tels que l'impôt foncier progressif pour amener les grands propriétaires fonciers à vendre.

4.6 Obstacles au développement des marchés dans les zones rurales

Il est évident que des obstacles supplémentaires s'opposent aux tentatives de beaucoup de pays d'instaurer des marchés de la terre efficaces. On peut dire, pour synthétiser, que ces contraintes sont de trois types: géopolitiques, socioculturelles et socio-économiques⁹⁸.

⁹⁵ Sainsaulieu, R. ; « La dynamique culturelle des ensembles organisés », Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Dalloz, 1987.

⁹⁶ Des situations identiques ont surtout été observées en Afrique dans une étude réalisée par la FAO sur les régimes fonciers en 1998.

⁹⁷ Voir FAO in , Les régimes fonciers en Afrique de l'Ouest : pour une approche intégrée, Rome, Italie, Juin 1998.

⁹⁸ Samir, Amin, L'empire du chaos : la nouvelle mondialisation capitaliste, Paris, l'harmattan, 1991.

Les tensions ethnorégionales, les différends géopolitiques et des formes d'attachement traditionnel à l'égard de sites particuliers sont autant d'obstacles à la mise en œuvre de réformes radicales des structures et du marché foncier⁹⁹. Un marché parfaitement efficace exige une certaine uniformité géographique; or les contraintes susmentionnées s'opposent concrètement à la libre évolution des marchés sur le territoire national et au niveau international. Il est donc évident que la récente vague de conflits ethnorégionaux et de génocides ethniques, tant en Europe que dans certaines zones de l'Afrique, oppose des barrières infranchissables à toute réforme économique. En outre, aucune réforme basée sur la terre ne pourra être appliquée tant que les différends d'ordre géographique n'auront pas été entièrement réglés, garantissant par là qu'aucune barrière ne restreindra la liberté de circulation des titres de propriétés à l'intérieur de l'espace national.

Les traditions et les valeurs socioculturelles peuvent s'opposer d'une façon analogue à l'émergence d'un marché de la terre dans n'importe quel pays. « (...) *L'attachement au régime foncier traditionnel et aux mécanismes de distribution des terres peut constituer un obstacle sérieux à l'introduction d'un régime foncier fondé sur le marché*»¹⁰⁰. L'expérience de certains pays de l'Afrique subsaharienne témoigne de cette tension. Il existe une incompatibilité évidente entre les systèmes traditionnels de gestion des ressources de propriété commune et les marchés fonciers habituels¹⁰¹. En théorie, les gouvernements peuvent choisir entre deux options extrêmes: le démantèlement complet des systèmes fonciers traditionnels et leur remplacement par un système d'accès et de

⁹⁹ Voir FAO in , Les régimes fonciers en Afrique de l'Ouest : pour une approche intégrée, Rome, Italie, Juin 1998.

¹⁰⁰ Propos d'un de nos répondants du Programme des Nations Unies pour le Développement.

¹⁰¹ Jean-Pierre, S., La sacralisation de la propriété foncière en Afrique, NEA 1981.

transfert réglé sur les lois du marché, ou le maintien des systèmes traditionnels dans des zones déterminées¹⁰².

La substitution totale ne tient aucun compte de la sensibilité géographique ni de la valeur contextuelle des systèmes traditionnels locaux, elle peut marginaliser encore davantage des groupes vulnérables et déboucher ainsi sur une entropie systémique¹⁰³. D'autre part, le maintien des systèmes traditionnels dans des zones géographiquement limitées, qui sont ainsi protégées de toute force extérieure, susceptible de les transformer, ne reflète nullement la réalité de ces systèmes. En effet, les systèmes traditionnels sont rarement statiques et définitifs. Au contraire, ils sont souvent très dynamiques et souples, aptes à faire face à l'évolution des besoins et des conditions¹⁰⁴. Les politiques qui cherchent à les protéger juridiquement de l'empiétement d'autres systèmes fonciers risquent de supprimer du même coup leur potentiel dynamique en leur imposant un ensemble de règles et de conditions rigides.

C'est pourquoi, les politiques et les réformes foncières doivent tendre vers un point donné - et se concentrer sur lui - le long d'un continuum qui s'étire entre ces deux possibilités. La justesse de l'approche spécifique sélectionnée dépend des conditions locales et elle est fonction de la force et de l'importance des systèmes traditionnels, par rapport aux bénéfices potentiels liés aux nouveaux mécanismes de transfert et aux nouveaux régimes fonciers. Bien souvent, une solution intermédiaire intégrant dans le processus de réforme

¹⁰² André, T., *Why is Africa down*, Cambridge University Press, ART 1985.

¹⁰³ Jean-Pierre, S., *La sacralisation de la propriété foncière en Afrique*, NEA 1981

¹⁰⁴ Aldred, L., *Essai sur l'idéologie des sociétés traditionnelles*, Anansi, 1992.

les exigences, la sensibilité et certains arrangements fonciers des groupes traditionnels, s'avère particulièrement efficace¹⁰⁵.

La validité des procédures d'enregistrement traditionnelles ou coutumières, par rapport aux documents écrits officiels liés aux systèmes cadastraux contemporains pose souvent problème¹⁰⁶. Ces disparités compliquent l'arbitrage et les procédures de règlement des différends. Au Niger, par exemple, on a adopté une méthode progressive, en attribuant le même poids juridique et la même validité aux modes d'enregistrement traditionnels et "modernes". Ailleurs, et notamment au Burkina Faso, le gouvernement délègue ses pouvoirs aux institutions locales, afin de garantir que les règles et les droits fonciers locaux/traditionnels soient observés et intégrés dans le système et le processus de distribution des terres. Ce type d'arrangement, qui reconnaît la même valeur aux régimes et aux modes d'enregistrement traditionnels et non traditionnels semble la solution la plus valable et la plus durable, car il garantit la continuité avec les systèmes traditionnels et ne viole pas les droits coutumiers.

Le marché de la terre est parfois soumis à des distorsions, dues à des conditions socio-économiques sous-jacentes. Une réforme incomplète du marché peut accentuer, par exemple, les disparités socio-économiques existantes et des modes de propriété iniques. En témoigne la tendance à la segmentation du marché, qui se produit souvent lorsque les agriculteurs pauvres et sans terre n'ont accès qu'à un marché limité, constitué de parcelles petites et morcelées. Dans ces circonstances, ce sont invariablement les intérêts

¹⁰⁵ Albert, Meister. Capitalisme contre capitalisme, Paris, Éditions du Seuil, 1991.

¹⁰⁶ Alain, Berret, Terres, compagnes et villes, Éditions Ouvrières, Économisme, Paris 1980.

économiquement plus importants et financièrement plus sûrs qui sont en mesure de participer au marché des propriétés plus étendues et mieux dotées¹⁰⁷. On constate alors que les tentatives faites pour instaurer un marché de la terre ont donné lieu à l'apparition de marchés multiples et spécialisés et à peu de transactions inter-marchés. Les exploitations sont alors de taille insuffisante, des terres restent inactives et la spéculation sévit¹⁰⁸. Ce phénomène n'affecte pas seulement les économies en transition. De nombreux pays d'Amérique latine étudient actuellement des réformes institutionnelles capables d'éliminer la segmentation des marchés.

Les réformes macro-économiques et structurelles doivent être poussées suffisamment loin, de manière à garantir le fonctionnement équilibré du marché des facteurs de production et du marché financier¹⁰⁹. Si l'on tient compte des réserves exprimées ci-dessus, le développement du marché des ressources rurales peut représenter le plus important facteur potentiel d'aide pour les ruraux pauvres et les populations sans terre et privées de droits, leur permettant d'atteindre une viabilité économique.

La conclusion que l'on peut tirer d'une analyse attentive, aussi bien sociologique qu'économique du marché foncier, est que si l'on veut que celui-ci fonctionne correctement et efficacement, il faut mener une action politique très équilibrée¹¹⁰. Heureusement, on assiste au développement rapide de formes d'action politique qui conviennent à la fois à la libéralisation politique et économique du marché. Les

¹⁰⁷ Nancy A., *The triumph of capital*. Addison-Wesley, 1997.

¹⁰⁸ Agier, Michel, *Un secteur informel très structuré*. revue autrement hors série, no 9, octobre 1984.

¹⁰⁹ Ben, Abdallah, *Quel avenir pour l'économie populaire*. Revue Quid Pro Quo, Volume No1, Octobre 1990.

gouvernements disposent de toute une gamme de mesures fiscales, de zonage, et d'instruments politiques de participation à la planification à l'échelon local, permettant de faire du marché de la terre un mécanisme efficace pour accroître l'accès à la terre des pauvres et des sans terre. En même temps, ces outils politiques permettent aux gouvernements de poursuivre des objectifs politiques visant une économie durable¹¹¹.

4.6.1 Les marchés du crédit agricole dans les zones rurales

Les exigences régissant l'accès au crédit, à la suite de la libéralisation économique, aggravent souvent les conditions des ruraux pauvres¹¹². L'établissement de mécanismes formels de crédit au sein d'une économie rurale supprime ou réduit le niveau du crédit "traditionnel" et impose à la procédure des conditions bancaires strictes. Ainsi, les ruraux pauvres, les petits exploitants, et en particulier les femmes chef de famille ne sont pas en mesure de lutter à armes égales pour obtenir du crédit. Plusieurs pays suggèrent de recourir à d'autres moyens pour permettre à ces agriculteurs de s'approvisionner en intrants: ils peuvent, par exemple, se rassembler et constituer des coopératives de services modernes¹¹³.

¹¹⁰ Dia, Amadou, Développement et valeurs culturelles en Afrique. Doc. Française, La découverte, Paris 1994.

¹¹¹ Dupuis, Claude, « Les associations villageoises d'épargne : exemple sénégalais » in, dans les pratiques juridiques, économiques et sociales informelles, sous la direction de Jean-Louis Lespès, JST, 1985.

¹¹² Devauges, Roland, « L'oncle, le Ndoki et l'entrepreneur : la petite entreprise congolaise de Brazzaville, Editions de l'ORSTOM, Collections travaux et documents No 75, Paris 1977.

¹¹³ De Soto, Hernando, L'autre sentier : la révolution informelle dans le tiers monde, Édition la découverte, Paris, 1994.

Au cours de ces cinq dernières années, un certain nombre des pays en développement, en collaboration avec des institutions internationales et des donateurs, se sont penchés attentivement sur la conception et la mise en œuvre de programmes de crédit minimums. Ces programmes proposent de meilleures possibilités de crédit aux petits agriculteurs, qui en ont besoin pour faire face à la nouvelle situation économique issue des réformes structurelles et de la libéralisation économique¹¹⁴. Bien que les formes et les contenus des programmes de crédit minimums varient considérablement, on peut néanmoins relever certains de leurs traits communs. Le crédit devra être obtenu essentiellement de fonds de roulement et accordé sous forme de petits prêts. Afin de garantir le recouvrement du montant prêté (et par là même la durabilité du système de crédit), les taux d'intérêt devront être supérieurs au taux d'inflation¹¹⁵. Les prêts seront d'un montant limité et on n'accordera pas de nouveaux prêts à la même personne avant le recouvrement du prêt antérieur. Enfin, l'octroi du prêt sera davantage basé sur la réputation de l'emprunteur que sur des études détaillées de faisabilité.

Il reste, toutefois, le problème indirect de certains petits agriculteurs, qui sont dépourvus d'un titre officiel de propriété et de documents cadastraux. Dans ce cas, on a recommandé que l'institution de crédit accepte des garanties de groupe à la place d'un aval individuel, même si cela peut comporter des désavantages collectifs à la suite d'un échec commercial individuel. Finalement, il semble de plus en plus évident que les programmes de prêts minimums devraient également comporter des programmes d'assistance technique et de

¹¹⁴ Hyden, Goran, La crise africaine mal capturée, Revue politique africaine no 18 Juin 85.

¹¹⁵ Laville, Jean-louis, L'économie solidaire : une réponse de la crise, ORT, Paris 1980.

gestion¹¹⁶. Ces formules de prêt se sont considérablement développées dans toute l'Amérique latine et en Asie du Sud et elles ont été utilisées pour financer des unités de production tant agricoles que non agricoles. De toute manière, l'expansion de systèmes de crédit - conventionnel ou d'un autre type - est nécessaire pour assurer aux producteurs ruraux une présence accrue sur le marché et dans la compétition pour les intrants et le crédit. Par ailleurs, certaines ONG aident les plus défavorisés en les adressant vers d'autres sources de crédit.

La nécessité d'un cadre institutionnel de soutien

« (...) L'absence d'institutions de soutien entrave le développement d'un marché capable de réaliser une distribution plus durable et équitable des ressources rurales. Les institutions chargées des actes translatifs - tels l'enregistrement, le cadastre, la conservation des hypothèques, l'office du registre, etc. - font souvent défaut ou ne correspondent pas aux besoins locaux »¹¹⁷. Le marché ne peut pas remplir son rôle de distributeur efficace de la terre si on ne peut pas déterminer clairement qui a le droit de l'utiliser et dans quel but; les ressources en terre étant des biens immobiliers, il faut les définir dans l'espace. Cela veut dire que l'on doit savoir où se trouve quelque chose et qu'est-ce que ce quelque chose. Heureusement, des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la régularisation foncière. La Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie, par exemple, ont prouvé que l'amélioration des documents fonciers, grâce au

¹¹⁶ Steel William F., Intensité du capital, dimension de la firme et choix entre emploi et production, Éditions Ladécouverte, Paris 1976.

¹¹⁷ Propos d'un de nos répondants de la FAO.

système cadastral et d'enregistrement, amène beaucoup plus de petits agriculteurs à participer au marché des transactions, entraînant par là une augmentation du capital investi dans une agriculture durable. Ces pays ont également constaté que lorsque les documents fonciers sont inexistantes ou insuffisants, les agriculteurs vivent dans l'insécurité et que cela entraîne souvent le recours à des pratiques agricoles mauvaises pour l'environnement.

En effet, la pression afin d'obtenir des systèmes cadastraux et d'enregistrement qui conviennent à une libéralisation économique inspirée par les lois du marché, a suscité l'actuelle réforme du cadastre et des systèmes de documentation foncière. Cette réforme touche simultanément à deux domaines politiques distincts:

- la conception de systèmes de cadastrage/documentation pouvant être utilisés dans les actes translatifs concernant les propriétaires fonciers;
- l'utilisation de technologies visant à épargner les capitaux - et qui améliorent jour après jour leur rapport coût-efficacité - comme le système d'information sur les terres, le système de positionnement géographique et le stockage et la restitution des données par ordinateur. Cette réforme a permis de mettre en place des services de cadastre assez souples pour enregistrer tout l'éventail des modes d'occupation des terres, allant des droits privés et individuels aux droits communautaires et pouvant même prendre en compte les droits de propriété traditionnels ou coutumiers.

Beaucoup de pays font état de pratiques culturelles durables très améliorées dans les zones où l'on utilise les concepts et les instruments modernes du système d'information sur les terres, pour identifier et sauvegarder les droits des populations autochtones¹¹⁸. Les leçons apprises ces dernières années, en matière de conception d'institutions chargées de régulariser les transactions foncières, comme le cadastre, la loi agraire, le système hypothécaire et les cessions de propriété, ont amélioré la compétence de plusieurs pays, leur permettant d'inclure les communautés indigènes dans les transactions de marché tout en préservant leur diversité culturelle¹¹⁹.

La capacité d'établir des droits sûrs, clairs et négociables en matière de transaction de biens fonciers qui assurent la continuité entre propriétaire coutumier et propriétaire de droit privé, est liée à un autre domaine où l'on a beaucoup progressé - à savoir la compréhension des régimes fonciers associés à la gestion des ressources appartenant aux communautés et aux ressources mises en commun et partagées. Jusqu'ici, le "bon sens" incitait à penser que seule l'attribution de droits privés pouvait pousser les gens à investir rationnellement dans la terre. Or, des recherches¹²⁰ effectuées récemment sur la gestion des forêts, des pâturages et des zones de pêche menacées montrent que les systèmes de gestion des ressources appartenant à la communauté permettent non seulement d'obtenir des résultats plus durables, mais aussi un meilleur rendement économique. Ces résultats se combinent parfaitement avec les progrès technologiques, tout aussi récents, du système

¹¹⁸ Iribarne (d') Philippe, « Ce qui est universel et ce qui ne l'est pas », Revue française de gestion, Bordas, 1987.

¹¹⁹ Hofstede Geert, Vivre dans un monde multiculturel : comprendre nos programmations mentales. Les éditions d'organisation, Paris, 1994.

¹²⁰ Voir la recherche faite par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), 1997.

d'information sur les terres, mentionné plus haut, qui a rendu la gestion des ressources appartenant aux communautés compatible avec la libéralisation économique.

4.6.3 Obstacles à la participation au marché

On a tendance à juger les marchés d'après leur efficacité et non pas sur leur équité. Actuellement, il existe encore des contraintes qui pèsent sur la participation à parité de conditions des populations pauvres et défavorisées. Le manque de moyens de transport aisément disponibles dans les zones rurales demeure un problème majeur. La nécessité de parcourir de longues distances se répercute négativement sur la qualité des produits que l'on veut vendre au marché. Dans beaucoup de pays, les marchés sont soumis à des règles et à des normes qui ont été établies par les pouvoirs publics ou par de puissants groupes d'intérêt qui interdisent une large participation populaire¹²¹. « *Beaucoup de ces personnes qui sont traditionnellement exclues des institutions nationales manquent d'instruction, de biens, de compétences et surtout de crédit; elles ne sont donc pas en mesure d'affronter la concurrence, dans des conditions d'équité, sur un nouveau marché qui détermine la distribution des biens et des services* »¹²², d'ajouter un autre directeur.

Il y a des conditions préalables nécessaires à la création d'un marché plus équitable, renchérit un autre répondant. « (...) *Elles comprennent: investissement dans les ressources humaines; accès équitable à des biens tels que la terre et le crédit; infrastructures adéquates - notamment, établissements humains et logement; accès à*

¹²¹ Deniel, Raymond, Femmes des villes africaines, Éditions INADES, Abidjan, 1985.

¹²² Propos d'un de nos répondants de l'Alliance Coopérative Internationale.

l'information; suppression des obstacles à la participation des handicapés; application des lois; incitations économiques et protection des consommateurs et des travailleurs»¹²³.

Une littérature abondante et variée démontre que la formule coopérative peut en effet jouer un rôle catalyseur dans le développement des communautés rurales en Afrique, pour autant qu'elle soit convenablement mise en œuvre. L'ensemble de nos répondants s'accordent quant à la vraisemblance de cet énoncé, même s'ils ne s'accordent pas tous sur les moyens d'y arriver. Pour les uns, la priorité devrait être apportée à « (...) une restructuration socio-politique et économique à grande échelle et à un assainissement du cadre institutionnel et juridique dans lequel devront évoluer les coopératives en Afrique ». Pour les autres, une attention manifeste devrait plutôt être portée sur l'éducation, l'information et la formation, car « (...) elles sont la base à partir de laquelle l'individu, dans le milieu rural peut améliorer son aptitude à assimiler et traiter l'information, élargir des perspectives et sa compréhension, en plus d'accroître son autonomie»¹²⁴. Par ailleurs, notons qu'une place prépondérante est également faite ici au règlement et à la mise en place de mesures qui prennent en considération les fondements même de la ruralité : les exploitations agricoles. Une partie sera essentiellement consacrée à tous ces aspects, dans laquelle nous tâcherons de mettre davantage en exergue, le contenu de ces recommandations.

¹²³ Propos d'un de nos répondants du Programmes des Nations Unies pour le Développement.

¹²⁴ Ibid.

En conclusion, nous pouvons affirmer que les résultats obtenus dans le cadre de nos investigations par questionnaires auront été révélateurs à plusieurs égards. Nous avons pu vérifier la pertinence de notre question de recherche à savoir, si oui ou non, les coopératives peuvent jouer un rôle de premier plan dans le développement socio-économique des communautés de l'Afrique rurale subsaharienne en cette ère de grands bouleversements. Évidemment, d'autres questions ont été abordées dans le cadre de notre recherche afin de mieux comprendre notre démarche de même que ses implications profondes car en réalité, on ne saurait parler de coopératives et de développement rural en Afrique à l'ère de la mondialisation sans parler des terres ou de l'agriculture, de la formation, de l'éducation, de l'accès au crédit, sous peine de passer à côté des vrais problèmes et c'est précisément ce que nous avons essayé de faire. Par ailleurs, toute la dimension socio-politique et économique et l'environnement dans lequel baigne les communautés rurales ont été abordés, ceci afin de nous aider à mieux cerner, les diverses facettes de la question. L'orientation politique des gouvernements, leur implication et leur volonté à créer des conditions favorables à l'émergence et au développement des coopératives sont autant de facteurs qui jouent dans la balance et qu'il est important de prendre en considération.

CHAPITRE QUATRIÈME

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Cette dernière partie, au regard des difficultés dans les milieux ruraux et des problèmes auxquels les communautés font face, expose d'une manière synoptique, des pistes et essais de solutions pouvant être apportées afin d'endiguer le problème. Les solutions proposées ici sont à la fois purement d'ordres technique, politique et institutionnel, sociologique et culturel.

5.1 Des talents d'entrepreneur et des compétences en gestion à développer

L'esprit d'entreprise et une bonne gestion constituent le préalable essentiel au succès des coopératives¹²⁵. De nombreux facteurs défavorables, dans l'environnement des coopératives, entravent le développement mais le problème le plus notable qui les empêche de s'adapter avec succès à des marchés nouvellement déréglementés est leur incapacité de prendre en compte et de développer l'esprit d'entreprise et une gestion professionnelle de leur affaire. L'esprit d'entreprise aide la coopérative à s'intégrer dans son environnement, à tirer parti des possibilités et à prendre des risques mesurés en matière de création, d'innovation ou de modernisation. Les compétences en gestion

¹²⁵ Fauré, Yves, Le monde des entreprises coopératives en Côte d'Ivoire, ORSTOM, Novembre 1998.

permettent de combiner de manière rationnelle des ressources modiques en vue de produire pour le marché libre des biens et services concurrentiels.¹²⁶

Depuis leur conception initiale en tant qu'entreprises privées autogérées et contrôlées de façon démocratique par leurs membres, les coopératives ont connu diverses variantes partout dans le monde. Dans les pays industriels, elles sont en concurrence avec des firmes commerciales et doivent par conséquent renforcer leur dimension commerciale, ce qui a une incidence sur le contrôle qui peut être exercé¹²⁷. Dans les pays en développement et les pays en transition, les coopératives ont en général été gérées par les pouvoirs publics ou par des ONG; l'État ayant commencé ces dernières années à se désengager de ce secteur, les coopératives ont de plus en plus de mal à assurer leur survie, et c'est un défi qu'elles ne seront pas en mesure de relever avec succès à moins d'acquérir l'esprit d'entreprise et les techniques d'une bonne gestion.

5.2 La nécessité d'opérer des restructurations politiques à grande échelle

Les mutations politiques, économiques et sociales intervenues à l'échelle mondiale ont poussé les gouvernements à repenser leurs politiques à l'égard des coopératives. Par suite des innovations technologiques, des mesures de libéralisation et de la concurrence mondiale, beaucoup de coopératives sont confrontées à des problèmes et ont du mal à saisir les possibilités qui s'offrent à elles¹²⁸.

¹²⁶ Bourgoin, Henry, L'Afrique malade du management, Éditions Jean Picollec, Paris, 1984.

¹²⁷ Henry, Alain, Les coopératives en Europe comme construction sociale : un cadre d'analyse, Presses Universitaires de France, Collection SERS, Paris, 1995.

Depuis le début des années quatre-vingt, la conception autrefois prédominante du rôle de l'État – celui-ci était censé, souvent pour des raisons idéologiques et structurelles, satisfaire tout un ensemble de besoins sociaux et économiques – a été abandonnée¹²⁹. Les contraintes budgétaires, le poids de la dette extérieure et la fin des oppositions idéologiques dans le monde sont autant d'éléments qui ont incité les gouvernements à revoir leurs politiques à l'égard du secteur privé, et à redimensionner la place de l'État dans la sphère économique et, dans une moindre mesure, sociale. Cette nouvelle approche exige des citoyens une plus grande autonomie et une plus grande initiative personnelle.

Dans certains pays où nombre d'obstacles structurels entravaient cette évolution, la communauté internationale puis les gouvernements ont entrepris, dans le cadre des «programmes d'ajustement structurel», de promouvoir la déréglementation, la privatisation et la libéralisation de l'économie et du secteur social afin de faire plus de place à l'initiative privée. La Banque mondiale appuie des programmes de privatisation et de déréglementation, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les organisations économiques régionales s'attachent à promouvoir la libéralisation des échanges, et le Fonds monétaire international (FMI) supervise les programmes de stabilisation monétaire et budgétaire qui accompagnent cette libéralisation. L'OIT, pour sa part, cherche à faire

¹²⁸ Alliance Coopérative Internationale, Vers un modèle de gestion des coopératives ?, Presses Boison, Genève, Suisse, 1996.

¹²⁹ Boltanski Luc & Thévenot Laurent, Les économies de la grandeur, Éditions PUF, Paris, 1987.

en sorte que l'ajustement structurel respecte les normes établies en matière d'emploi et sur le plan social¹³⁰.

En dehors des problèmes de finances publiques, l'intervention de l'État dans les affaires économiques et sociales est désormais considérée comme inefficace et préjudiciable à une approche du développement axée sur les «droits de l'homme» qui réclame une base économique solide et indépendante. Cette nouvelle approche exige que les institutions privées combrent le vide créé par le désengagement de l'État. Aujourd'hui, il apparaît de plus en plus clairement à beaucoup de responsables que l'on ne saurait tabler uniquement sur le modèle de l'entreprise capitaliste classique pour répondre à toute la diversité des besoins sociaux et économiques. Par le passé, d'autres modèles, en particulier différents types d'organisations d'auto-assistance dont les coopératives, ont, dans nombre de pays, cessé d'être jugés efficaces en raison de résultats décevants, en fait souvent imputables aux politiques inadaptées suivies par les pouvoirs publics qui détournaient les coopératives de leur vocation véritable, à savoir servir leurs membres. En outre, dans certains pays, les dirigeants des coopératives n'avaient pas les qualifications voulues. C'était notamment le cas lorsqu'il s'agissait d'administrateurs (souvent désignés ou agréés par les pouvoirs publics) et non de gestionnaires capables d'opérer dans une économie de marché.

¹³⁰ Organisation Internationale du Travail, Ajustement structurel : les leçons de l'expérience, Suisse, 1995.

5.3 L'adoption d'une bonne politique des pouvoirs publics à l'égard des coopératives

5.3.1 Les attentes des coopératives

S'il est admis que l'État existe pour servir les citoyens en leur offrant un cadre dans lequel ils peuvent vivre comme ils l'entendent, tout en veillant à ce que les droits de la collectivité soient protégés, il est raisonnable de s'attendre à ce que des organisations librement établies jouissent de libertés analogues propres à faciliter leur développement. Les coopératives, en tant que prolongement de la volonté des individus, devraient donc être soutenues sans pour autant s'attendre à bénéficier de privilèges particuliers¹³¹. L'État devrait traiter les coopératives comme il traite tous les citoyens et les organisations qu'ils créent. Autrement dit, les coopératives devraient pouvoir compter sur un traitement analogue à celui qui est offert à d'autres formes d'entreprises, et l'intervention de l'État dans leurs affaires, au niveau national ou local, devrait être minimale¹³².

Les gouvernements, aux niveaux local, régional, national et supranational, devraient établir un cadre juridique qui n'autorise une intervention dans les affaires des coopératives que pour protéger les intérêts de leurs membres. Ce cadre devrait également protéger les intérêts de ceux qui traitent en tant que tiers avec les coopératives. Tous les citoyens, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, peuvent raisonnablement attendre des pouvoirs publics qu'ils leur offrent certains services, tels que la défense, l'éducation et certains services sociaux, services financés par l'impôt. Les coopératives et

¹³¹ Amadiou, Jean-François, L'état : église ou équipage de rafting ? Anthropos, Paris 1960.

¹³² Iribane (d') Philippe, Homo oeconomicus ou homo culturalis ? Lille l'AGRH, 1992.

leurs membres devraient s'attendre à être imposés, mais à un taux juste et équitable, compte tenu de leur spécificité¹³³.

Les coopératives sont aussi en droit de s'attendre à être traitées sur un pied d'égalité quand l'action de l'État influe sur la vie des citoyens. Par exemple, le modèle coopératif devrait avoir sa juste place dans les programmes scolaires et universitaires. De même, toute disposition susceptible de bénéficier à d'autres catégories d'entreprises devrait être étendue aux coopératives. On citera par exemple les dispositions concernant la formation, les réductions d'impôt ou les incitations fiscales visant à stimuler l'investissement ou encore les primes à l'investissement. Le principe de l'égalité de traitement des coopératives vis-à-vis des autres formes d'entreprises doit être clairement établi.¹³⁴

5.4 Encourager l'intérêt public à l'égard des coopératives

L'État est censé prendre certaines mesures dans l'intérêt commun des citoyens. Or, cela se traduit souvent par un certain degré d'ingérence dans la vie des personnes et de leurs institutions, et il convient de trouver un juste milieu entre les avantages d'une telle ingérence et la perte de liberté qui en résulte. Pour promouvoir le bien collectif des citoyens, l'État peut décider d'encourager le développement des coopératives en tant qu'institutions capables de procurer des avantages à leurs membres mais aussi à la population dans son ensemble¹³⁵. En règle générale, les coopératives ont été considérées

¹³³ Bonnefont, Jacques, La coopération : une solution pour l'Afrique ? IREP, Développement, Grenoble 1995.

¹³⁴ Fauré, Jean François, La bataille des coopératives en Côte d'Ivoire, ORSTOM, Paris 1990.

¹³⁵ Livian, Aude, « Coopération : une recette adaptée », Le monde, TRSE, Paris, 1980.

comme des organisations qui, en corrigeant les déséquilibres résultant du libre jeu des forces du marché, permettent de réduire les écarts de revenu et de richesse qui sont à l'origine de la pauvreté. Les coopératives étant également perçues comme des organisations qui favorisent l'initiative personnelle, leur développement est souvent considéré comme un moyen de résoudre les problèmes autrement que par l'intervention de l'État¹³⁶.

Les coopératives ont aussi été considérées comme un moyen d'améliorer la situation économique nationale en raison de leur capacité de regrouper les producteurs de produits de base (particulièrement dans l'agriculture) et ainsi de promouvoir l'exportation, ce qui a un effet favorable sur la balance des paiements et sur la richesse de la nation. Les coopératives sont également jugées capables de réduire le chômage car elles créent d'ordinaire des emplois au niveau local. Elles sont aussi une solution pour ne pas dépendre exclusivement de services de soins et de santé fournis par l'État. En outre, elle sont souvent encouragées à fournir des biens et services de consommation dans les zones rurales, du fait que les entreprises classiques préfèrent d'ordinaire investir dans des secteurs plus fructueux. Il existe donc un large éventail de circonstances dans lesquelles le gouvernement peut juger qu'il est de l'intérêt général de faciliter le développement des coopératives.

Dans de nombreuses régions d'Afrique les gouvernements, soucieux de promouvoir les coopératives, ont en fait mis sur pied des régimes qui ont eu pour seul effet d'inhiber le

¹³⁶ Engelhard, Phillipe, L'économie d'Adam Smith sous les tropiques, Laboratoire de gestion et cultures, IAE, Nice, 1986.

potentiel de croissance et d'expansion des coopératives. Si l'on veut promouvoir les coopératives, il faut encourager l'État à leur ménager un environnement favorable fondé sur un traitement égal et équitable¹³⁷. En général, toute incitation des pouvoirs publics visant à favoriser le développement de telles ou telles formes de coopératives devra être de nature temporaire ou transitoire et respecter les spécificités de la coopérative, institution autonome sous le contrôle de citoyens libres. En particulier, il convient de reconnaître que, par essence, les coopératives sont des entreprises autogérées et autonomes, de sorte qu'une intervention directe dans leurs affaires dans le but d'en assurer le développement est au bout du compte vouée à l'échec.

5.5 L'importance de l'éducation et de la formation coopératives

Dans la plupart des pays, les coopératives sont sans nul doute très défavorisées par l'État dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les programmes d'enseignement propagent d'ordinaire l'idée qu'il existe une seule forme d'entreprise privée. En pareilles circonstances, il faut dénoncer le parti pris politique et rompre le cercle vicieux de l'ignorance¹³⁸. Dans les établissements d'enseignement, les enseignants et conférenciers ne font trop souvent que transmettre l'insuffisance de leurs connaissances concernant le modèle coopératif. Les systèmes d'enseignement et de formation devraient fournir davantage d'informations sur un modèle d'entreprise à même de jouer un rôle dynamique

¹³⁷ Cordonnier, Rita, Femmes africaines et commerce : les revendeuses de tissu de la ville de Lomé, Éditions Harmattan, Collection des villes et entreprises, Paris, 1987.

¹³⁸ Latte (de) Anne, La petite entreprise et le développement du Sahel, OCDE, Paris 1990.

dans la vie des collectivités locales, dans la création de richesses nationales et dans la stabilité internationale.

Les coopératives ont tout intérêt à s'attaquer à ce problème en nouant des liens plus étroits avec les écoles et universités, afin que celles-ci commencent à s'intéresser au modèle coopératif et en acquièrent une meilleure compréhension¹³⁹. Pour avoir un impact au niveau national, les associations coopératives centrales et les groupes de pression doivent demander avec insistance un recyclage des enseignants et des instructeurs en vue d'élargir leurs connaissances en matière de coopératives et de faire en sorte que le modèle coopératif soit dûment traité dans les programmes d'enseignement. De toute évidence, ce traitement ne devrait en aucun cas être dogmatique: les coopératives devraient simplement être présentées comme un modèle important d'organisation commerciale que doivent nécessairement connaître tous ceux qui auront à relever les défis du siècle prochain.

Les responsables des établissements de formation professionnelle, technique et commerciale ont souvent des connaissances tout aussi lacunaires du modèle coopératif, et dans les professions libérales, les comptables, avocats, architectes et médecins ne savent d'ordinaire pratiquement rien des coopératives. Des dispositions doivent être prises pour intégrer la connaissance des coopératives dans les systèmes de formation professionnelle, de sorte que la coopérative «réinventée» soit mieux comprise de tous les segments de la société.

5.6 L'impérieuse nécessité pour les coopératives de trouver leur équilibre entre mission sociale et profits

Les responsables sont souvent déroutés par le statut des coopératives, les qualifiant parfois d'organisations «non lucratives»¹⁴⁰. S'il est vrai que réaliser un profit n'est pas l'objectif principal des coopératives, elles s'efforcent de dégager un excédent des recettes sur les dépenses. Comme toutes les autres catégories d'entreprises, les coopératives qui ne réalisent pas un profit finissent par accuser un déficit.

Bien que les coopératives n'aient pas pour raison d'être de réaliser un profit, nombre d'entre elles ont pour objectif principal d'accroître la rentabilité des activités de leurs membres. On peut affirmer à juste titre qu'une coopérative est une organisation «à but non lucratif»: seules les œuvres de bienfaisance, qui mobilisent des fonds dans l'intention de fournir des services et sans chercher à réaliser un profit, peuvent être qualifiées d'«organisations non lucratives».

Cette distinction doit être clairement établie si l'on veut que les pouvoirs publics adoptent une politique appropriée. Toute confusion entre organisations d'auto-assistance (ce que sont les coopératives) et œuvres de bienfaisance (qui travaillent pour des gens en situation de dépendance) ne peut que porter préjudice aux coopératives et devrait être évitée à tout prix.

¹³⁹ McLaughlin, T. , La formation pour les gestionnaires de coopératives, Éditions du Rhin, Paris, 1978.

¹⁴⁰ Turnam, Alfred, Pour éviter les pièges du coopératisme. Éditions Vuibert Gestion, Paris, 1989.

5.7 Dispositions transitoires pour assurer le développement des coopératives.

Dans beaucoup de pays et dans certains secteurs d'activité économique, les entreprises coopératives ont un retard considérable à rattraper pour se placer au même rang que les autres entreprises. Dans certains cas, la première démarche doit être, pour l'État ou pour l'appareil politique, de rendre les coopératives à leurs membres. Dans d'autres cas, les coopératives ont été délibérément défavorisées par le pouvoir politique, apparemment convaincu que l'entreprise classique était le seul modèle possible. Le rétablissement d'un certain équilibre réclamera souvent une série de dispositions législatives et de mesures gouvernementales visant à remettre les coopératives au même rang que les autres entreprises et à leur permettre ainsi de jouer un rôle constructif dans l'économie.

Dans bien des cas, les mesures à prendre devront comporter une mise à jour de la législation relative aux coopératives qui a si souvent été négligée par rapport à la législation moderne sur les entreprises. La nouvelle législation devra parfois inclure des dispositions permettant aux coopératives de rattraper une partie du terrain perdu et les plaçant sur ce qu'il est convenu d'appeler un pied d'égalité.

D'autres activités devraient s'inscrire dans le cadre d'une politique globale d'appui au développement des coopératives. Une telle politique pourrait être axée sur le développement des coopératives en général mais devra souvent être orientée vers les coopératives conçues pour répondre à des besoins socio-économiques particuliers – par

exemple améliorer les structures commerciales dans l'agriculture, fournir aux agriculteurs des intrants à des prix qui leur permettent d'être compétitifs sur le marché international, renforcer le rôle des coopératives rurales de consommation et de services, promouvoir les coopératives de services sociaux, fournir et administrer des logements sociaux, traiter les effets de l'exclusion sociale et favoriser les coopératives susceptibles de contribuer à créer des emplois ou à protéger les emplois existants.

Des mesures de soutien sont souvent nécessaires pour encourager la croissance et l'expansion des coopératives et, à cet effet, il conviendrait peut-être d'examiner la place qui est accordée aux coopératives dans les systèmes d'enseignement et de formation ainsi que le contexte fiscal, de sorte que les politiques élaborées dans ces domaines deviennent propices au développement des coopératives. On pourrait également prévoir de stimuler l'investissement dans les coopératives grâce à des fonds spécialement conçus à cet effet et/ou d'assortir le financement de conseils en gestion. Cela pourrait réclamer une transformation des institutions de financement de sorte qu'elles puissent répondre de manière adéquate aux besoins des coopératives.

5.8 Créer des services d'appui aux coopératives

Les services d'appui sont des services destinés à renforcer, faciliter ou améliorer les activités des bénéficiaires ou utilisateurs en leur donnant accès à des informations, des biens et des moyens financiers qui leur feraient normalement défaut. Ces services sont fournis à des prix plus avantageux et à des conditions plus favorables et sont de meilleure

qualité et plus fiables que ceux proposés par les prestataires de services publics ou sur le marché. En tant qu'entreprises qui sont en concurrence avec les entreprises commerciales classiques, les coopératives peuvent avoir besoin des services suivants¹⁴¹:

- ✓ services publics d'appui aux entreprises – information sur les données du marché, résultats des recherches, programmes de promotion des petites et moyennes entreprises, prêts bonifiés, programmes de formation;
- ✓ services de prestataires commerciaux – entreprises conseils, comptables, écoles de gestion, etc. – généralement coûteux (prix du marché);
- ✓ services d'auto-assistance créés conjointement par plusieurs coopératives primaires au niveau tant régional que national, dans le cadre d'un système coopératif intégré, selon le principe de la coopération entre les coopératives. L'avantage de ces services est qu'ils sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des coopératives d'un type spécial ou d'une région donnée, et que leurs utilisateurs peuvent en contrôler la qualité. L'inconvénient, c'est que leur coût peut dépasser la capacité financière des utilisateurs et que les dispositifs d'aide permanents augmentent les frais fixes des coopératives et de leurs fédérations, groupements ou instituts.

¹⁴¹ Duidyard, Grey, Une socio-économie de la coopération. Enda Tiers-Monde, Maxima, Nice 1987.

Comme en règle générale les coopératives présentent, au moins dans un premier temps, des caractéristiques précises – ancrage local, activités de petite envergure menées par des responsables bénévoles, moyens financiers limités ne leur permettant pas de recourir à de coûteux services de spécialistes ou de techniciens –, elles ont des besoins particuliers, et elles ont à cet effet mis au point des règles spéciales régissant leurs systèmes d'aide. Il y a donc de bonnes raisons d'établir, dans certains domaines tout au moins, des systèmes spéciaux d'appui aux coopératives, et d'inciter ces dernières à organiser et financer elles-mêmes ces systèmes. Les règles spéciales régissant les systèmes d'appui aux coopératives obéissent aux principes suivants¹⁴² :

Subsidiarité : les organisations coopératives de deuxième ou troisième niveau ne doivent fournir aux coopératives de premier niveau que les services que celles-ci ne peuvent se procurer à des prix raisonnables, compte tenu de la qualité requise;

Indépendance : les coopératives de premier niveau qui ont recours aux services d'appui doivent conserver leur autonomie et leur indépendance en tant qu'entité sociale, économique et juridique, même si elles délèguent certains pouvoirs et si elles sont dépendantes de certains services rendus par des coopératives des niveaux supérieurs. Cela n'empêche pas la discipline de groupe en matière d'accords quant à la prestation et à l'utilisation de certains services d'appui. Les coopératives de premier niveau cessent d'être indépendantes à partir du moment où elles sont utilisées par les prestataires de

¹⁴² Alliance Coopérative Internationale, Recommandations pour le développement des coopératives. Genève, Suisse, 1998.

services comme agents de distribution de services à des usagers individuels (dans les cas par exemple des producteurs agricoles ou des établissements de crédit qui utilisent les coopératives de premier niveau comme filières de distribution et de collecte).

Les coopératives doivent choisir soit de recourir aux services commerciaux publics ou privés, soit de créer leur propre système d'appui et décider s'il y a lieu d'établir ou non des services d'assistance mutuelle au niveau tant régional que national. Si, par exemple, les écoles publiques de commerce proposent une formation de bonne qualité à des prix abordables, les coopératives ne ressentiront pas le besoin de créer leur propre centre de formation du personnel.

5.9 Principaux types de services d'appui

5.9.1 Éducation, formation et information.

L'éducation de base, souvent désignée sous le nom d'alphabétisation, est un élément essentiel du développement socio-économique¹⁴³. L'éducation est non seulement un droit universel mais aussi un moyen d'améliorer les connaissances, aptitudes et attitudes des individus et la capacité de développement des sociétés. L'éducation scolaire et extrascolaire, tant pour les hommes que pour les femmes, est étroitement liée à la productivité agricole. Il est désormais largement reconnu que grâce aux approches

¹⁴³ Lemieux, Noël, Pour une éducation coopérative, Éditions Albert lebrun, Marseille, 1991.

participatives, la vulgarisation est mieux à même de répondre aux besoins des agriculteurs¹⁴⁴.

L'éducation est la base à partir de laquelle l'individu peut améliorer son aptitude à assimiler et traiter l'information, élargir ses perspectives et sa compréhension et accroître son autonomie. Elle renforce aussi l'efficacité des services de formation et de vulgarisation. L'éducation est un moyen de réduire la pauvreté en accroissant la production, l'efficacité et le revenu ainsi qu'en responsabilisant les groupes désavantagés de la population. Une étude sur l'éducation menée dans des pays en développement a montré que les agriculteurs ayant eu quatre ans d'enseignement primaire ont en moyenne une productivité supérieure d'environ 8,7 pour cent à celle des autres. Selon une autre étude, chaque année scolaire supplémentaire améliore d'environ 2,5 pour cent la production agricole¹⁴⁵. Plus récemment, une analyse a indiqué qu'en Asie de l'Est une année scolaire additionnelle contribue à plus de 3 pour cent du PIB réel.

La plupart des pays en développement signalent un accroissement, ces cinq dernières années, des taux d'inscription tant à l'enseignement primaire que secondaire. Malheureusement, de nombreux pays font état d'une baisse des dépenses affectées à l'enseignement due à des déficits budgétaires. L'accroissement du nombre d'inscriptions scolaires et la baisse des crédits publics alloués à l'enseignement ont eu pour effet de dégrader la qualité et l'efficacité du système éducatif dans de nombreux pays.

¹⁴⁴ De Mirais, Alfred, *L'angoisse paysanne*, Éditions Fayard, Paris, 1978.

¹⁴⁵ Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ; « Rapport Semestriel », Juin 1998.

Cependant, la plupart des statistiques ne tiennent compte que des taux d'inscription, et ont négligé jusqu'à récemment le nombre d'élèves sortants. De nombreux enfants de familles pauvres s'inscrivent à l'école mais l'abandonnent peu de temps après pour des raisons familiales ou économiques. Parmi ces dernières on peut citer le coût d'opportunité élevé de la scolarisation des enfants. Ce manque à gagner pèse lourdement sur les décisions du ménage concernant la répartition du travail et de la nourriture, notamment pour les familles rurales pauvres. Le Programme alimentaire mondial a contribué activement, de concert avec plusieurs pays, aux initiatives visant à améliorer la fréquentation scolaire. C'est ainsi qu'il met en œuvre des programmes d'alimentation scolaire dans de nombreux pays en vue d'attirer les écoliers, de réduire le nombre des abandons et d'améliorer l'état nutritionnel des enfants.

5.9.2 Éducation féminine et développement

On ne peut guère mettre en doute l'importance de l'investissement dans l'éducation féminine pour la croissance économique¹⁴⁶. Il a été démontré que l'éducation des femmes peut améliorer la productivité, la santé, la nutrition, la gestion des ressources naturelles et la planification familiale. Les mères instruites ont des familles moins nombreuses et en meilleure santé, tendent à avoir des revenus plus élevés et encouragent l'instruction de leurs filles aussi bien que de leurs fils. Plusieurs pays signalent que, dans l'ensemble, les taux d'inscription des filles à l'enseignement primaire, secondaire et universitaire a augmenté ces cinq dernières années.

Le nombre de femmes inscrites à des cours d'agriculture dans la région Afrique s'est également accru. Au Bénin, par exemple, les inscriptions ont augmenté de 8 pour cent depuis 1990. Selon les données provenant du Congo, en 1984, 34 pour cent des étudiants fréquentant des écoles ou des cours d'agriculture spécialisés étaient des femmes; ce chiffre atteint 53 pour cent en 1989 (Rapport de synthèse sur les femmes dans la région Afrique, 1995). Ces dix dernières années, le nombre de femmes africaines inscrites à des cours d'agriculture a augmenté, passant de 15 à 24 pour cent du total¹⁴⁷. Malgré ces progrès le taux de scolarisation féminine est encore insuffisant par rapport à celui des garçons dans de nombreux pays. Les avantages à tirer de l'éducation féminine au plan du développement social reste un potentiel non encore réalisé¹⁴⁸.

Bien que la recherche ait souligné l'ampleur des bénéfices à tirer de l'investissement dans l'éducation féminine (supérieurs en termes sociaux à ceux de l'instruction masculine), le taux de scolarisation féminine reste faible en raison de la sous-estimation de sa rentabilité et d'attitudes dictées par la coutume. L'OCDE identifie les principaux facteurs suivants dont il faut tenir compte pour promouvoir la participation féminine à l'éducation: soins précoces à donner aux enfants; disponibilité d'écoles à proximité des communautés; décentralisation et localisation des structures scolaires.

¹⁴⁶ Miraud, Dominique, *Femmes et ruralité*. Éditions Philantropos, Bordeaux, 1992.

¹⁴⁷ Données publiées par l'Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Éducation et la Culture (UNESCO), Paris, Octobre 1997.

¹⁴⁸ Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), Novembre 1998.

5.9.3 Vulgarisation et formation agricoles

Pendant toutes les années 80, de nombreux gouvernements ont réduit les dépenses publiques affectées à la vulgarisation malgré le nombre croissant de personnes actives en agriculture. En Afrique, pendant cette période, les dépenses destinées au secteur agricole et à la vulgarisation ont diminué de 50 pour cent, réduisant non seulement la portée des activités mais aussi leur qualité¹⁴⁹. Aujourd'hui, en Afrique, deux agriculteurs sur trois n'ont aucun contact avec les services de vulgarisation. En Asie, ce nombre est de trois sur quatre. En Amérique latine, il est de six sur sept et au Proche-Orient, de cinq sur six. Dans de nombreux systèmes agricoles une part considérable, voire la principale, des travaux agricoles incombe aux femmes, et pourtant le nombre des agents de vulgarisation de sexe féminin reste faible - en Afrique, les femmes ne représentent que 12,3 pour cent des vulgarisateurs. Les agricultrices déplorent l'indifférence qu'ils démontrent à leur égard, notamment ceux de sexe masculin. Les données provenant du rapport de la Consultation mondiale sur la vulgarisation agricole de la FAO de 1989 ont montré que, dans les pays en développement participant à l'enquête, les agents de vulgarisation consacrent 6 pour cent de leur temps et de leurs ressources aux grandes entreprises commerciales, 26 pour cent aux petits exploitants commerciaux, 24 pour cent aux paysans pratiquant l'agriculture de subsistance et 6 pour cent aux agricultrices¹⁵⁰.

¹⁴⁹ Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), « Rapport Semestriel », Juin 1998.

¹⁵⁰ FAO, « Rapport annuel », Rome, Italie, Juin 1989.

Le faible niveau de formation d'un grand nombre de vulgarisateurs est une question qui mérite d'être affrontée dans les pays en développement; il continue d'y avoir une pénurie de personnel qualifié dans des domaines liés à l'agriculture, malgré les progrès réalisés ces trois dernières décennies. Au plan mondial, environ 39 pour cent des agents de vulgarisation n'ont reçu qu'une instruction secondaire ou de niveau inférieur; 33 pour cent ont eu une formation de niveau intermédiaire; 23 pour cent une formation universitaire du premier cycle; et à peine plus de 5 pour cent une formation universitaire supérieure. Dans les pays en développement, ces chiffres sont nettement inférieurs.

5.9.4 Vulgarisation agricole: nouvelles approches

Pendant les années 70, les services de vulgarisation assuraient le transfert de technologies selon une approche strictement hiérarchique, du sommet à la base. Dans les années 80, de nombreux pays en développement ont adopté le système "formation et visites" préconisé par la Banque mondiale. Ces dernières années, l'action a visé le renforcement des méthodes participatives de vulgarisation, y compris la participation des ruraux à la planification et la mise en œuvre des programmes. Introduites à l'origine sur une grande échelle par des donateurs, des ONG et des organisations d'assistance technique, par des initiatives telles que le Programme de développement des petites exploitations et le Programme de participation populaire de la FAO des années 80, la Lutte intégrée contre les ravageurs appuyée par l'USAID-FAO et le Programme P4K financé par le FIDA en Indonésie au début des années 90, ces approches se sont rapidement étendues à d'autres pays d'Asie et d'Afrique. Elles attirent désormais l'attention des institutions de

vulgarisation agricole qui cherchent à réduire plus efficacement les coûts des services de vulgarisation et de formation destinés aux agriculteurs.

Diverses stratégies ont été conçues pour améliorer les services de vulgarisation et en réduire les coûts: ¹⁵¹

- Organiser des groupes actifs d'agriculteurs: pour assurer une participation efficace et accélérer non seulement la diffusion des techniques mais aussi l'acquisition de compétences et de connaissances.
- Former davantage de groupes pour améliorer la performance et l'efficacité; appliquer des techniques de vulgarisation intravillageoises pour tirer parti du savoir local existant et du fait que les agriculteurs adoptent les nouvelles idées qu'ils voient mettre en pratique par d'autres.
- Renforcer le contenu technique: il devrait être validé et mis à l'essai de concert avec les agriculteurs et orienté vers les groupes appropriés.
- Examiner les stratégies et programmes de vulgarisation avec des groupes d'agriculteurs: il faudra mettre à jour constamment les programmes en fonction des observations faites par les agriculteurs.
- Améliorer la communication: utiliser diverses techniques médiatiques pour diffuser l'information aux groupes cibles.
- Renforcer la gestion de la vulgarisation: utiliser des systèmes d'information sur la gestion pour vérifier son efficacité et améliorer les programmes.

¹⁵¹ Mendez, Jean-Philippe, La coopération : du curatif au préventif. Éditions Fayard, Paris, 1987.

- Améliorer la formation pré professionnelle et en cours d'emploi du personnel de vulgarisation de première ligne.

Dans les pays en développement, les services de vulgarisation ne sont pas toujours à même de concurrencer d'autres intérêts nationaux prioritaires souvent dictés par des politiques qui favorisent les consommateurs urbains. La tendance à privilégier les politiques d'ajustement structurel et la privatisation des entreprises et services de production font que le secteur privé intervient de façon croissante dans la fourniture de services de vulgarisation.¹⁵² La privatisation de ces services est sans nul doute justifiée là où les agriculteurs utilisent des technologies de pointe et ont les ressources financières nécessaires pour payer les services spéciaux qui leur permettent de protéger leurs investissements. Mais, dans de nombreux pays en développement, il est peu probable que les ruraux pauvres, les paysans sans terre, les ménages dirigés par une femme, les agricultrices et tous ceux qui pratiquent l'agriculture de subsistance aient les capitaux ou le crédit nécessaires pour payer des services privés. Et pourtant c'est précisément ce groupe qui a le plus besoin d'une vulgarisation financée par des fonds publics¹⁵³.

Désormais, les services de vulgarisation ne sont plus considérés comme une source d'informations portant uniquement sur des méthodes agricoles. Les groupes cibles ne sont plus formés exclusivement d'agriculteurs mais englobent un plus vaste public où l'on trouve des femmes et des jeunes ruraux. Cette dernière décennie, on s'est efforcé, de plus

¹⁵² Atwood D. W., Who shares ? co-operatives and rural development. Delhi Oxford University Press, 1988.

¹⁵³ Angers, François Albert, La coopération : de la réalité à la théorie économique. Montréal, Éditions Fides, 1976.

en plus, de fournir aux jeunes une formation sur effets d'une croissance démographique accélérée, le développement de l'esprit d'initiative, les compétences permettant de participer aux activités rémunératrices, le SIDA et la protection de l'environnement. On introduit de façon croissante dans les programmes de formation et de vulgarisation agricoles des questions portant sur l'écologie et le développement durable. Ces thèmes exigent que les services de vulgarisation fournissent des avis et informations plus détaillés vu la complexité accrue des connaissances nécessaires pour augmenter la production, tout en protégeant l'environnement.¹⁵⁴

Les programmes de vulgarisation font une large place aux questions relatives à la spécificité de chaque sexe, aux besoins particuliers des ruraux pauvres et au rôle des jeunes en tant que futurs producteurs agricoles. Le remaniement des méthodes de vulgarisation, et notamment l'accent mis sur les processus participatifs, influencera inévitablement la formation des vulgarisateurs. Il leur faudra apprendre à résoudre les problèmes concrets et à communiquer, et à mieux apprécier les connaissances des agriculteurs sur leur environnement et leurs systèmes d'exploitation¹⁵⁵.

Éduquer, former et informer les membres, les représentants élus, les cadres et les employés, et faire connaître au public – notamment aux jeunes et aux leaders d'opinion – la nature et les avantages de la coopération est l'un des principes de base du système coopératif. Toutefois, cela représente un coût qui dépasse les moyens des coopératives et

¹⁵⁴ Alliance Coopérative Internationale, « Rapport V, Promotion des coopératives, recommandations 127 », Juillet 2000.

¹⁵⁵ Brie, Christian ; L'Afrique à l'aune du développement, Éd. Fayard, Paris, octobre 1997.

les services publics d'appui dans ces domaines sont décisifs pour assurer le succès des organisations coopératives, à tous les niveaux.

L'éducation des membres est fondamentale pour promouvoir la participation active, l'engagement et la solidarité: il est pourtant rare qu'elle occupe beaucoup de place dans les cursus de formation coopérative qui s'adressent surtout aux cadres et aux salariés. L'introduction de sujets relatifs à la coopération dans les programmes de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire pourrait être doublement utile en suscitant l'intérêt du public pour les coopératives et en initiant les intéressés aux règles de la décision démocratique et à l'exercice du contrôle démocratique.

Les fédérations et groupements de coopératives au niveau régional ou national peuvent contribuer à l'éducation de leurs membres en fournissant une aide pédagogique et du matériel didactique à leurs affiliées ou au public. Il est attesté que les coopératives qui accordent une grande importance à l'éducation de leurs membres (comme les coopératives de crédit) sont plus performantes que les autres. En revanche, celles qui ne font rien pour sensibiliser leurs membres aux avantages qu'ils peuvent retirer de l'éducation coopérative ne peuvent s'attendre à ce qu'ils se montrent solidaires vis-à-vis du groupe et d'elles-mêmes¹⁵⁶.

L'éducation des représentants élus (responsables) figure rarement au programme des services publics ou commerciaux et ce sont les centres régionaux de formation

¹⁵⁶ Belloncle, Guy, Coopératives et développement rural en Afrique noire sahélienne. Sherbrooke, CEDEC, 1978.

coopérative qui doivent s'en charger. Toutefois, compte tenu du grand nombre d'intéressés, de leur mandat relativement court et du coût élevé d'une opération qui ne rend pas d'effets immédiats, l'offre dans ce domaine est généralement insuffisante.

L'éducation et la formation des cadres et des salariés doivent être considérées sous deux angles. Pour ce qui est de la formation technique et professionnelle, on peut faire appel aux services d'aide publics, commerciaux ou coopératifs. En revanche, seuls les centres de formation et d'éducation relevant des coopératives, à savoir les centres, instituts et écoles gérés par le mouvement coopératif, sont aptes à dispenser l'éducation aux valeurs et aux principes coopératifs. L'expérience montre que même dans les centres de formation coopérative, c'est la formation technique et professionnelle qui prime, selon des objectifs et des plans d'études semblables à ceux en vigueur dans les écoles de commerce publiques ou privées ou dans les centres de formation à la gestion; l'éducation au concept de la coopération, à ses objectifs, à ses principes et à ses valeurs reste souvent accessoire. Les services d'aide dans ce domaine doivent privilégier avant tout la formation des formateurs qualifiés, qui connaissent bien les caractéristiques des coopératives et transmettent leurs connaissances.

Dans la plupart des pays en développement, les structures coopératives, et notamment leurs services d'appui, sont encore influencées par leur passé colonial; à cette époque les coopératives étaient placées sous le contrôle et la protection de l'État, et n'étaient que des instruments de développement entre les mains des gouvernements.

L'intervention excessive de l'État a rendu les coopératives tributaires de l'aide publique, les empêchant de créer leurs propres services d'appui. Les coopératives n'étaient pas censées acquérir leur autonomie ni entreprendre des activités génératrices de revenus – importation, commercialisation, transformation, exportation, notamment de produits agricoles. Après l'indépendance, de nombreuses coopératives ont été créées artificiellement, dans le cadre de programmes gouvernementaux ou par des organisations non gouvernementales, pour servir de tribunes permettant la diffusion de l'information ou pour canaliser l'aide au développement. Aujourd'hui encore, les coopératives puissantes et autonomes restent suspectes aux yeux des gouvernements, surtout si elles se regroupent pour créer leurs propres structures d'appui et défendre leurs intérêts. Au cours de l'ajustement structurel, pendant la phase de décentralisation et de libéralisation des marchés, les coopératives ont eu la chance de pouvoir se développer en tant que véritables entreprises d'auto-assistance et de conclure des accords de services pour l'organisation d'appui dont bénéficient les coopératives de premier niveau et leurs membres.

Toutefois, dans de nombreux pays, les coopératives sont enfermées dans un cercle vicieux. Après des décennies de surveillance et de mainmise extérieures, elles sont trop faibles pour créer leurs propres structures d'appui. Elles continuent donc de s'en remettre à l'aide extérieure (gouvernement, coopération technique, ONG), ce qui les empêche de développer un esprit d'entreprise et les compétences correspondantes. La situation est encore exacerbée lorsque les services d'aide publics ou externes sont de mauvaise

qualité, car les coopératives ne font pas davantage l'effort de créer leurs propres services d'aide.

Pour l'heure, la priorité est à l'éducation et à la formation des membres, des représentants élus, des cadres et des salariés des coopératives. Les centres actuels de formation coopérative, qui fonctionnent presque entièrement grâce à l'aide extérieure, sont insuffisants pour diverses raisons : ils s'attachent en général à la formation des salariés et négligent l'éducation des membres; ils manquent de personnel et d'équipement; les coopératives sont souvent incapables de recruter ou de retenir des salariés bien formés, du fait que les salaires sont bas et que les chances de promotion sont restreintes.

Les coopératives pourraient s'efforcer de créer leurs propres centres de formation, même modestes; mais la seule solution à long terme réside dans la fourniture de services d'appui publics et indépendants, et notamment l'élaboration de manuels adaptés et de programmes d'étude des questions coopératives dans les écoles, les centres de formation et les universités. Des résultats positifs ont été obtenus dans certains pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Sénégal) où des cours généraux d'alphabétisation ont été organisés à l'intention des membres de coopératives¹⁵⁷.

¹⁵⁷ Gosselin, Gabriel, Développement et tradition dans les sociétés rurales africaines, Éditions du Seuil, Paris, 1982.

5.9.5 Services consultatifs

Lorsque l'aide de l'État leur est progressivement retirée, les coopératives (fédérations et groupements) doivent soit créer leurs propres services d'accès à des conseils à la fois compétents et objectifs, soit acheter ces services sur le marché. Il arrive que des ONG, pendant un temps limité, offrent ces services (SOCODEVI en Côte d'Ivoire) mais, à long terme, ce sont les structures d'aide au sein du mouvement coopératif qui doivent s'en charger.

5.9.6 Services centraux

L'établissement de services d'appui communs peut être source de revenus. Il doit se faire à partir de la base, en affrontant éventuellement la concurrence des entreprises publiques, semi-publiques ou commerciales. Les coopératives peuvent profiter du contexte actuel de l'ajustement structurel, de la libéralisation des marchés et du désengagement de l'État et saisir toutes les occasions d'élaborer leurs propres programmes d'auto-assistance. Des organisations centrales efficaces dans le domaine de l'offre, de la transformation et de la commercialisation peuvent devenir le moteur d'un mouvement coopératif fort et indépendant. La coopération internationale entre les coopératives s'avère ici nécessaire (le bureau régional de l'ACI pour l'Afrique de l'Ouest, à Ouagadougou, étudie la possibilité d'ouvrir une bourse coopérative de marchandises en Afrique de l'Ouest). A long terme,

les coopératives des pays en développement devront mettre au point tout l'éventail de leurs propres services centraux¹⁵⁸.

5.9.7 Instituts de recherche

Les entreprises coopératives des pays en développement doivent avoir accès tant aux résultats de la recherche en matière d'organisation et de gestion qu'à l'innovation technologique. Cependant, il est probable qu'elles ne seront pas en mesure de créer leurs propres centres de recherche avant longtemps et qu'elles devront s'en remettre aux services d'appui organisés et financés par des sources publiques ou extérieures.

L'erreur la plus fréquemment commise, lorsqu'il s'agit de promouvoir des services d'appui aux coopératives au moyen d'une aide publique ou externe, consiste à opter pour des organisations surdimensionnées et coûteuses (collèges coopératifs, centres de services coopératifs, services consultatifs) qui ont tendance à s'effondrer lorsque l'aide se tarit, car elles n'arrivent pas alors à s'autofinancer¹⁵⁹.

Une autre erreur fréquente consiste à mettre l'accent sur la formation du personnel et des salariés, d'où des effectifs qualifiés que les organisations coopératives n'ont pas les moyens de garder. On a souvent tendance à négliger cet aspect plus modeste de la mise en valeur à long terme des ressources humaines, qui consiste à sensibiliser et à éduquer les membres dans le but de renforcer les unités locales qui sont le fondement d'un

¹⁵⁸ Développement International Desjardins (DID), « Un monde de coopération », octobre 1997.

mouvement coopératif vigoureux. L'un des secrets de la réussite des coopératives de crédit, un peu partout dans le monde, est qu'elles exigent de leurs membres et de leurs dirigeants qu'ils soient correctement formés avant de s'engager dans toute opération d'épargne et de prêt. Ces quelques dernières années, le bureau régional de l'ACI pour l'Afrique de l'Ouest a systématiquement soutenu ce genre d'initiatives locales en offrant un capital de lancement pour la formation et le recrutement d'animateurs, d'organiseurs et d'enseignants locaux chargés d'appliquer à moindre coût les programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

Lorsque l'objectif est d'encourager le développement de coopératives indépendantes, autosuffisantes et autonomes, il convient d'en tenir compte lors de la planification et de la mise en exploitation des services extérieurs d'appui direct aux coopératives. Il faudrait toujours prévoir de réduire progressivement l'aide extérieure tout en introduisant systématiquement des services d'aide financés par le mouvement coopératif ou par d'autres sources neutres (comme les fondations). L'expérience montre qu'il est difficile de réussir cette double démarche et que donateurs et bénéficiaires doivent faire preuve de clairvoyance assortie d'une ferme détermination.

¹⁵⁹ Gentil, Dominique ; Les paysans peuvent-ils être banquiers ? Épargne et crédit en Afrique, Paris, Éd. Syros, 1993.

5.9.8 Pratiques optimales à respecter

Les projets de développement des coopératives, qu'ils soient nationaux ou internationaux, peuvent être évalués sur la base d'une série de principes directeurs qui, s'ils sont soigneusement appliqués, vont contribuer à leur bonne réalisation et donc à leur réussite. Ces principes sont notamment les suivants: ¹⁶⁰

- ✓ La volonté de coopérer est essentielle. L'aptitude des participants à coopérer doit être approuvée et aucun projet issu uniquement du sommet de la hiérarchie ne devrait être adopté. Le calendrier des projets n'a pas à être calqué sur celui de l'organisme donateur ou de l'agent d'exécution; les membres de la coopérative doivent être pleinement impliqués dans la conception du projet.

- ✓ La solidité des engagements financiers doit être démontrée. L'assistance financière doit être assortie d'une contrepartie suffisante, sous forme de fonds fournis directement par les participants. Tout appui financier ou matériel devrait toujours être accompagné d'une mise en valeur appropriée des ressources humaines. Une aide que la coopérative ne pourrait, au besoin, remplacer en comptant sur ses propres revenus est à déconseiller. Les programmes qui se contentent de fournir des crédits ou des subventions ne peuvent être assimilés à des opérations d'auto-assistance.

¹⁶⁰ Gagnon, Gabriel, Coopératives et autogestion. Sénégal, Cuba, Tunisie, CDLA, 1992.

- ✓ La mise en valeur des ressources humaines est une priorité. La bonne gouvernance est la clé du succès des coopératives, d'où la nécessité d'investir massivement dans le développement des capacités de direction. La formation doit viser trois groupes distincts: les membres ordinaires, les représentants des membres dirigeants, le personnel salarié. La formation dispensée aux salariés – cadres et employés – doit leur permettre de bien comprendre la finalité coopérative. Tout aussi importante est la formation des représentants des membres chargés de la conduite de l'organisation (elle doit leur donner les moyens de contrebalancer l'influence des salariés qui risquent d'usurper le pouvoir de contrôle des membres).

- ✓ La formation doit être dispensée essentiellement sous forme de cours particuliers ou de programmes réalisés sur place; il est très préjudiciable au développement des coopératives que leurs dirigeants et cadres s'absentent pour une formation de longue durée, sauf s'ils sont convenablement remplacés. Il est rare que les dirigeants locaux qui partent pour de longs stages de formation reviennent dans leur organisation d'origine. Il faudrait dissuader l'établissement universitaire de chercher à recruter des candidats à leurs cours de formation de longue durée au sein des coopératives. Les responsables des coopératives tirent souvent grand profit de l'expérience directe d'entreprises similaires ainsi que de courts programmes d'études (ou de visites), intensifs et bien conçus, associés à des modules de formation donnés en petits groupes. Les programmes qui prévoient des visites d'entreprises performantes dans le

pays ou la région sont souvent les plus utiles. Leur impact est souvent supérieur à celui des programmes de formation plus théorique.

- ✓ Tous les projets doivent prévoir, dès le stade de la conception, une stratégie de retrait qui remplace l'assistance technique directe par un mécanisme de consultation et d'orientation systématique. C'est dans le cadre d'accords de partenariat avec des coopératives établies ou des organismes apparentés que ces consultations seront le plus fructueuses.

- ✓ Les gestionnaires doivent toujours rendre des comptes aux représentants des membres. Tout personnel de gestion mis à disposition des coopératives est avant tout responsable devant ces représentants. C'est à eux qu'ils doivent alléger et non à l'administration dont ils sont détachés. L'aide doit être dégressive pour assurer une relève dans un délai convenu. L'impact au premier niveau (au niveau local) doit être mesurable. C'est avec beaucoup de prudence qu'il faut considérer les propositions d'appui à des coopératives de deuxième et de troisièmes niveaux. Un développement prématuré de ces organisations peut entraîner pour les coopératives de premier niveau un surcroît et des démarches administratives inutiles, et réduire leur capacité de répondre aux besoins des communautés de base. Toutefois, les projets visant à étendre l'échelle des opérations peuvent être intéressants si l'expansion du pouvoir économique s'exerce en faveur des plus démunis. Il est important que les organisations de deuxième et troisième niveaux soient animées par le désir de

répondre aux besoins effectifs de leurs membres locaux et qu'elles améliorent de fait les prestations au premier niveau.

- ✓ Une expérience pertinente est indispensable. Les projets de promotion des coopératives ne devraient être exécutés que par des personnels et organisations spécialisés.

- ✓ Les exécutants des projets devraient être conscients des atouts que représente une expérience antérieure et devraient pouvoir en bénéficier. En règle générale, ces compétences ne s'acquièrent pas dans les sociétés commerciales de conseils. Une «troisième voie» doit être trouvée qui permette de privilégier les propositions de projets d'appui émanant d'organisations qui ont une expérience directe des structures coopératives et ont des liens avec elles.

- ✓ Les coopératives ne sont pas des œuvres de charité – elles sont là pour servir leurs propres membres. La plupart assument de lourdes responsabilités au sein de la communauté, ce qui ne signifie pas que leurs services doivent être gratuits. En effet, elles ont souvent à cœur de fournir conseils, formation et autres services, mais il leur faut, dans la plupart des cas, en facturer intégralement le coût.

CHAPITRE CINQUIÈME

APPORTS DE LA RECHERCHE

6.1 Résultats de la recherche

Sans être prétentieux et à la lumière des résultats obtenus et de l'issue de nos travaux, nous pensons que ce mémoire aura d'une façon ou d'une autre contribué à jeter les fondements d'une meilleure compréhension du coopératisme et surtout du rôle qu'il peut jouer dans le développement socio-économiques des communautés de l'Afrique rurale subsaharienne.

Le développement des pays de l'Afrique rurale subsaharienne aujourd'hui ne dépend donc que très partiellement des mutations économiques. La formation des hommes, le renouvellement des mentalités sont tout aussi importants. L'effort d'investissement doit aller de pair avec une prise en main de la population et avec l'apparition dans la communauté d'une ferveur commune capable de catalyser les aspirations vers le progrès. Le développement ne peut être l'œuvre d'un service technique hautement compétent, il est l'œuvre d'un peuple ; il est d'abord un acte politique, une affirmation de la volonté du progrès dans tous les sens ; il ne se conçoit pas sans une transformation profonde et fondamentale de la société. En réalité, lorsqu'on parle de développement des communautés africaines, on est amené à maîtriser beaucoup plus que leur devenir économique. Le développement implique une maîtrise de l'ensemble du devenir social.

Par sa nature elle-même, il exige une profonde remise en cause des forces qui profitent à l'ignorance, à l'obscurantisme et qui laissent libre cours à l'inaction, au laxisme et la stagnation. Il passe par la mise en mouvement des masses longtemps enfermées dans des cabinets d'illusions et dans une passivité multiséculaire. Le développement comme processus devient ainsi la « série de passage pour une population déterminée et pour toutes les fractions de population qui la composent, d'une phase moins humaine à une phase plus humaine, au rythme le plus rapide possible, au coût le moins élevé possible, compte tenu des solidarités entre les sous-populations et les populations»¹⁶¹.

Les enseignements tirés des multiples expériences sur le développement en Afrique ne sont guère éloquentes. Cependant, le pari stratégique qui consiste à rompre les cercles vicieux de la misère, de la dépendance et à faire de la lutte contre la pauvreté un levier de croissance et de changement doit être tenu, ne serait-ce qu'en raison de la gravité du problème. Et toutes les actions, toutes les initiatives devront se redéployer selon cette nouvelle perspective stratégique au fond incontournable. Plus fondamentalement, « le gros de la population africaine doit se retrouver rapidement, à travers le coopératisme en position d'acteur et non plus de sujet passif d'une tradition développementaliste qui s'érige souvent en trompe œil d'ajustements plus ou moins myopes et de projets farfelus parachutés de l'extérieur et dénudés de tout endogénéité»¹⁶². Les femmes, les jeunes, les moins nantis, les marginaux doivent prendre des initiatives locales et prendre du champ par rapport aux poncifs de la coopération car c'est d'abord à leurs attentes qu'une

¹⁶¹ Albertini, Jean-Marie, Mécanismes de développement et sous-développement, Éditions ouvrières, Paris Economie et Humanisme 1967.

¹⁶² Lavergne, Bernard, La révolution coopérative, Paris, Presses Universitaires de France, Collections Que sais-je ? 1949.

nouvelle économie devrait savoir répondre, une économie plus adaptée aux réalités africaines et capable de dessiner les prémices du changement et de l'avènement d'une modernité originale, nécessairement métissée¹⁶³.

6.2 Pistes de Recherche

Cette recherche ouvre indubitablement la voie à une divers horizons et recherches de plusieurs types. Des recherches et travaux subséquents pourront éventuellement être menés pour valider e raffiner le cadre proposé en tenant compte de l'impérieuse nécessité de définir et d'opérationnaliser plus précisément les variables soulevés, d'apporter des nouvelles connaissances sur les interrelations entre les divers sujets abordés dans le cadre de la recherche et d'en arriver à identifier précisément leur type d'influence.

Par ailleurs, d'autres recherches et études comparatives entre les pays, les régions présentant des similarités et différences culturelles, économiques et politiques pourront contribuer à une compréhension plus approfondie de notre problématique.

6.3 Limites de la Recherche

Notre recherche, de par sa nature et aussi de par la complexité et la subtilité de la problématique revêt et comporte toutefois quelques insuffisances.

¹⁶³ Lavergne, Bernard, Le socialisme à visage humain, Paris, Presses Universitaires de France, 1971.

Premièrement, les rapports et relations bi-directionnelles entre le coopératisme et le développement rural en Afrique ne sont pas facilement vérifiables. Notre analyse porte essentiellement sur l'influence ou l'impact du coopératisme sur le développement rural, mais qu'en est-il de la relation inverse ? Deuxièmement, notre analyse ne permet pas de vérifier l'importance relative de chacune des variables et de leurs interrelations les unes avec les autres. Est-ce que le développement économique prime-t-il le développement social ? Par ailleurs, il faut dire que le choix de l'étude de cas bien que s'intéressant à un environnement plus élargi (L'Afrique rurale subsaharienne regroupant plusieurs pays), cette recherche ne nous permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble de pays en voie de développement. On le sait, les situations des pays en développement sont multiples et notre analyse ne tient que pour la partie subsaharienne du vieux continent. Même le cadre ne peut être généralisé car il ne fait l'objet que d'une première validation.

Troisièmement, l'approche globalisante que nous avons adoptée ne permet pas une analyse exhaustive des variables. Une connaissance et une étude plus approfondies de chacune des variables auraient pu nous permettre d'aller davantage plus loin dans l'analyse. L'absence ou le peu d'études préalables pertinentes se rapportant exclusivement à notre problématique constitue également une entrave sérieuse à une telle exhaustivité.

Enfin, la problématique de la fiabilité des données sur le terrain peut contrevenir à la rigueur des résultats de notre analyse. Il est donc important à ce stade-ci d'aborder les résultats de cette analyse avec beaucoup de prudence. Le lecteur devra donc par la suite

toujours garder cette réserve présente à l'esprit. Nos conclusions et la confiance qu'on peut leur faire comportent certainement des limitations. La problématique du développement rural en Afrique en lien avec le coopératisme constitue un aspect dans lequel figurent de si nombreuses variables (dont beaucoup ne sont susceptibles d'aucun traitement ressemblant à une mesure) que le simple diagnostic, mise en relation ou déduction d'un certain nombre de choses données prend un caractère équivoque, sans même parler des sources formidables d'erreurs qui ont été peut-être été commises.

On ne doit cependant pas s'exagérer ces difficultés. Nous remarquerons que les traits dominants de notre démarche impliquent clairement certaines déductions, qui, nonobstant les qualifications qu'il puisse y avoir lieu de leur ajouter, sont trop fortes pour être négligées, en raison même de leur pertinence et de leur véracité. Par conséquent, ma conclusion finale (mais non l'argumentation et la démarche) ne diffère pas de celle à laquelle sont parvenus des auteurs avant moi, et notamment tous les spécialistes des questions coopératives et de développement en Afrique. Cependant, il n'est pas nécessaire d'être un partisan du coopératisme ou de l'économie sociale pour s'y rallier.

CONCLUSION

Nés sensiblement à la même époque, et dans les mêmes circonstances historiques, coopératives et coopération, développement rural et globalisation ont pris en moins de quelques années dans la vie de la plupart des pays et des nations, une place telle qu'on les considère comme les principales plus grandes créations sociologiques de temps modernes.¹⁶⁴ Il existe en Afrique beaucoup d'expressions populaires qui révèlent que face aux difficultés et aux vicissitudes de la vie, l'individu seul est bien faible, mais qu'en s'engageant dans une forme de coopération, il devient puissant pour les affronter. Nous savons tous le caractère pénible des travaux des champs, depuis le défrichement de la forêt ou de la savane jusqu'à la récolte des produits agricoles. On connaît également les difficultés de la construction de l'habitat; ces travaux ne se réalisent qu'en groupes de travail solidaires, véritables associations dont le but est d'aider à tour de rôle les membres de la communauté familiale, lignagère ou villageoise. Ces institutions recouvrent non seulement une réalité sociale et économique indéniable, mais elles constituent aussi et surtout une véritable obligation morale et éducative autour de laquelle la société se regroupe pour survivre face aux conditions naturelles parfois difficiles de la vie quotidienne¹⁶⁵. C'est dire que depuis des siècles et aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire collective des communautés rurales africaine, l'esprit de participation, de solidarité et de coopération a toujours prévalu. Les enseignements tirés des multiples

¹⁶⁴ Meister, Albert, Vers une sociologie des associations, Paris, Éditions Ouvrières, 1972.

¹⁶⁵ Meister, Albert ; La participation pour le développement, Paris, Éditions Ouvrières, 1977.

expériences et recherches sur le développement en Afrique ne sont guère éloquents. Cependant, le pari stratégique qui consiste à rompre les cercles vicieux de la misère, de la dépendance et à faire de la lutte contre la pauvreté un levier de croissance et de changement doit être tenu – ne serait-ce qu'en raison de la gravité et de la pertinence du problème¹⁶⁶. Et toutes les actions, toutes les initiatives devront se redéployer selon cette nouvelle perspective stratégique au fond incontournable. Plus fondamentalement, le plus gros de la population africaine doit se retrouver rapidement, à travers le coopératisme en position d'acteur et non plus de sujet passif d'une tradition développementaliste qui s'érige souvent en trompe-œil d'ajustements plus ou moins myopes et de projets farfelus parachutés de l'extérieur et dénués de toute endogénéité¹⁶⁷. Les femmes, les jeunes, les moins nantis, les marginaux doivent à travers des initiatives locales prendre du champ par rapport aux poncifs de la coopération et des projets de la société, car c'est d'abord à leurs attentes qu'une nouvelle économie devrait savoir répondre, une économie plus adaptée aux réalités africaines capable de dessiner les prémices du changement et de l'avènement d'une modernité originale.

Notre époque évolue dans un sens opposé à la volonté du plus grand nombre : le progrès technique entraîne le chômage, la compétition entre travailleurs au lieu de nous faciliter la vie et de nous donner plus du temps libre consacré davantage aux choses¹⁶⁸. Alors que les richesses augmentent constamment, une frange importante de la population est exclue de cette croissance. C'est pourquoi, le développement économique communautaire des

¹⁶⁶ Samir, Amin, *L'accumulation à l'échelle mondiale*, Anthropos, Réédition, Paris, 1998.

¹⁶⁷ Saul, J. R., *The Unconscious Civilization*, Ontario: Anansi, 1995.

¹⁶⁸ Chossudovsky M., *La mondialisation de la pauvreté*, Québec, Écosociété, Édition anglaise (1997) *The Globalization Of Poverty*.

populations africaines doit se référer à une stratégie globale visant le développement par la coopération des ressources locales¹⁶⁹. Cela se concrétise par une participation et un mouvement d'entraide collectif qui favorise diverses formes de pratiques économiques alternatives (à travers les organisations coopératives) se rapportant à l'entrepreneuriat collectif et aux micro-entreprises. Le coopératisme, la prise en charge, l'approche collective et associative sont des approches qui reposent avant tout sur le groupe et non sur la personne, car le groupe est bien plus enclin à décider de ce qui est bien pour lui. En outre, elles unissent (ces approches) les différents intervenants de la collectivité dans la réalisation d'un but commun.

Mais quoi qu'on en dise, la mondialisation n'est pas seulement porteuse de problèmes et de maux de tous ordres. Elle est tout aussi une nouvelle force qui est avant tout une source d'opportunités nouvelles pour la croissance des pays en développement et pour l'expansion de l'emploi et la création d'entreprises collectives¹⁷⁰. Le niveau et la qualité des compétences, la détermination et l'engagement qu'un pays détient déterminent sa capacité à tirer profit de ces opportunités, tout en limitant le coût social qu'entraînent les mutations technologiques et l'ouverture du marché. Au cours des vingt dernières années à l'échelle planétaire, l'expérience a démontré que les coopératives se sont pour la plupart transformées en de puissantes structures économiques constituant même parfois de systèmes fortement intégrés. Comment dépasser l'horizon de « l'économie capitaliste de marché », qui se révèle incapable de permettre les régulations économiques et financières - donc sociales - caractérisant les profondes mutations auxquelles notre siècle fait face ?

¹⁶⁹ Corm, G., Le nouveau désordre économique mondial : aux racines des échecs du développement, Paris, Éditions La Découverte, 1993.

C'est une économie sociale et solidaire à travers le coopératisme qu'il faut inventer, en tant qu'élément se situant d'une part à côté des logiques économiques du marché et d'autre part, au service et au bien-être des collectivités fortement menacées.

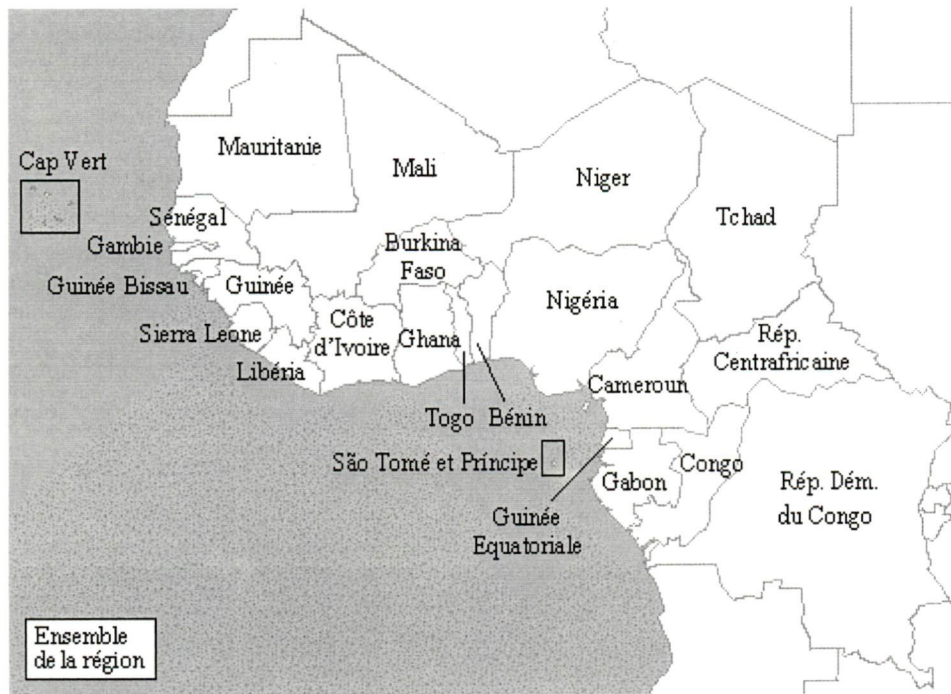
En cette époque caractérisée par l'imprévu, la rupture, l'ambivalence et l'interdépendance à l'échelle planétaire, les populations africaines devront faire preuve de souplesse, d'ingéniosité, de créativité, de maturité, d'innovation, de volonté et surtout de pragmatisme autant que de réalisme si elles désirent se tailler une place dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la jungle socio-économique moderne. Par conséquent, aucun développement ne peut être induit de l'extérieur car l'effort pour le développement est avant tout un effort endogène et il est essentiellement une transformation profonde des modes de faire, de penser et d'agir¹⁷¹. Par sa nature, il (le développement) implique une compréhension et une maîtrise de l'Ensemble du devenir social et communautaire; il exige une mise en cause profonde des forces qui profitent à l'inaction, au laxisme et à la stagnation; il passe par la mise en mouvement des masses et des collectivités avec l'apparition d'une ferveur commune capable de catalyser les aspirations plurielles vers le progrès.

¹⁷⁰ Touraine, A., La modernité triomphante, E. Seuil, Paris, 1982.

¹⁷¹ Habermas, J., Conséquences pratiques du progrès scientifique et technique, Paris, Éditions Payot, 1975

ANNEXES

APPENDICE A
CARTOGRAPHIE ET TABLEAUX







L'AFRIQUE RURALE SUBSAHARIENNE¹⁷²

¹⁷² Cartographie tiré de l'atlas africaine du centre de recherche pour le développement durable (PNUD), 1998.

Part de l'Agriculture dans la formation du P.N.B. (1994)

Afrique

	$\geq 3.0 < 19.8$
	$\geq 19.8 < 32.8$
	$\geq 32.8 < 43.6$
	$\geq 43.6 \leq 60.0$

Discrétisation

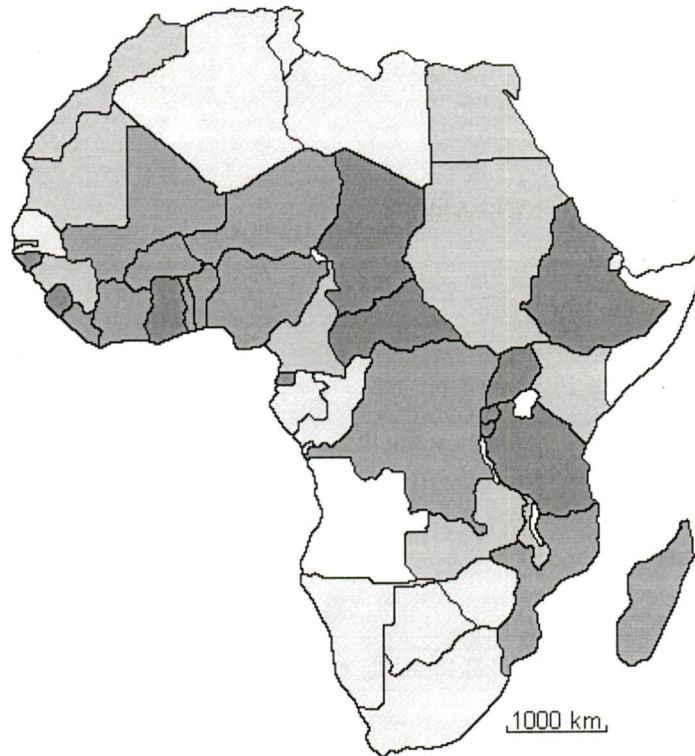
Quantiles

Unités

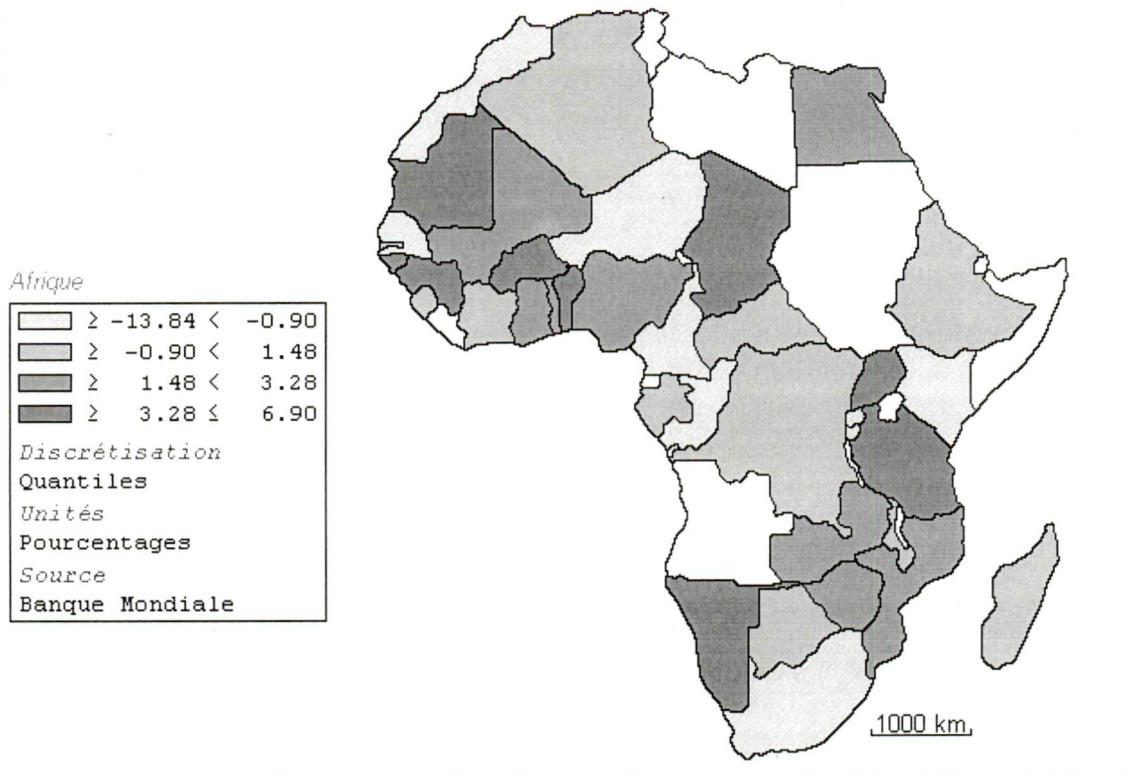
Pourcentages

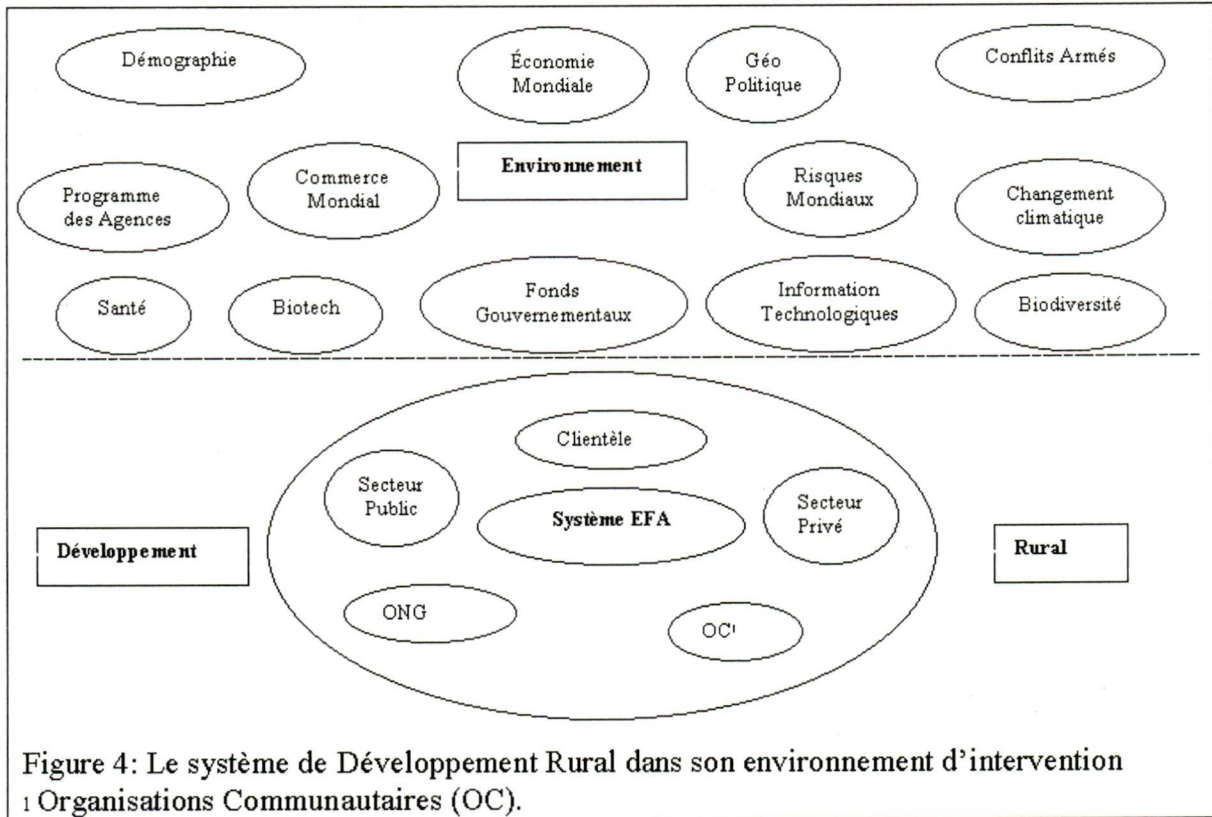
Source

Banque Mondiale



Taux de croissance annuelle de l'agriculture (1990-94)





APPENDICE B
QUESTIONNAIRES

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Nous nous sommes inspirés en grande partie du Manuel des Méthodes des sciences sociales¹⁷³ pour bâtir ce questionnaire. Nous décrivons dans les lignes qui vont suivre, ce qu'en dit l'auteur au sujet des enquêtes par entretiens et par questionnaires.

Enquêtes par entretiens et questionnaires

Les différentes techniques d'entretiens pouvant être utilisées

Définition de l'entretien : « C'est un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbal, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé¹⁷⁴ »

Il est possible de distinguer :

- l'entretien en profondeur,
- l'entretien guidé,
- l'entretien à questions ouvertes,
- le questionnaire.

¹⁷³ Grawitz, Madeleine, Manuel des sciences sociales, 10^e édition, Paris, Précis Dalloz, 1974.

¹⁷⁴ Ibid.

L'entretien en profondeur

Il s'agit d'un entretien durant lequel enquêteur et enquêté sont très libres dans le choix ou la formulation des questions et réponses. L'enquêteur doit cependant veiller à recentrer le débat sur l'objectif de l'entretien. L'analyse de l'entretien portera sur tout ce qui touche de près ou de loin, de manière consciente ou non, le sujet.

L'entretien guidé

Ces entretiens sont caractérisés par de nombreuses questions dont les grands thèmes constituent le cadre de déroulement de l'entretien. L'enquêteur a toute liberté pour mener l'entretien comme bon lui semble : ordre des thèmes abordés, formulation ou approfondissement des questions, etc., dans la mesure où l'ensemble des thèmes listés sont abordés. L'enquêteur a également la possibilité d'ajouter des questions. Mais en tout état de cause, l'enquêteur a pour rôle essentiel de recentrer le débat sur les thèmes à aborder dès lors que l'enquêté évoque des faits qui n'ont rien à voir avec l'objectif de l'entretien.

L'entretien à questions ouvertes

L'enquêteur pose des questions précises, préétablies auxquelles l'enquêté répond librement.

Le questionnaire

Il s'agit d'une liste de questions préétablies, dans un ordre précis que l'enquêteur doit respecter. L'enquêté doit répondre la plupart du temps à des questions proposant des réponses prédéfinies et en nombre limité (questions fermées). Un questionnaire peut tout de même comprendre des questions ouvertes.

Pour résumer :

Éléments de comparaisons	De l'Entretien en profondeur	Au questionnaire
Questions	Rares, formulation non préétablie	Préétablie, préparée et rigides
Réponses	Riches et complexes à analyser	Courtes, précises, contenu plus limité, plus faciles à analyser
Liberté	Importante pour l'enquêteur et l'enquêté	Très peu de liberté à l'un comme à l'autre
Durée	Non limitée	Limitée et court
Répétition	Possible	Unique
But	La personne enquêtée	L'objectif de l'enquête
Entretien centré sur :	La personne	Le problème

Questionnaire ou entretien ?

Le questionnaire peut conduire l'enquêté à formuler la réponse la plus facile à exprimer et donc la plus superficielle. « Si l'on veut, au-delà des faits ou opinions superficielles, connaître les raisons plus profondes des attitudes des personnes interrogées, (...) on peut se demander si la méthode consistant à poser des questions est susceptible de recueillir une information de la part d'enquêtés qui ne la possèdent souvent pas eux-mêmes»¹⁷⁵.

Un questionnaire peut être utilisé dans le cas où l'enquêté connaît ses motivations, sait pourquoi il agit de telle ou telle manière. L'entretien convient davantage dans le cas où l'enquêté agit de manière plus ou moins inconsciente pour des raisons qui lui échappent. Il correspond davantage à une technique d'analyse qualitative.

Les conduites d'entretiens

L'entretien non directif : l'enquêteur aborde un premier thème. Dès que l'enquêté s'exprime, l'enquêteur adopte une attitude d'observation et d'empathie. Il peut reformuler le discours de l'enquêté. Dans ce type d'entretien, le sujet est amené plus facilement à s'exprimer, sans contrainte, dans la mesure où il se sent écouté et compris.

¹⁷⁵ Grawitz, Madeleine, Manuel des sciences sociales, 10^e édition, Paris, Précis Dalloz, 1974.

L'entretien semi-directif : l'enquêté ne tente pas de comprendre les sentiments de l'enquêté. Dans ce type d'entretien, le sujet adopte davantage une attitude de méfiance et, par conséquent, se livre moins. Attention, des entretiens en profondeur ne sont pas nécessairement non directifs. En revanche, un questionnaire est nécessairement directif.

La rédaction du questionnaire

Il est préférable qu'un questionnaire de type sondage et, notamment s'il est envoyé par la poste, soit relativement court afin d'éviter les non réponses ou les questionnaires inachevés.

Le libellé des questions doit être suffisamment clair pour éviter les réponses trop vagues ou imprécises. Ces questions pourront être posées de manière ouverte ou fermée. Les questions fermées risquent d'inciter l'enquêté à formuler une réponse erronée ou ne reflétant pas vraiment son état d'esprit. Les questions ouvertes peuvent générer des erreurs d'interprétation des réponses de la part de l'enquêté. Quoiqu'il en soit, les questions fermées facilitent incontestablement l'exploitation du questionnaire contrairement aux questions ouvertes qui, en revanche, ont l'avantage de présenter des réponses beaucoup plus riches.

Le libellé des questions renvoie également à quelques précautions à prendre :

- la formulation des questions ne doit pas influencer la réponse ou générer une réponse imprécise (par exemple, éviter les mots ambigus ou chargés d'émotion),

- éviter les questions redondantes ou les utiliser uniquement pour juger de la cohérence et de la sincérité du discours de la personne interrogée,
- limiter le nombre et la taille des questions (par exemple, ne pas poser plusieurs questions dans une même question),
- les questions relatives à l'état civil ou la profession constituent souvent une bonne entrée en matière pour commencer le questionnaire,
- la formulation d'une question ne doit pas influencer les réponses à d'autres questions,
- enfin, les termes employés doivent être intelligibles pour les enquêtés.

Par ailleurs, les propositions de réponses aux questions doivent être suffisamment exhaustives pour éviter l'oubli d'un ou plusieurs facteurs explicatifs du problème.

A la lumière de toutes les indications énumérées un peu plus et en nous inspirant grandement du Manuel de Grawitz, nous avons choisi l'utilisation du questionnaire comme technique de collectes de données et nous vous proposons par conséquent ici un aperçu du questionnaire que nous avons élaboré à cette fin.

QUESTIONNAIRE

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir accepté de prendre part à cette recherche. Nous sollicitons votre contribution en tant qu'expert, chercheur ou consultant auprès de nombreux organismes et d'institutions internationales qui œuvrent de près ou de loin dans les questions liées au développement rural en Afrique.

La présente recherche s'inscrit dans le cadre d'une démarche qui vise essentiellement à déterminer et évaluer dans quelles mesures la formule coopérative et par extension, les projets de promotion des organisations, entreprises et associations coopératives initiées par des institutions comme le PNUD, l'ONU, la FAO, l'OIT peuvent aider à un mieux-être des communautés rurales de pays de l'Afrique subsaharienne. Dans ce sens, votre contribution à la réalisation de ce projet paraît donc importante.

En conséquence, nous tenons à vous assurer que les données recueillies dans le cadre de cette enquête sont anonymes et confidentielles et serviront uniquement à des fins de la

présente recherche. Nous vous remercions encore une fois pour votre coopération et vous signalons par la même occasion, qu'un rapport final de la présente étude sera disponible pour fin de consultation à l'Institut de Recherche et d'Enseignement pour les Coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS).

Nous restons ouverts à tous vos commentaires et disponibles pour répondre à vos questions. Afin de faciliter le déroulement des différentes opérations de la recherche, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses si possible d'ici la date limite par la poste ou par télécopieur à l'attention de monsieur Sanni Yaya H.

Merci de votre collaboration.

Sanni Yaya, H.
Étudiant en Maîtrise
Université de Sherbrooke
Téléphone : (617) 495-6780
Télécopieur : (617) 495-6783

QUESTIONNAIRE

SECTION 1 : PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

1. Sexe : F _____ M _____

2. Age :
1. 24 ans et moins
 2. 25-34 ans
 3. 35-44 ans
 4. 45-54 ans
 5. 55-64 ans
 6. 65 ans et plus

3. Niveau de scolarité (dernier diplôme obtenu)

4. Titre du poste occupé :

5. Niveau hiérarchique dans l'organisation :

6. Unité ou service auquel se rattache votre poste :

7. Ancienneté dans ce poste :

SECTION 1 : DÉVELOPPEMENT RURAL

1. Aviez-vous eu déjà l'opportunité de travailler récemment sur un projet de développement rural dans un pays en de l'Afrique subsaharienne ?

Oui Non

2. Si oui, décrivez brièvement la nature du projet et le pays en question

3. Quels sont à votre avis les principaux facteurs qui vont obstacles à l'aboutissement des principaux projets sur lesquels vous aviez travaillé dans les communautés rurales ?

4. Les raisons à votre avis sont-elles d'ordres politiques, socio-économiques, culturelles ou structurelles ? Expliquer.

5. Pourriez-vous nous décrire le mandat de votre organisation en matière de développement rural en Afrique subsaharienne ?

6. Quelles sont à votre avis les conditions favorables au développement des communautés rurales africaines et à leur mieux-être socio-économique.

7. Aviez-vous personnellement noté une évolution ou un changement quantitatif et qualitatif dans le vécu des communautés rurales depuis que des projets de développement y sont initiés ? Expliquer et décrivez des exemples concrets.

8. De quels côtés selon vous les efforts devraient être mis pour réorienter et rendre plus efficaces les projets de développement dans les communautés rurales ? Que reste-t-il à faire ?

9. Quelles sont les difficultés auxquelles vous faites le plus souvent face dans vos démarches ?

SECTION 2 : COOPÉRATIVES

1. Avez-vous déjà travaillé sur des projets en rapport avec les coopératives dans les communautés rurales ?

2. Quelle lecture faites-vous particulièrement de cette formule ? Paraît-elle une alternative efficace et efficiente ? Expliquer.

3. A votre avis, les organisations et institutions chargées d'accompagner et de promouvoir le développement rural devraient-elle davantage focaliser sur la formule coopérative ? Expliquer.

4. Comment abordez-vous les questions de développement rural et de coopératives dans vos stratégies de développement ? est-ce deux notions conciliables ?

5. A la lumière de la structure même des communautés rurales et de l'environnement socio-économiques dans lequel elles vivent, pensez-vous que la formule coopérative paraît indiquée comme alternative possible de réussite ? Pourquoi ?

6. Quels sont les mesures devant être mis en œuvre (sur les plan politique, économique, social, éducatif, institutionnel et structurel) pour promouvoir davantage le développement des coopératives ?

7. Selon vous et au regard de votre expérience et de vos connaissances, quels sont les facteurs qui font obstacle au développement des marchés dans les communautés rurales en Afrique subsaharienne ?

8. Y-a-t-il des recommandations ou des dispositions transitoires à formuler afin de permettre aux coopératives de jouer le rôle qui est le leur dans les communautés rurales ?

9. Quels sont selon vous, les principales manifestations de la pauvreté rurale ?

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

ABDALLAH, Brahim, « Quel avenir pour l'économie populaire ». Revue Quid Pro Quo, Volume No1, Octobre 1990.

AGIER, Michel, « Un secteur informel très structuré ». Revue autrement hors série, no 9, octobre 1984.

AKTOUF, Omar, Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations: une introduction à la démarche classique et une critique. Sainte-Foy, (PUQ) , 198, 213 pages.

AKTOUF, Omar, « Adhésion et pouvoir partagé ». Gérer et comprendre, Annales des mines, Juin 1991.

AKTOUF, Omar, La stratégie de l'autruche rationnelle. Manuscrit, École des Hautes Études commerciales 2001.

ALBERTINI, Jean-Marie, Mécanismes de développement et sous-développement. Éditions ouvrières, Paris Économie et Humanisme 1967.

ALFRED, Luc, Essai sur l'idéologie des sociétés traditionnelles. Anansi, 1992.

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE, Vers un modèle de gestion des coopératives ? Presses Boison, Genève, Suisse, 1996.

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE, « Rapport V, Promotion des coopératives, Recommandations 127 ». Juillet 2000.

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE, Dualisme sectoriel et coopération en Afrique. Genève, Suisse, 1998.

AMADIEU, Jean-François, L'état : église ou équipage de rafting ? Anthropos, Paris 1960.

ANGERS, François Albert, La coopération : de la réalité à la théorie économique. Le monde vivant de la coopération, Montréal, Éditions Fides, 1974.

ANGERS, François Albert, La coopération : de la réalité à la théorie économique. L'activité coopérative en théorie économique, Montréal. Éditions Fides, 1976.

ANSIN, Robert, La nouvelle économie du développement. Presses RTA, Juin 1975

ATTON, Nancy, The triumph of capital. Addison-Wesley Press, 1997.

ATWOOD D. Wegen., Who shares ? Co-operatives and rural development. Delhi, Oxford University Press, 1988.

BANQUE MONDIALE, « Rapport sur le développement en Afrique ». Juin 98, World Banque & International Finance Corporation, Washington.

BEAUD, M., et DOSTALER G., La pensée économique moderne depuis Keynes. Paris, Seuil, 1973.

BEAULIEU, Gérard, Initiation à la recherche ; Rimouski, Cégep de Rimouski 1967 Collection Les guides de L'Étudiant, 48 pages.

BELAN, Claude, Inquiétudes et espoirs, valeurs et pièges du nouveau pouvoir économique. Québec, Amériques, 1998.

BELLONCLE, Guy, Coopératives et développement en Afrique noire sahélienne. Sherbrooke, CEDEC, 1978, Collection No 10 du CEDEC.

BERNIER, Benoît, Guide de présentation d'un travail de recherche. Montréal Presses de l'Université du Québec, 1973, 55 pages.

BERRET, Alain, Terres, compagnes et villes. Éditions Ouvrières, Économisme, Paris 1980.

BOLTANSKI, Luc & THÉVÉNOT, Laurent, Les économies de la grandeur, Éditions PUF, Paris, 1987.

BONNEFONT, Jacques, « La coopération : une solution pour l'Afrique » ? IREP, Développement, Grenoble 1995.

BOURGOIN, Henry, L'Afrique malade du management. Éditions Jean Picollec, Paris, 1984.

BOURSIER, François, L'économie sociale : mythes et réalités. chronique sociale, SCL 1984.

BRAUDEL, Fernand, La dynamique capitaliste. Champs, Éditions Flammarion, Paris 1985.

BRIE, Christian, L'Afrique à l'aune du développement. Octobre Paris 1997.

BRUYNE, de Paul, Dynamique de la recherche en sciences sociales : les pôles de la pratique méthodologique. Préface de Jean Ladrière, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1974 Collection Le sociologue, 240 pages.

CAILLÉ, Alain, « La démocratie est-elle soluble dans le marché »? Alternatives économiques, Paris, Mai 1994.

CAPLOW, Théodore, L'enquête sociologique. Paris, 1970, Collection U2, Sociologie, 128 Collection U2, 267 pages.

CARETTE, Roger, La recherche bibliographique : le rapport de recherche. Montréal, Beauchemin, 1972 Collection Méthodologie du travail intellectuel.

CHOSSODOWSKI, Michel, « De la spirale de la dette ». Le monde diplomatique, Juillet 1995.

CHOSSUDOWSKI, Michel, La mondialisation de la pauvreté. Québec, Écosociété, Édition anglaise 1997, The Globalization of Poverty.

CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION, « La coopération ». Bulletin, Juin 1995.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, Pour une histoire du développement : États, sociétés et développement. Éditions L'Harmattan, Paris 1983.

CORDONNIER, Rita, Femmes africaines et commerce : les revendeuses de tissu de la ville de Lomé. Éditions Harmattan, Collection des villes et entreprises, Paris, 1987.

CORM, Guy, Le nouveau désordre économique mondial : aux racines des échecs du développement. Paris, Éditions La Découverte, 1993.

CORM, Guy, Le nouveau désordre économique mondial : aux racines des échecs du développement. Paris, La découverte, 1993.

DAHL, Robert A., Social science research on business product and potential. New York ; Columbia University Press , 1959, 185 pages.

DEMOUSTIER, Danièle, Entre l'efficacité et la démocratie : La coopérative de production. Éditions Ententes, Paris 1981.

DENIEL, Raymond, Femmes des villes africaines. Éditions INADES, Abidjan, 1985.

DESLAURIERS, Jean-Pierre, Guide de recherche qualitative. Bulletin de recherche, Université de Sherbrooke, Département de géographie, no 62, 1982.

DESLAURIERS, Jean-Pierre, La Recherche qualitative: résurgence et convergences. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales , 1985 Collection du Renouveau méthodologique, 169 pages.

DESROCHE, Henry, Le projet coopératif. Paris, Éditions ouvrières, 1976. (Collection développement et civilisation).

DEVAUGES, Roland, « L'oncle, le Ndoki et l'entrepreneur : la petite entreprise congolaise de Brazzaville ». Éditions de l'ORSTOM, Collections travaux et documents No 75, Paris 1977.

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DESJARDINS (DID), « Un monde de coopération ». Octobre 1997.

DIA , Amadou, Développement et valeurs culturelles en Afrique. Doc. Française, La découverte, Paris 1994.

DONNAT, Véronique, « Rude combat pour l'autonomie céréalière au Sahel ». Paris, HED 1995.

DORSELAER, Jacques, « Méthodologie pour réaliser un travail de fin d'études ». Bruxelles, Éditions du CRID 1985, 118 pages.

DRUCKER, Peter, La pratique de la direction des entreprises. Les Éditions d'organisation, Paris, 1957.

DUIDYARD, Grey, Une socio-économie de la coopération. Enda Tiers-monde, Maxima, Nice 1987.

DUPUIS, Claude, « Les associations villageoises d'épargne : exemple sénégalais ». in les pratiques juridiques, économiques et sociales informelles, sous la direction de Jean-louis Lespès, JST, 1985.

ELUNGU, Pierre, Tradition africaine et rationalité moderne. Éditions Harmattan, Paris 1987.

ENGELHARD, Philippe, L'économie d'Adam Smith sous les tropiques. Laboratoire de gestion et cultures, IAE, Nice, 1986.

FALS Orlando B., Formation et déformation de la politique coopérative en Amérique latine. Informations coopératives, 1942.

FAUQUET, Georges, Le secteur coopératif. Bâle, USC, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), Bruxelles, les propagateurs de la coopération, 1942.

FAURÉ, Jean François, La bataille des coopératives en Côte d'Ivoire. ORSTOM, Paris 1990.

FAURÉ, Yves, Le monde des entreprises coopératives en Côte d'Ivoire. ORSTOM, Novembre 1998.

FONDS INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, « Rapport Semestriel ». Juin 98.

FORTIN, Marie Fabienne, Guide d'apprentissage du processus de recherche. Les Éditions FWI, 1997.

FRAGNIERE, Jean-Pierre, « Comment réussir un mémoire : comment présenter une thèse, comment rédiger un rapport ». Paris, 1986, 142 pages.

FRITJOF, Capra, Le temps du monde : économie, société, culture. Paris, BED 1980.

GAGNON, Gabriel, Coopératives et autogestion. Sénégal, Cuba , Tunisie CDLA

GALBRAITH, John, L'économie en perspective, Paris, Seuil, 1989.

GANDHIAN INSTITUTE OF STUDIES, Methodology of social science research. New Delhi, Seminar on Methodology of Social Science Research ; Dasgupta, Sugata Ed.1967, 172 pages.

GENTIL, Dominique, Les pratiques coopératives en milieu rural africain. Sherbrooke, CEDEC, 1979, Collection No 11 du CEDEC.

GENTIL, Dominique, Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest. Paris, UCI/L'harmattan, 1986.

GENTIL, Dominique, Les paysans peuvent-ils être banquiers ? Épargne et crédit en Afrique. Paris, Éditions Syros, 1993.

GEORGESCU-ROEGEN, Nicholas, La décroissance. Éditions sang de la Terre, Genève, 1995.

GHIGLIONE, Rodolphe, Les enquêtes sociologiques : théories et pratique. Paris, 1978
Collection U2, 301 pages.

GIDE, Charles, L'école de Nîmes. Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1947.

GOSSELIN, Gabriel, Développement et tradition dans les sociétés rurales africaines. Les
Éditions du Seuil, Paris 1982.

GOURDE, Jean-Christophe, Nouvelles perspectives de développement. Éditions du
Seuil, Paris 1995.

GRAVEL, Robert J., Guide méthodologique de la recherche. Sainte-Foy, Presses de
l'Université du Québec, 1978, 51 pages.

GRAVEL, Robert J., Guide méthodologique de la recherche. 2e Édition, Montréal
(PUQ), 1986, 51 pages.

GRAWITZ, Madeleine, Méthodes des sciences sociales. 10^e Éd. Paris, c1974 Collection
Précis Dalloz, 1076 pages.

GUESLIN, André, L'invention de l'économie sociale : idées pratiques et imaginaires
coopératifs et mutualistes de la France du 19^e siècle. 1998, 2^e Éditions Economica.

HABERMAS, Jürgen., Conséquences pratiques du progrès scientifique et technique.
Paris, Éditions Payot, 1975.

HENRY, Alain, Le développement coopératif face aux valeurs sacrées de l'Afrique.
Afrique industriel, Paris, Huin 1979.

HENRY, Alain, Les coopératives en Europe comme construction sociale : un cadre d'analyse. Presses Universitaires de France, Collection SERS, Paris, 1995.

HOFSTEDE, Geer, Vivre dans un monde multiculturel : comprendre nos programmations mentales. Les éditions d'organisation, Paris, 1994.

HUGON, Philippe, L'économie de l'Afrique. Éditions La Découverte/Repères, Paris, 1993.

HYDE, Goran, « La crise africaine mal capturée ». Revue politique africaine no 18 Juin 1985.

INSTITUT NORD-SUD, « Les programmes d'ajustement structurel en Afrique francophone ». Ottawa, Automne 1998.

IRBANE (d') Philippe, « Ce qui est universel et ce qui ne l'est pas ». Revue française de gestion, Bordas, 1987.

IRBANE (d') Philippe, « Homo oeconomicus ou homo culturalis » ? Lille l'AGRH, 1992.

JACOB, André, Guide méthodologique pour la recherche et l'action sociale. Montréal Nouvelle frontière , 1984, 65 pages.

JACQUARD, Albert, J'accuse l'économie triomphante. Paris, Éditions du Seuil, 1996.

JULIEN, Claude, « Quand l'économie oublie sa finalité humaine ». Le monde diplomatique, Février 1998.

KALOKOWSKI , Legrand L., Histoire du marxisme. Paris, Fayard, 1987.

KARL, Marx, Introduction à une critique de l'économie politique. Paris, Giard & Bricke, 1909.

KOUROUMA, Hamadou, L'économisme. Collection Deroy, NEA 1971.

LAIDLAW, Alfred, « Les coopératives en l'an 2000 ». Document présenté au Congrès de l'Alliance Coopérative Internationale à Moscou, Juin 1980.

LAKATOS, Imre, The methodology of scientific research programmes. Cambridge University Press , 1978, 250 pages.

LANGLOIS, R., Pour en finir avec l'économisme. Éditions Bordas, 1982.

LASERRE, Georges, Les entreprises coopératives. Presses Universitaires de France (PUF), Coll. Que sais-je ? 1982.

LATTRE (de), Anne, La petite entreprise et le développement du Sahel. OCDE, Paris 1990.

LATTRE, (de) Anne, Nouveaux regards sur l'économisme ? Afrique contemporaine, Zoarst, Paris 1980.

LAVERGNE, Bernard, La révolution coopérative. Presses Universitaires de France (PUF), 1949.

LAVERGNE, Bernard, Le socialisme à visage humain. Presses Universitaires de France (PUF), 1971.

LAVILLE, Jean-louis, « L'économie solidaire : une réponse de la crise ». ORT, Paris 1980.

LEGRAND, Alfred, L'illusion néo-libérale. Éditions Fayard, Paris 2000.

LEMIEUX, André, Comment présenter un projet de recherche : approche systémique. Montréal, 1981, 103 pages.

LEMIEUX, Noël, Pour une éducation coopérative. Éditions Albert Lebrun, Marseille, 1991.

LEYMARIE, Philippe, « Une Afrique appauvrie dans une spirale de conflits ». *Manière de voir*, no 25 Février 1998.

LINHARDT, John D., Le torticolis de l'autruche : l'éternelle modernisation des entreprises françaises. Paris, Seuil, 1991.

LIVIAN, Audet, « Coopération : une recette adaptée ». *Le monde*, TRSE, Paris, 1980.

MALABRE, Raymond, Coopératives, économie et société. Éditions du Seuil, Paris 1979.

MAMADOU, Dia, Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique noire. Présence Africaine, 1962. Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 1976.

MARÉCHAL, Jean-Paul, « Demain, L'économie solitaire ». *Le monde diplomatique*, Avril 1998.

MARIS, Bernard, Des économistes au-dessus de tout soupçon ou la grande mascarade des prédictions. Paris, Albin Michel, 1990.

MCCLOSEY, Dyne., Bourgeois Virtue. *American scholar*, Vol.63 (2), printemps 1994.

MCLAUGHLIN, Thierry., La formation pour les gestionnaires de coopératives. Éditions du Rhin, Paris, 1978.

MEISTER , Albert, Capitalisme contre capitalisme. Éditions du Seuil, Paris, 1991.

MEISTER, Albert, La participation dans les associations. Éditions Ouvrières, Paris, 1974. (Collection initiation sociologique).

MEISTER, Albert, Participation, animation et développement à partir d'une étude rurale en Argentine. Anthropos, Paris, 1969. (Sociologie et tiers-Monde).

MEISTER, Albert, Vers une sociologie des associations. Éditions Ouvrières, Paris, 1972. (Collection, Relations sociales).

MEISTER, Albert, La participation pour le développement. Éditions Ouvrières, Paris, 1977. (Collection Développement et civilisations).

MENDEZ, Jean-Philippe, La coopération : du curatif au préventif. Éditions Fayard, Paris, 1987.

MIRAIS (de), Alfred. L'angoisse paysanne. Éditions Fayard, Paris, 1978.

MIRAUD, Dominique, Femmes et ruralité. Éditions Philantropos, Bordeaux, 1992, Montréal, McGraw-Hill , 1943, 185 pages.

MURPHY, John W., Qualitative methodology, theory and application : a guide for the social practitioner. Dubuque, Iowa, c1983, 181 pages.

MYRDAL, Gunnar, Objectivity in social research. New York, 1969 Collection Wimmer lecture, 1967, 111 pages.

NADEAU, Marc-André, Comment préparer un projet de recherche. Québec c1983
Collection Monographies en mesure et évaluations, v. 2, no 2. 82 pages.

NASH, June Dandler, Popular Participation in Social Change. The Hague, Paris, Mouton,
1976.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), « Rapport du Programme des
Nations Unies pour le Développement ». PNUD , Novembre 2000.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, Ajustement structurel : les
leçons de l'expérience. Genève, Suisse, 1995.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, « Rapport 395 ». Genève,
Suisse , Juillet 1999.

OSTLE, Bernard, Statistics in research : basic concepts and techniques for research
workers. 2nd ed Éditeur, Ames, 1972, c1963, 585 pages.

PASSAT, René, L'Afrique à la dérive. Éditions du Renouveau, Paris Juin 1996.

PASSET, R., « Le conflit des logiques ». L'économique et le vivant, Paris, Fayol, 1979.

PAUL, Lambert, La doctrine coopérative. Bruxelles, les propagateurs de la coopération,
1964, 3^e Édition

PENOUL, Marc, Pays en développement : les activités informelles, réalités méconnues,
espérances illusoirs. Anthropos, Paris, 1990.

PETER, W., Two blades of grass, Rural Cooperatives in Agricultural Modernisation.
Manchester, Manchester University Press, 1971.

PETRELLA, Ricardo, Limites à la compétitivité : vers un nouveau contrat mondial. Le Groupe de Lisbonne, Éditions Boréal, Montréal 1995.

PHILLIPE, E., L'Afrique, miroir du monde : Plaidoyer pour une nouvelle économie. Éditions Arléa, Paris 1998.

PHILLIPE, E., L'Afrique, miroir du monde : Plaidoyer pour une nouvelle économie. Éditions Arléa, Paris 1998.

PIAGET, Jean, Science et positivisme. Éditions Bordas, Paris 1982.

PIERRE, Guislain, Les privatisations, un défi stratégique, juridique et institutionnel. Université de Broeck, Bruxelles, 1995.

PINTO, Roger, Méthodes des sciences sociales. 2e Éd Éditeur, Paris, 1967 Collection Précis Dalloz, 934 pages.

SAINSAULIEU, Raymond, « La dynamique culturelle des ensembles organisés. Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Dalloz, 1987.

SAINT-MARC, Paul, L'économie barbare. Paris, Frison Roche, 1994.

SAMIR, Amin, La faillite du développement en Afrique et dans le tiers-monde. Éditions l'Harmattan, Paris 1989.

SAMIR, Amin, L'empire du chaos : la nouvelle mondialisation capitaliste. Paris, l'Harmattan, 1991.

SARRAZIN, Claude G., Concevoir et présenter un travail. Montréal, 1977, 73 pages.

SAUL, Jean-Pierre, La sacralisation de la propriété foncière en Afrique. NEA 1981.

SELLTIZ, Claire, Les méthodes de recherche en sciences sociales. Montréal EDS Éditions 1977, 606 pages.

SHELTON, Danièle, La recherche-action. Montréal, 1981, 92 feuillets.

SHEVENELL, Raymond Henri. Une méthodologie de la recherche scientifique. Éditions La découverte, Paris, 1986.

SOTO (de), Hernando, L'autre sentier : la révolution informelle dans le tiers monde. Éditions la découverte, Paris, 1994.

STEEL, William, Intensité du capital, dimension de la firme et choix entre emploi et production. Éditions La découverte, Paris 1976.

TORRIN, André, Why is Africa down. Cambridge University Press, ART 1985.

THIÉTART, Raymond Alain, Méthodes de Recherches en Management. Éditions Dunod, Paris, 1999.

TOURRAINE, Alain., La modernité triomphante. Éditions du Seuil, Paris, 1982.

TREMBLAY, Marc, Initiation à la recherche dans les sciences humaines. Montréal, Éditions McGraw-Hill , 1968, 425 pages.

TURNAM, Alfred, Pour éviter les pièges du coopératisme. Éditions Vuibert Gestion, Paris, 1989.

VAN, John, Qualitative methodology. Beverly Hills, Calif, c1983.

VERNAR, Gérard, Légalité ou légitimité : les pièges du tiers-monde. Éditions Économica, Paris, 1961.

VIVIANE, Forester., L'horreur économique. Éditions Fayard, Paris 1997.

YDEN, Goran, La crise africaine et la paysannerie non capturée. Revue politique africaine, Bordas, Paris, 1980.